



Rapport moral

Rapport d'activités
2017 • 2018



Rapport moral

Rapport d'activités
2017 • 2018

Rapport moral 4

Rapport d'activités 11

Politique culturelle

Financements, PLF 2018 et nouvelles mesures	12
Des expérimentations, des innovations ?	
Les liens aux DRAC	12
Emmanuel Macron : de l'espoir d'un acte II de la décentralisation à CAP 22	13
Françoise Nyssen : « Pass Culture », « Culture près de chez vous » et « Centre national de la musique »	14
Alliance européenne pour les arts et la culture en Europe et Pearle*	18
Circulaire sur les labels dans le cadre de la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP)	18
Arrêté sur les amateurs (LCAP)	19
Observatoire de la billetterie (LCAP)	19
D'Unido à LimeSurvey	20
Mission festivals	20
Sécurité-sûreté	21

Emploi et dialogue social

Actualité multiprofessionnelle nationale et fédérale (Fesac)

Réforme de la formation professionnelle, de l'apprentissage	24
Vers un « bonus-malus » sur les contrats courts	24
Le Fonpeps, où en est-on ?	25
Restructuration des branches	25
Prélèvement à la source	26
Agenda social fédéral	26
Commission paritaire nationale emploi formation du spectacle vivant (CPNEF-SV)	27

CCNEAC

Accord CPPNI	28
Un titre XVII sur le cirque	28
Adaptation aux ordonnances Macron : CSE et IRP	28
Négociation annuelle obligatoire (NAO)	29
Groupe de travail paritaire : filière technique et communication	29
EAC et activités connexes	29
Fnas, Guso	30
Rapport de branche	31

Syndeac

Commission affaires sociales	41
Contentieux sur le volume d'emploi	41
Négociation d'un accord avec la Sacem	42
SACD	42

Une année de vie syndicale

Les temps forts et mobilisations

AG du 18 septembre	46
Séminaire du 20 novembre	46
Rassemblement du 30 janvier	46
L'Appel de Montreuil	47
Hospitalité	47
Séminaire des 19 et 20 juin	47
Journées professionnelles à Avignon	48

Le Syndeac en régions

Les élections des délégués	49
Les représentants aux Ceser	49
Un poste de chargé de suivi des projets régionaux	49

La vie des délégations régionales

Auvergne-Rhône-Alpes	50
Bourgogne-Franche-Comté	50
Bretagne	51

Centre-Val de Loire	51
Grand-Est	52
Hauts-de-France	53
Île-de-France	53
Normandie.	54
Nouvelle-Aquitaine	55
Occitanie	55
Pays de la Loire	56
Sud	56
La Réunion.	57

Délégation transversale Europe et territoires

Dynamiques européennes et régionales	58
Rendez-vous en région sur les dispositifs européens.	58

Commissions thématiques

Pôles	60
Commission Équipes artistiques	60
Groupe musique	61
Groupe danse	61
Groupe marionnette	61
Groupe de travail Évaluation- Comités d'experts	62
Groupe de travail Missions de service public- Spectacle à portée commerciale	62

Portrait du syndicat

Visibilité du syndicat

Pour une refondation de la politique culturelle	66
Lettre ouverte au président de la République	67
Outils de communication (site, newsletter, réseaux sociaux)	69

Un syndicat en mouvement

Portrait des adhérents.	72
Participation syndicale	74
Activités du pôle conseil	75
Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP)	77

Représentation syndicale et organisation interne

Conseil national et bureau	78
Équipe permanente	79
Instances professionnelles	79
Représentation régionale.	81
Représentation européenne	84
Représentation des organisations d'employeurs	86

Lexique 88

Édité à 500 exemplaires par le **Syndeac**
(Syndicat national des
entreprises artistiques et culturelles)
8, rue Blanche
75009 Paris
Septembre 2018
Ne peut être vendu

ISSN 2497-1839

Directrice de publication :
Marie-José Malis

Graphiste : Béatrice Coustère
Correctrice : Virginie Tarridec
Illustrateur : Serge Bloch
Imprimeur : Atelier Nory, Paris

Rapport moral

Depuis mon élection en qualité de présidente du syndicat, et comme je m’y étais engagée, grâce à son équipe et avec l’appui constant du Conseil national, des élus de nos délégations régionales, et des adhérents militants, j’ai mené de front deux chantiers, et posé la nécessité d’un troisième dont les prémices sont engagées :

1/D’abord, il est indéniable que nous sommes positionnés et identifiés comme un syndicalisme de combat. Un de nos premiers actes à l’automne 2017 a été la publication, transgressive, des documents CAP 22, qui nous avaient été confiés anonymement. Depuis, cette fermeté maintenue, étayée par la rigueur de nos interventions et le crédit qui nous est fait de notre courage, a fait de nous des interlocuteurs incontournables de tous les services du Ministère, à tous les niveaux. Et ce dans un contexte politique inédit en raison du nouveau pouvoir macronien. Cette nouveauté a fait que nous avons décidé de nous donner la force de ce combat aussi par notre capacité à penser par nous-mêmes ce qu’il faudrait en termes de politique publique. Plus les idées sont claires, plus on a de force à ne pas céder sur son désir et à durer dans le combat. Nous avons choisi de contribuer et de ne pas être dans l’opposition systématique.

À l’heure où j’écris, je sens qu’un sentiment diffus revient, qui consisterait à laisser accroire que notre position n’est pas assez ferme. Ou que nous serions trop abusés par notre choix positif de construire et pas seulement de résister. Je le dirais de manière un peu humoristique : il me semble, pour l’avoir éprouvé moi-même, qu’il est de tradition de la part de ses adhérents, et parfois même des associations, de considérer que le Syndeac n’en fait jamais assez. J’aimerais, à ces petits aiguillons salutaires, exprimer mes remerciements (nous nous sentons stimulés, merci), et rappeler surtout que ces doutes sur notre fermeté ne sont pas partagés par nos interlocuteurs, ce qui est après tout, l’essentiel.

2/Celui d’un syndicalisme reconfiguré, se donnant pour mission d’être constituant pour la profession sur le plan théorique et sur le plan d’une nouvelle pragmatique :

un lieu de rassemblement, attestant de notre existence collective, et prenant au sérieux cette qualité unique qui consiste à fédérer tous les corps en responsabilité dans notre métier et par là, devenir le lieu où quelque chose de notre destinée commune peut s’élaborer. Un syndicalisme cherchant les idées, les voies et les moyens pour refonder notre discours, repenser notre place dans la société et redevenir un acteur engagé de la transformation sociale. Le séminaire qui s’est tenu en juin 2018 a été un moment capital et d’une richesse irréversible, je crois, pour ses participants et pour notre Syndicat. En sont sortis des orientations, des projets concrets (notamment le Week-end etc.) qui devraient nous donner une force et une identité collectives inédites. De même, nous avons obtenu et essayons de toutes nos forces de faire que des expérimentations, inspirantes pour les cadres de la politique publique à venir, aient lieu (nous avons obtenu une expérimentation dans certaines régions, sur l’art en proximité : Bretagne, Nouvelle Aquitaine); nous avons participé à de longues séances de travail avec le cabinet, la DGCA, les DRAC sur des dispositifs de remusculature de la politique culturelle, nous avons poussé la Ministre à demander une conférence interministérielle pour une nouvelle place de l’art dans l’organisation sociale et un nouveau financement (États/collectivités + interministériel) de nos lieux et équipes, nous avons aidé à penser la réapparition modernisée et vitalisée d’une nouvelle et majeure éducation populaire.

3/Nous avons enfin souhaité que soit lancé un mouvement de réforme du syndicat lui-même, dans ses instances (nouvelle présence des élus régionaux aux Conseils Nationaux; nécessité de réorganiser les commissions); dans son équipe, quand Cyril Seassau a souhaité nous quitter, et avec l’arrivée de Vincent Moisselin, mais aussi en commençant à embaucher une nouvelle collaboratrice dédiée aux régions; et dans ses missions (feuille de route à venir entre autres, de Laurent Parigot, sur les services aux adhérents). Ce mouvement commence à être sérieux. Ma conviction c’est qu’il doit être mené assez loin. Les formes du travail que nous pouvons conduire ont changé : les adhérents sont moins en capacité de porter par eux-mêmes le travail des commissions

thématiques et techniques, car les difficultés de chacun au sein de son lieu ou de sa compagnie prennent beaucoup plus de temps, la militance s'en trouvant entravée; les relations avec les collectivités se sont dramatiquement complexifiées, demandant un soutien constant aux élus en région, et enfin, la situation des équipes artistiques aussi s'est aggravée; tout cela nous incite à penser que le Syndicat doit redevenir un animateur du travail de ses Élus et adhérents militants, un lieu d'assistance et d'appui renforcés en régions, et éventuellement, un lieu de services ou de prestations accrus ou étendus, notamment pour les plus fragilisés d'entre nous.

Sur le plan des chantiers sociaux :

- Il y a la mise en œuvre des ordonnances Macron qui menacent réellement des pans entiers de nos accords collectifs historiques, notamment dans la perspective des regroupements de branches.

- Nous avons sauvé le Fnas en négociant en urgence une réécriture de nos accords relatifs aux institutions représentatives du personnel. Mais d'autres sujets graves sont devant nous : l'Afdas est menacée dans le cadre de la réforme de la formation, en raison de visions archétypales absurdes pour un secteur spécifique comme le nôtre.

- Et c'est avec une très grande inquiétude que nous voyons le Gouvernement engager de nouvelles discussions relatives à l'assurance chômage, qui, à chaque occasion, peut accoucher d'une remise en cause des annexes VIII et X, sous la mauvaise influence, entre autres, du Medef.

- Il y a enfin notre victoire en première instance du procès intenté contre nous et 15 CDN pour non-respect de l'accord sur le volume d'emploi : que soient ici particulièrement remercié l'équipe et la présidence précédente, pour son travail et l'habileté de sa stratégie. Nous avons, quant à nous, arrêté collectivement de constituer avec nos adhérents, équipes et tous labels confondus, une cellule de travail en vue de l'élaboration des bases pour un nouvel accord qui reste pleinement d'actualité; d'une part, la victoire en première instance ne doit vraisemblablement pas être considérée comme une conclusion et, d'autre part, il est très important que nous reprenions

la main pour repenser la structure et les principes d'un nouvel accord au bénéfice des artistes.

Sur le plan de la politique culturelle elle-même :

Dans le champ de la politique culturelle, l'absence d'engagement présidentiel en faveur d'une réaffirmation de la politique publique de la culture est saisissante.

Au lieu d'un Président porteur d'une vision culturelle, nous avons découvert les intentions malsaines du gouvernement à travers le projet CAP 22. Le rapport définitif involontairement publié récemment semble montrer que nous avons permis que notre secteur ne soit pas nommément impacté. Mais nous devons ici être absolument vigilants. On sait qu'il y a des tentations de traiter ailleurs et autrement notre service public.

Le combat s'impose aussi face à un gouvernement qui feint d'ignorer la richesse historique de notre politique culturelle décentralisée. Ou qui la juge obsolète. Lourde. Chère. Conservatrice. Et à ce titre d'ailleurs conservable : nous serions les lieux de l'art académique, de la république bourgeoise et scolaire. L'invention ou la force populaire étant ailleurs. **J'attire l'attention de tous sur le fait qu'un débat en modernité est en train d'avoir lieu, que nous y sommes souvent supplantés par l'imaginaire des tiers lieux, ou par l'opportunisme de lieux privés, mais aussi par la récente refonte de lieux publics comme les nôtres, telles les médiathèques.** D'où l'importance aussi de notre capacité, qui ne doit pas être redoutée ou interprétée comme signe d'allégeance ou de corruptibilité, à attester de notre incisive volonté de changement et de notre vitalité à agir dans le présent. La tribune publiée suite à l'annonce du plan « Culture près de chez vous » faisait mouche sur ce point. Elle piquait à cet endroit et disait clairement que le retour de la notabilité de province, ce n'était pas nous !

Donc le plan « Culture près de chez vous » nous a semblé un dévoiement total des réflexions que nous apportions en vue d'approches expérimentales. Nous avons été les premiers à affirmer des positions de principe sur le Pass culture; la mission Tuot sur les résidences artistiques « d'État », commandée par l'Élysée, inquiète et nous avons dénoncé une vision jacobine et une présidentia-

lisation de certains sujets. De même inquiète en soi et comme indice d'autre chose, la création du CNM telle qu'elle semble envisagée.

Nous avons montré que notre capacité au dialogue politique n'était pas synonyme de complicité. Après la publication des documents CAP 22, notre tribune a été le deuxième coup de poing sur la table de cette saison politique, qui a déclenché un deuxième rendez-vous au cabinet de la présidence de la République; et a suscité aussi la mission Latarjet sur le plan Culture près de chez vous et des réunions en urgence au Ministère. Le mois de réflexion qui s'en est suivi, dans de nombreuses réunions organisées au cabinet de la Ministre, en présence de et au travail avec – c'est très important de le souligner – la DGCA, le secrétariat général et les DRAC, a permis le double débouché pour lequel nous avons œuvré : le dégel d'une part (à ce jour partiel, donc inquiétant, mais en même temps demeurant exceptionnel au vu du reste du budget national) et l'engagement en faveur d'une conférence interministérielle de la culture. Rien n'est acquis, loin s'en faut, mais c'est peut-être aussi la première fois qu'un syndicat tel que le nôtre, entraînant dans son sillage les associations de labels, les équipes et des syndicats amis, trouve sa place dans des réunions de ce type. Certains y voient le signe d'un affaiblissement du Ministère, boudant ainsi le mérite de leur propre avancée à travers celle menée par leur syndicat. Peut-être. Mais c'est étrange car c'est en même temps ce que nous prétendions être capables d'obtenir et de mériter : être actifs, influents, incontournables voire, dans l'énoncé de la politique culturelle elle-même. C'est peut-être le signe d'un affaiblissement du Ministère, mais pourquoi ne pas y voir aussi le signe d'un renforcement du Syndicat ? En tout cas, outre les actes d'une politique que nous espérons voir en sortir, nous pouvons dire que ce travail sert à nous doter d'un socle commun très conséquent et qu'il a énormément contribué à notre rapprochement avec les services du ministère, très heureux (voire justifiés) de nos propositions; et c'est une complicité et une consolidation qui ne peuvent qu'être majeures et utiles à ce moment inédit de la politique et de l'histoire de notre administration.

La bataille budgétaire pour 2019 et les années suivantes, reste au cœur de notre mobilisation à venir. Dans le

contexte politique inédit en raison du nouveau pouvoir macronien, nous visons une seule chose : convaincre la présidence et le gouvernement que la politique culturelle mérite une relance, parce qu'elle remplit, remplira, des fonctions pivot pour la dynamique de notre pays, pour la créativité de ses individus et de ses collectifs. Le cabinet de la présidence de la République a donné le signe d'une écoute relative, la Ministre s'est engagée à mobiliser ses homologues gouvernementaux, mais c'est par les réseaux parlementaires de la République en Marche que nous avons décidé de travailler et d'alerter le pouvoir sur la nécessité d'un plan de relance pour la culture en France. Matignon, c'est autre chose, il y faut aussi une stratégie particulière, rendue complexe par la labilité de ce nouveau « corps » politique.

Dans cette relance, il y a la question du rééquilibrage Paris/Province où il faut aussi convaincre que de nouveaux partenariats avec les collectivités doivent être impulsés. Au fond désormais, pour notre syndicat, la relation avec le Ministère est plus aisée qu'avec les collectivités. Il y a ici un énorme péril et un énorme chantier. Ne pas laisser s'installer un délitement républicain, une diversité de situations locales émancipées d'une politique commune et égale en tous lieux. Sur ces aspects, nous pensons que c'est par des dispositifs concrets, nouveaux, majeurs dans leur étendue, leur ambition et leur argumentaire, qu'on arrivera à remettre les Élus et l'État ensemble : dispositifs interministériels pilotés en régions par les préfets, dispositifs de réimplantation de l'art et des équipes artistiques dans la vie des gens et dans les lieux de sociabilité et de travail, dispositifs d'une politique d'éducation populaire et de renforcement du pouvoir d'agir de la jeunesse, dispositifs visant à faire de nos lieux des plateformes où se forment une nouvelle sociabilité branchée sur de nouveaux habitus, besoins, mediums, usages. « Hospitalité » a été un mot de notre syndicat, cette année.

Ces sujets nous mobilisent en permanence, à l'échelle régionale comme nationale, et c'est en partenariat constant avec nos amis de l'Usep-SV que nous luttons. Saluons ici l'amitié de cette union, l'enrichissement réel de points de vue et de forces qu'elle représente pour notre syndicat, et saluons aussi la confiance que nous accordent nos camarades de l'Usep-SV.

Cette année a aussi été une année difficile. Je crois que ce mandat est un mandat tranché, qui prend des risques tactiques, qui nomme les choses aussi, qui ne craint pas la méthode critique pour le syndicat lui-même, qui le pousse à ré accoucher de lui-même. Et ce dans un contexte difficile : départ de l'ancien directeur ; particularités du nouveau pouvoir qui déjouent les postures et rôles anciens ; angoisse inédite aussi face à un gouvernement et un président dont on sent bien qu'ils peuvent faire ce qui n'a pas été fait (qu'on n'a pas osé faire) en plusieurs décennies ; montée en puissance du discours concurrentiel du privé et agressivité inédite de certains syndicats d'artistes et de salariés à notre rencontre ; baisse relative de notre propre militance voire de notre cohésion. Le syndicat a donc traversé des turbulences, des épisodes de rupture ou de défiance, qui sont, selon moi, naturelles quoique douloureuses et regrettables ; mais aussi, il permet que progressivement se constitue un lieu d'amitié intellectuelle et politique, de réflexions courageuses, de loyauté, à partir d'une base qui était pourtant celle d'un CN non unifié préalablement, et composé en majeure partie de « novices ». Je tiens à dire ici que les équipes artistiques, élues et non élues, et les délégués régionaux ont été particulièrement essentiels et bénéfiques aux membres plus historiques du CN et que le CN, (moi en tout cas !), leur doit beaucoup de ses joies et de ses raisons de persévérer.

Je veux aussi lancer quelques appels, fruits de cette première année et de ce que j'ai appris à y redouter.

Je veux rappeler que jusqu'à nouvel ordre, nous avons décidé de rester et intransigeants (avec même la possibilité d'une vraie netteté dans la conflictualité) et constructifs. C'est toute la difficulté que nous avons décidé d'assumer. N'être que critiques, c'est une simplification, qui pourra s'avérer nécessaire et bonne, s'il apparaît que notre force se perd à être constructifs, mais pour l'instant, nous avons décidé le plus difficile. Prendre le risque de nommer un changement bénéfique. Je rappelle donc que c'est notre dialectique et qu'elle a besoin d'être envisagée, jaugée comme telle.

Je voudrais aussi lancer un appel à tous nos adhérents : nous allons lancer des initiatives très importantes,

notamment une alternative au Pass culture, que nous avons baptisée provisoirement « Le Week-End » ; il faut que cela soit suivi, approprié, débattu. De même, nous allons produire les résultats concrets de notre séminaire (propositions touchant à de nouvelles manières de diriger nos lieux, à de nouveaux outils pour la billetterie faisant pièce aux menaces du privé etc.) etc. Il faut lire ces documents, aller voir les comptes-rendus du séminaire etc. Le changement de culture syndicale, son renforcement, la pleine potentialité de ce que nous pourrions en tirer comme force collective et comme nouvelle politique pour tous, ne peuvent pas se faire sans vous. Et le premier outil de tout ça, ce sera que nos adhérents prennent plus au sérieux leur propre syndicat, qu'ils lisent les documents mais surtout qu'ils fassent plus crédit à notre capacité de transformation via cet outil hors du commun. Depuis que je suis à la présidence, je sens plus encore que c'est un outil extraordinaire et que nous pouvons faire des choses qui changeront notre situation, j'en conçois souvent un réel enthousiasme et gratitude, et entrevois des possibilités formidables, mais cela n'aura seulement lieu que si nous ne sommes pas ingrats ou inconséquents, car sinon, notre syndicat peut aussi être le lieu de potentialités gâchées. J'ai remarqué, hélas, que nos communications sont très peu suivies, lues, accompagnées d'effets. La campagne en faveur de l'Hospitalité due aux migrants, qui devait être à l'honneur du rôle politique des lieux de culture, a été très peu suivie par les adhérents. Le rassemblement du 30 janvier – prématuré, sans doute – a été aussi décevant, sans doute par excès de confiance, en un sens ou par difficulté à percevoir qu'il y avait – au-delà de la résistance - une définition nouvelle de notre travail. Nous allons réfléchir à une stratégie de communication plus dynamique, mais ça ne remplacera pas l'intérêt et l'appropriation.

J'appelle aussi nos adhérents à une forme de prosélytisme. Il est important que les acteurs symboliques de l'art vivant public, les jeunes artistes, les représentants de toutes les disciplines, les compagnies nationales, les directeurs artistes de lieux labellisés, soient présents dans nos assemblées et nos travaux et parlent à leurs interlocuteurs politiques au nom de tous et au nom de leur syndicat.

J'appelle enfin à bien nous unifier autour de cette idée simple : de nouveau, il s'agit de remettre au centre des choses, dans le tissu même de la vie privée et publique, les artistes et les équipes artistiques. Quand nous avons parlé d'un acte II, c'était parce que nous avions cette conviction : après la guerre, il y avait eu cette vision très grande, qu'il fallait que les artistes se rapprochent des gens pour permettre la reconstruction par tous et ensemble des grandes questions. Ce que l'art, ce que l'artiste peut apporter, son amour du réel, ses méthodes, sa capacité à rendre praticables les intuitions et le désir, la confiance tout simplement qu'il rétablit, nous pensons que c'est cela de nouveau que nous devons mettre urgemment sur le chemin des gens ; pour que les peurs, les égoïsmes, les confusions, et surtout les violences, les injustices, les dénis et mutilations ne refassent pas leur travail de désymbolisation violente et de séparations haineuses.

Nous, nous avons entamé avec beaucoup de force ce décentrement du regard que l'on peut porter sur les espaces de création artistique et sur la politique culturelle publique en général. Ce travail tend à réinventer un vocabulaire, à redéfinir nos missions, et à donc réaffirmer la place des artistes dans la société. C'est une réflexion primordiale qui cherche à s'adresser d'abord aux jeunes – sans exclusive – car il faut accompagner de toutes nos forces leur recherche d'un nouveau pouvoir d'agir. Ce que, lors de notre séminaire, nous avons clarifié par cette formule : « Les théâtres publics sont les acteurs de la transformation sociale ».

Nous avons besoin de conduire cette exploration, cette nouvelle affirmation, pour nous-mêmes, mais aussi pour bousculer le pouvoir politique actuel. Depuis des années nous courons le danger d'être envisagés de manière de plus en plus lointaine, ignorante et blasée, par nos représentants, et cette fois, de manière plus décisive encore. Il y a sans doute une rupture culturelle, référentielle, voire idéologique. Or le président Macron, les nouveaux Élus, ne peuvent pas rester dans l'ignorance de ce que nous sommes, de ce que nous faisons, et de ce que nous sommes prêts à faire, à condition d'être respectés, écoutés, et accompagnés. Ils ne le peuvent pas car ce serait se priver d'une force hors du commun, un outil de transformation sociale dont la présence géographique est d'une

efficacité sans précédent, la qualité d'équipements et la tradition de service public d'une utilité inégalable.

S'il est vrai que quelque chose doit être changé dans ce pays, s'il est vrai même qu'il y ait eu une révolution technologique, à vrai dire, et comme toujours, on peut cependant dire une chose : ce changement vers plus de vitalité, cette révolution numérique aussi, tout ce potentiel de modification, ils ne seront réellement effectifs, réellement bénéfiques, et au fond réellement quelque chose de sérieux, que s'ils sont le terreau d'une modification culturelle, un changement dans les modes de pensée ou de sentir, que si ceux qui fabriquent des récits, des paroles, des imaginaires, des idées s'en emparent et en font avec tous, en cherchant avec tous, les clés d'une orientation nouvelle. Gutenberg n'a pas été que l'inventeur d'un outil, il a rendu effective l'égalité de tous devant le savoir parce que les acteurs de la culture et les artistes en ont compris l'immense nouvelle. Sinon, il n'y aura dans ce pouvoir nouveau que du suivisme idéologique et technologique. Pas de transformation.

Il nous reste peu de temps pour que ce quinquennat s'engage en faveur d'une dimension culturelle.

En un an, notre syndicat a beaucoup bougé. Nous sommes à mi route d'un chemin complexe dans un environnement peu favorable. En revendiquant « l'hospitalité » au moment de l'examen du projet de loi sur l'immigration, nous avons affirmé que le rôle des artistes et des maisons qui les accueillent, est aussi un rôle politique. Nous avons posé la place de l'art dans une société qui lui dénie trop souvent son utilité. Nous avons encore à nous transformer pour changer le regard sur nous-mêmes et reprendre la main sur une réalité environnante bouleversée par les technologies, les usages culturels, et par les industries de loisir qui nous attaquent frontalement de plus en plus nettement. C'est ce chantier que nous espérons mettre en œuvre l'an prochain pour le rendre irréversible et pour obtenir, autrement que par des « microplans » ou des annonces de campagne mal emmanchées, une nouvelle séquence des politiques publiques de la culture.

Marie-José Malis
Présidente

Politique culturelle

Rapport
d'activités

“syndeac
2017·2018

Financements, PLF 2018 et mesures nouvelles

Le projet de loi de finances 2018, le premier du quinquennat de la présidence Macron, est annoncé et débattu avec un soin particulier pour les crédits de la culture.

Le ministère de la Culture affiche un budget global de 10 milliards d'euros, identique aux crédits votés l'année précédente.

Le programme Création (131) atteint 779 millions d'euros, soit une hausse de 0,3 %, avec 398 millions d'euros pour le spectacle vivant. Le ministère annonce 6 millions d'euros de « mesures nouvelles » en spectacle vivant et arts plastiques, et communique son ambition de redynamiser la présence artistique dans les territoires tout au long de l'année, l'adoption de nouveaux moyens déconcentrés à hauteur de 6 millions d'euros « pour ouvrir davantage les lieux aux publics, notamment en période de vacances scolaires, mais également pour contribuer à la présence artistique dans des territoires les plus éloignés de la culture... »

Les labels bénéficient de 3 millions d'euros supplémentaires dont 2,6 millions sur le programme 131 et 0,4 million sur le programme 224, pour consolider leur situation financière et financer les labellisations en cours.

Le programme 224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture est porté à 555 millions d'euros (contre 528 en 2017 soit + 5,2 %). Son pilotage est entièrement confié au secrétariat général du ministère de la Culture, y compris dans le lien aux DRAC. 173 millions d'euros sont affectés à l'accès à la culture, dont 114 millions d'euros à l'éducation artistique et culturelle; 5 millions d'euros sont affectés au lancement du Pass Culture (développement numérique, etc.); 6,5 millions d'euros sont budgétés pour le projet « Culture près de chez vous ».

La réserve de précaution votée est fixée à 3 %. Elle est augmentée pour la Direction générale de la création artistique d'une auto-assurance du budget opérationnel de programme de 2 %, assez vite annulée suite à une levée de boucliers de la profession. En revanche, il faut attendre le 6 juillet pour obtenir la levée de la réserve de précaution sur les crédits du programme Création (131), avec de surcroît de grandes disparités en région.

Le Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (Fonpeps) reste inchangé à 90 millions d'euros mais les paiements sont adaptés au rythme des dépenses 2018 et de l'entrée en vigueur plus progressive des dis-

positifs. Les artistes bénéficient aussi du fonds de professionnalisation (2,3 millions d'euros).

Le Syndeac ne célèbre pas pour autant ces nouvelles officielles et demande d'apporter sa contribution par des propositions, à la définition d'une trajectoire budgétaire menant à une refondation de la politique culturelle, à la fois par un soutien renforcé aux équipements labellisés et aux compagnies, outre le respect des montants planchers, mais aussi par la définition de mesures susceptibles de donner le signal de départ d'un véritable « acte II » de la décentralisation culturelle que nous appelons de nos vœux.

Il élabore un document programmatique destiné aux conférences budgétaires en cours pour le budget 2019.

Il affirme la nécessité d'établir une trajectoire budgétaire à moyen terme, à échéance du quinquennat, renforçant les deux programmes qui sont au cœur de missions (131 et 224) et laissant place à de véritables innovations.

Il revendique une augmentation de 125 millions d'euros par an, dès 2019, en crédits de paiement, indispensable à une créativité libérée.

Des expérimentations, des innovations ? Les liens aux DRAC

En réponse aux « mesures nouvelles » annoncées par le ministère de la Culture au titre de l'implantation artistique en territoire et de la transmission, le Syndeac a souhaité l'ouverture d'expérimentations dès la mise en œuvre du projet de loi de finances 2018. L'objectif du syndicat est de souligner le dynamisme de la vie artistique en territoires et la présence de projets innovants tant au niveau de la gouvernance que du montage financier, déjà opérants mais pas toujours repérés et soutenus par les tutelles. Suite aux préconisations du Syndeac, deux Régions ont été désignées par le ministère. La Bretagne, qui n'a pas changé de périmètre géographique et expérimente depuis plusieurs années une instance originale de coopération territoriale (Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne). La Nouvelle-Aquitaine, où les services déconcentrés et les collectivités locales adaptent leur fonctionnement suite à la fusion des trois anciennes Régions.

Des groupes de travail préparatoires ont été menés à la DGCA au premier semestre 2018, à l'issue desquels le périmètre de l'expérimentation a été confirmé. Les DRAC des Régions désignées pourront globaliser les fonds pour soutenir des projets en dehors des logiques de programmes. La DGCA évoque une évolution vers des

contractualisations de durée moyenne, par la fin de la distinction entre aide au projet et aide au fonctionnement, ou entre les crédits 131 et 224. L'identification des projets se fera en lien avec les collectivités locales, sans s'appuyer exclusivement – comme c'était le cas jusqu'à présent – sur le réseau des scènes labellisées. Les objectifs du ministère sont d'améliorer l'accès à la culture, la diffusion sur les territoires et l'aide à la création. Nous accompagnerons avec nos délégués régionaux la mise en œuvre de cette expérimentation.

Emmanuel Macron : de l'espoir d'un acte II de la décentralisation au Comité action publique 2022 (CAP 22)

Lors de son assemblée générale du 18 septembre 2017, le Syndeac a désigné son Conseil national et a élu une présidente. Son programme vise à lancer une nouvelle donne de la décentralisation, baptisée « acte II de la décentralisation ». Ce dernier cherche à renforcer le rôle de l'art et de la culture afin de lutter contre les renfermements sociétaux et contre le communautarisme. Est ainsi exposé un projet destiné à donner un sens aux missions de service public des entreprises artistiques et culturelles, décliné avec des propositions innovantes et concrètes.

Dans le même temps, le gouvernement a lancé en octobre 2017 le programme Action publique 2022 destiné à « moderniser l'action publique » et à réformer l'État.

En novembre 2017, des indiscretions ont permis à la presse de diffuser des documents internes au ministère de la Culture faisant état d'un programme massif d'économies. Une part importante concerne l'audiovisuel public mais le spectacle vivant est loin d'être épargné. Les aides à la création sont considérées comme « émietées et insuffisamment orientées vers le public ».

Ce document également relayé par le site du Syndeac, questionne l'efficacité des aides et l'autorité de portage. L'approche est froidement gestionnaire et évoque la nécessité de mesurer le « risque social » des changements qu'ils programment.

Pour les artistes, le document mentionne la mise en place d'un guichet unique avec les collectivités afin de « simplifier les démarches des artistes » et « mieux coordonner les aides d'État ». Il indique vouloir mettre fin « au saupoudrage », en augmentant la sélection et en déconcentrant la gestion des subventions aux équipes artistiques aidées.

Pour les labels, le document mentionne que le ministère de la Culture doit améliorer la diffusion en augmentant le nombre de représentations : tournées dans les zones où l'offre culturelle est insuffisante, expositions itinérantes... L'objectif annoncé est d'attirer de nouveaux publics tout en amortissant mieux les coûts des spectacles. Le document interne prévoit également d'adapter l'offre de spectacles aux attentes du public et des collectivités en introduisant une possibilité de déroger aux cahiers des charges de niveau réglementaire par des conventions spécifiques conclues avec les collectivités.

La publication des projets gouvernementaux conduit à une crise qui contraint le ministère à mettre en place une consultation en urgence.

La DGCA programme d'aboutir à un constat, un diagnostic, des préconisations partagés... à partir de la communication inédite des données statistiques internes au ministère. Le climat est resté tendu et vigilant et les données transmises sont parcellaires. Le discours de la ministre à Nantes (« il n'y aura pas d'économies ») a temporisé le contexte mais le jeu des redistributions en enveloppe contrainte, ou celui des réformes administratives hors enjeux financiers, reste périlleux.

Le premier round dit « de diagnostic » s'est clos en janvier, avec une entrée dans le débat de plusieurs thèmes (qui d'ailleurs se recoupent) : les aides aux équipes, la création, la production, la diffusion, le lien aux territoires. Étrangement, en mai, la DGCA a organisé des réunions d'information autour de l'économie sociale et solidaire et, en juin, quatre groupes de travail ont été programmés pour septembre sur les thématiques suivantes :

- l'aide aux équipes indépendantes dans le spectacle vivant,
- la charte entre les lieux et les équipes artistiques dans le spectacle vivant,
- le plan de soutien à la diffusion dans le spectacle vivant pour l'élargissement des publics,
- le développement des solidarités et des coopérations dans les territoires pour mieux articuler création et action culturelle.

Le Syndeac prévoit des études internes avant de se prononcer sur ces consultations, et ce d'autant que la parution inopinée du rapport des experts missionnés laisse présager de profonds bouleversements institutionnels.

Françoise Nyssen : « Pass Culture », « Culture près de chez vous » et le projet de « Centre national de la musique »

Cette première année du ministère de Françoise Nyssen est jalonnée d'annonces de plans et autres mesures gouvernementales, dont certaines concernent la création artistique ou l'action culturelle.

« Culture près de chez vous »

Le 29 mars 2018, la ministre a présenté son plan d'action pour l'itinérance, « Culture près de chez vous ». Elle s'appuie sur une étude qui recense 86 bassins de vie prioritaires. Ces territoires ruraux, périurbains ou ultramarins sont qualifiés de « zones blanches » car éloignés d'une offre culturelle (moins d'un équipement culturel public pour 10 000 habitants, pas uniquement en spectacle vivant). Le plan vise un rééquilibrage territorial d'urgence par une meilleure circulation des artistes et par une itinérance des œuvres. Le diagnostic peut être partagé sur les difficultés à irriguer l'ensemble du territoire et à diffuser suffisamment les spectacles. Mais la cartographie ne s'appuie que sur les équipements culturels (lieux de spectacles, bibliothèques, cinémas, conservatoires, musées, centres d'art contemporain) sans tenir compte de la multitude d'actions territoriales des équipes artistiques et des lieux non labellisés. Ce plan de lutte contre la « ségrégation culturelle » est doté de 6,5 millions d'euros de crédits déconcentrés supplémentaires en 2018, augmentant jusqu'à 10 millions d'euros à la fin du quinquennat. On peut douter que ce budget permette réellement de combler l'écart entre les dotations en Île-de-France et dans le reste du pays (139 € par habitant contre 15 €).

Le Syndeac et les associations de labels ont réagi à ces annonces par une tribune publiée le 23 avril dans *Le Monde* (cf. infra). Ils déplorent que l'ambition d'un nouvel élan culturel porté par le président conduise son gouvernement à réchauffer de vieilles recettes de tournées provinciales, l'accusant de négliger l'héritage de soixante-dix ans de décentralisation culturelle. En effet, il ressort des annonces la volonté de développer la diffusion nationale des établissements publics nationaux (comme la Comédie-Française ou l'Opéra de Paris) ou l'implication du réseau labellisé dans les « zones blanches » en précisant ces missions dans les conventions pluriannuelles d'objectifs. Il est également question d'un soutien spécifique au cirque (traditionnel et de création), ou de la généralisation du dispositif Scènes de territoire

– expérimenté en Bretagne depuis une dizaine d'années mais jamais évalué par la DRAC. Enfin, la mobilité des œuvres doit être amplifiée, notamment par davantage de prêts des musées nationaux ou par le musée numérique des Micro-Folies. Malgré la spécialisation de conseillers DRAC sur ces questions territoriales, les initiatives de terrain, portées par un maillage de lieux, festivals et d'équipes artistiques d'une densité inédite au monde, ne semblent pas être la priorité des mesures les plus emblématiques de ce plan.

Pour le mettre en œuvre, Bernard Latarjet a été nommé par la ministre de la Culture. Son approche plus pragmatique et sa connaissance des réalités territoriales laissent espérer un déploiement plus en phase avec le terrain de la décentralisation.

« Pass Culture »

Promesse du candidat Macron, le Pass Culture prend la forme d'une application pour smartphone (développée par une start-up d'État) permettant une géolocalisation de l'offre culturelle réelle autour de l'utilisateur ou numérique à distance. Chaque jeune de 18 ans sera crédité de 500 euros de pouvoir d'achat en produits et services culturels. Cela pourrait représenter un budget annuel de 400 millions d'euros – à comparer aux 700 millions consacrés à tout le spectacle vivant. L'application sera expérimentée à la rentrée 2018 en Seine-Saint-Denis, dans le Haut-Rhin, l'Hérault, en Guyane et dans le Finistère, avant une généralisation dès janvier 2019. Derrière cette idée généreuse d'une dotation financière permettant l'émancipation par la culture de chaque jeune à sa majorité, c'est en fait un changement profond de politique culturelle : nous basculons de l'offre à la demande, sans intermédiation. Ce n'est plus la proposition artistique qui conduit à un acte de découverte, mais les goûts du spectateur qui orientent ses choix. Le postulat est également discutable, selon lequel le principal frein d'accès à la culture pour les jeunes serait économique, sans tenir compte de la dimension symbolique et des contextes sociaux ou éducatifs.

Les quatre syndicats de l'Usep-SV ont écrit une lettre ouverte à la ministre le 12 juin 2018. Ils s'inquiétaient de la mise en œuvre sans concertation avec les professionnels et sans éditorialisation de l'application en faveur des actions que le ministère subventionne, alors qu'elle mettra en concurrence frontale l'offre de service public de la culture avec le secteur marchand, notamment les plateformes numériques. Les craintes sont renforcées par les hypothèses de financement, qui serait majoritairement assuré par le secteur privé. Le Pass Culture constitue un

piège pour le secteur subventionné : ne pas s'y rallier le ferait apparaître comme réfractaire à la modernité et à la jeunesse ; y participer pourrait entériner que ce public des 18-25 ans ne fréquente pas assez les spectacles et actions culturelles qu'il met en œuvre. Une réponse en contre-pied est apparue au cours du séminaire animé par Boris Razon (cf. infra). En partenariat avec les producteurs de « Génération Quoi? », il s'agit de s'associer au projet « Le Week-End », élaboré avec des télévisions européenne et japonaise, qui confieront leur antenne à la jeunesse lors d'un week-end de juin 2020. Ouvrir massivement et radicalement la programmation de dizaines de lieux et événements culturels, comme une amplification de l'action déjà menée par les professionnels pour et avec les publics jeunes, constituerait une alternative au Pass Culture.

Centre national de la musique (CNM)

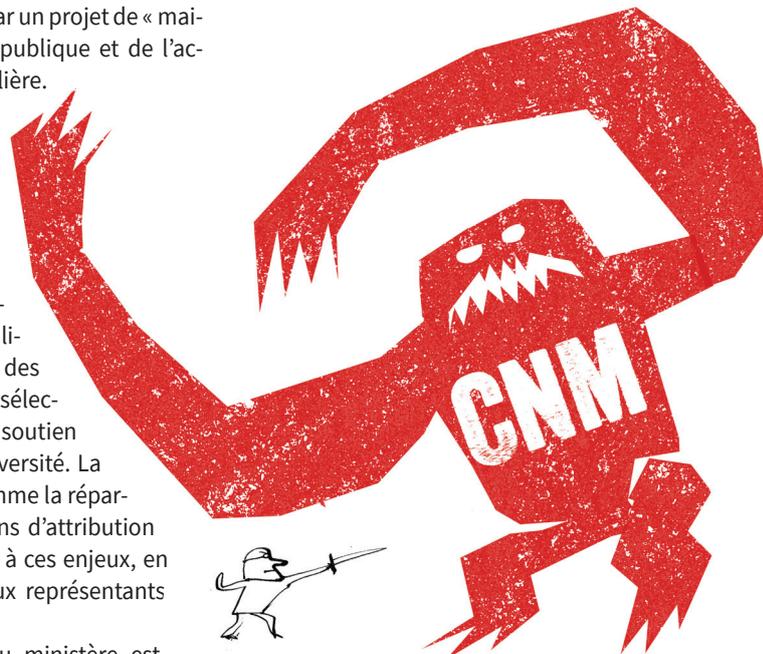
Le 25 avril 2018, la ministre de la Culture a annoncé le lancement de la préfiguration d'un Centre national de la musique. Cette annonce relance un projet ancien tout en tenant compte du rapport établi par Roch-Olivier Maistre en novembre 2017. Si les organisations représentatives des entreprises du spectacle vivant subventionné rejoignent la préoccupation de cohérence de la politique en faveur de la musique, elles alertent depuis plusieurs années sur les écueils de la fusion, par un projet de « maison commune », de la subvention publique et de l'accompagnement économique de la filière.

Les craintes d'une prépondérance du soutien à l'industrie musicale ne peuvent qu'être renforcées par l'évocation d'une nouvelle architecture appuyée sur le socle actuel du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz. Malgré la révision en cours des critères d'éligibilité aux aides du CNV, la prévalence des aides automatiques sur les aides sélectives ne garantit pas aujourd'hui un soutien dynamique à l'émergence et à la diversité. La gouvernance de l'établissement comme la répartition des sièges de ses commissions d'attribution des aides ne concourent pas mieux à ces enjeux, en accordant une place dominante aux représentants des industries culturelles.

Le principe d'un soutien direct du ministère est réaffirmé par la ministre, mais plusieurs questions se posent sur l'avenir de ces dispositifs quand on constate la faiblesse actuelle des fonds dédiés. Elles concernent

le maintien, comme objet de subvention, du soutien à la création et à la diffusion musicales, indépendamment des règles de concurrence du marché. Dans le contexte d'une concentration particulièrement virulente, le développement de la filière musicale doit se poursuivre en tenant compte de toute la diversité des esthétiques et des formes que nous accompagnons. La mission de préfiguration opérationnelle de cet établissement, confiée à deux parlementaires de la majorité, Émilie Cariou et Pascal Bois, doit permettre de poser de tels garde-fous. La refonte d'une politique publique de soutien à la musique enregistrée et au spectacle vivant musical doit être l'occasion de redéfinir les règles de répartition de taxes et subventions, ainsi que le rôle et les pouvoirs de chacun : État et collectivités territoriales, structures subventionnées, opérateurs privés.

Le syndicat, dans le cadre de l'Usep-SV a adressé une importante contribution aux parlementaires missionnés. Après son audition, une lettre ouverte au Premier ministre a été rendue publique par l'Usep-SV indiquant les nombreuses réserves qui subsistaient, empêchant en l'état un soutien des secteurs que nous représentons (voir pages suivantes).





Monsieur Édouard PHILIPPE
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS

Paris, le 26 juillet 2018

Objet : Projet de Centre National de la Musique

Monsieur le Premier ministre,

L'USEP-SV est une fédération qui rassemble les organisations professionnelles du secteur subventionné du spectacle vivant. A travers les 4 organisations (Les Forces Musicales, Profedim, le SNSP et le Syndeac) et les 850 adhérents qui la composent, elle défend les valeurs communes de démocratisation de la culture, de liberté de création et de programmation, d'exigence artistique et d'équité territoriale garantie par un renforcement de la décentralisation culturelle.

Notre organisation a été reçue par la mission de préfiguration du Centre National de la Musique (CNM) le 24 juillet dernier à l'Assemblée nationale, mission menée par les députés Pascal Bois et Émilie Cariou.

A l'heure où notre secteur est particulièrement affecté par la ré-interrogation des missions du ministère de la Culture, notamment dans le cadre de la réforme de l'action publique (CAP 22), toute modification du périmètre d'intervention du ministère de la Culture suscite précaution. La situation fragile et incertaine des collectivités territoriales, premier partenaire des politiques publiques de la culture, suscite également beaucoup d'attention de la part de nos adhérents. Vous l'aurez compris, notre engagement en faveur d'un État fort et prescripteur, nous semble essentiel à la politique culturelle du pays.

Le secteur de la musique est plus que d'autres, soumis à une concurrence frontale avec le secteur industriel qui devient de plus en plus hégémonique économiquement parlant et menaçant souvent les propositions artistiques les plus fragiles ; la diversité artistique est souvent affaiblie par des positions dominantes et, dans ce contexte, le projet de Centre National de la Musique a suscité toute notre vigilance dès novembre 2016.

A ce jour, de nombreuses interrogations pèsent toujours, sinon sur l'opportunité d'un outil complémentaire à la politique publique pour la musique, tout au moins sur la définition claire de son action, de son périmètre, et de sa gouvernance. La frontière entre ce qui relèvera du futur CNM et ce qui continuera à être défendu par le ministère de la Culture reste floue, voire



comporte des menaces sur des axes forts de la politique gouvernementale publique en faveur des musiques. Il nous semble également qu'un effort public de 25 M€ concentrés uniquement sur cet outil alors que le ministère de la Culture peine à consolider son action sur des missions essentielles, est difficilement acceptable pour nous. Nous attendons du gouvernement une relance forte de la politique culturelle qui passera nécessairement, à un moment donné, par une ambition de moyens. Nous avons bien entendu fait part de ces éléments en détail à la mission, complétée d'une contribution écrite constructive envoyée en amont.

Pour toutes ces raisons, et considérant l'essence même des structures que nous représentons, il nous semble à ce jour que les conditions ne sont pas encore réunies pour remporter notre adhésion et qu'un travail complémentaire est nécessaire afin d'apporter des garanties sur les positions fondamentales que nous venons d'évoquer (gouvernance, périmètre, politique publique nationale en faveur de la culture).

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.

Fabienne Voisin
Présidente
Les Forces Musicales

Olivier Michel
Président
Profedim

Michel Lefeuvre
Président
SNSP

Marie-José Malis
Présidente
Syndeac

Alliance européenne pour les arts et la culture en Europe et Pearle*

Le Syndeac, en tant que membre de la confédération européenne du spectacle vivant Pearle*, s'implique activement dans le cadre de l'Alliance européenne pour la culture et les arts.

Les membres de l'Alliance demandent que l'art et la culture soient parmi les priorités stratégiques de l'Union européenne pour la période 2020-2030 car ils sont à peine mentionnés dans la stratégie actuelle, par conséquent dans les programmes opérationnels dans les Régions. À ce jour, 36 organisations sont signataires de l'appel « Le pouvoir de la culture et des arts », premier acte fondateur de l'Alliance.

Par ailleurs, L'Alliance souhaite que le programme spécifique dédié à l'art et la culture « Europe créative » soit renforcé, que l'art et la culture soient reconnus comme un axe prioritaire et intégrés, à ce titre, à l'ensemble des politiques communautaires.

Dans le cadre de la négociation budgétaire, l'Alliance a adressé deux lettres publiques aux institutions européennes en janvier et juin 2018 demandant un financement conséquent à long terme, dédié au secteur artistique et culturel.

L'Alliance a publié une déclaration sur la culture dans les régions et les villes en octobre 2017. Celle-ci souligne que les régions et les villes ont un rôle crucial à jouer au niveau européen. Elle appelle les décideurs politiques européens, régionaux et locaux à soutenir la culture et les arts dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'UE. Pour soutenir cette démarche, le Syndeac, en partenariat avec LIKE Culture (villes et Régions européennes pour la culture), sollicite depuis janvier 2018 les présidents ainsi que les vice-présidents culture et Europe des Régions pour signer le texte (cf. infra).

L'Alliance plaide également pour le renforcement de l'Europe à travers l'éducation et la culture lors de la réunion des chefs d'État et de gouvernement le 17 novembre 2017 à Göteborg.

L'ensemble des documents est consultable sur le site du Syndeac : <http://www.syndeac.org/action-syndicale/contributions/alliance-europeenne-culture-arts-demarches-publications-syndeac>

Le Syndeac a participé en tant que membre de la FEPS aux assemblées générales de Pearle* en novembre 2017 à Madrid et en juin 2018 à Tallin, pendant lesquelles des ateliers et des séminaires ont été organisés dans le cadre du projet *Behind the Stage*, visant à renforcer le rôle des associations professionnelles d'employeurs et le dialogue social dans le secteur du spectacle vivant en Europe. En plus des exemples d'intégration des nouvelles technologies dans les spectacles et de création d'archives numériques, les experts traitent des questions de l'emploi, de l'égalité femmes-hommes, du développement des compétences.

La circulaire sur les labels

La circulaire relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques est parue le 15 janvier 2018 au *Journal officiel*.

Le texte, réclamé pendant de nombreux mois, est le fruit d'une concertation entre le ministère de la Culture et les organisations professionnelles.

Pour le Syndeac, ce travail s'est effectué dans une coordination permanente avec les associations dites sectorielles, régulièrement consultées par les services de la DGCA en parallèle des concertations officielles au niveau du CNPS (Conseil national des professions du spectacle).

En application de l'article 5 de la loi LCAP, du décret du 28 mars 2017 et des 12 arrêtés fixant les cahiers des charges et des missions des labels, cette circulaire rappelle le contexte historique de la politique nationale de labellisation et précise (en annexe I) les grands axes de modernisation par la liberté de créer, de diffuser et programmer – conformément aux termes de la loi LCAP –, l'égalité, la parité, la diversité et la prise en compte des droits culturels, le renouvellement des générations, la médiation et la diffusion « hors les murs », le suivi et l'évaluation, la politique partenariale et l'accompagnement financier de l'État.

L'annexe 2 précise les soutiens financiers, « planchers » pour le ministère et budget global annuel, pour chacun des labels et pour les conventionnements durables des Scènes conventionnées d'intérêt national et pour les Théâtres lyriques conventionnés d'intérêt national. Enfin, cette même annexe traite du montant et de l'accompagnement des artistes sortant des directions de

structures labellisées dont le projet est obligatoirement porté par un artiste.

L'encadrement des pratiques artistiques en amateur (LCAP)

Intégré dans la loi LCAP du 7 juillet 2016, le dispositif réglementaire lié aux pratiques artistiques en amateur n'est opérationnel que depuis fin janvier 2018.

Dès mars 2017, la rédaction des projets de décret, d'arrêté et de circulaire du dispositif a fait l'objet de concertations régulières en particulier au bureau du Conseil national des professions du spectacle (CNPS). Le Syndeac, représenté par son directeur, y a pleinement joué son rôle, notamment en demandant des arbitrages sur des points ne laissant aucun doute quant aux difficultés de leur mise en œuvre future.

Le texte qui en est sorti pose les jalons d'une pratique allant dans le sens de la démocratisation du spectacle vivant. Aujourd'hui, la présomption de salariat demeure le principe au recours des amateurs dans des représentations de spectacles.

Toutefois, par dérogation, les structures de création, de production, de diffusion et d'exploitation des lieux de spectacle peuvent, sans courir le risque d'une requalification, associer des amateurs à leurs représentations dès lors qu'elles ont été chargées des missions d'accompagnement de la pratique amateur ou d'actions pédagogiques et culturelles. Une convention est nécessaire à la reconnaissance de ces missions et aux modalités d'application du dispositif.

Le pôle conseil du Syndeac a suivi chacune des étapes du dispositif réglementaire actuel. Nos juristes se tiennent à votre disposition pour toute demande de précisions.

Un observatoire du spectacle ou de la billetterie (LCAP) ?

Conformément à la législation et à la réglementation récente, le ministère a voulu mettre en place un observatoire statistique du spectacle vivant, outil inexistant en France. L'article 48 de la loi LCAP oblige les détenteurs de licence d'entrepreneur de spectacles à transmettre les informations relatives à leur activité de billetterie aux

services du ministère à des fins statistiques. Le décret du 9 mai 2017 précise les modalités de transmission, le type de données concernées et la peine d'amende en cas de non-respect des obligations de transmission. L'application Sibil a été créée pour simplifier cette démarche et permettre au ministère d'établir des référentiels statistiques. Les acteurs professionnels ont pris part au comité de consultation à travers leurs instances représentatives pour affiner l'interface du portail de saisie, tout comme les éditeurs de logiciels de billetterie.

L'application Sibil permet aux professionnels de réaliser leur déclaration directement en ligne sur le portail du ministère ou de déposer une déclaration au format .csv ou encore d'utiliser leur système de billetterie pour remonter automatiquement les informations de spectacles. Quel que soit le mode de transmission choisi, le déclarant doit préalablement créer son compte et vérifier l'exactitude des informations liées à sa structure récupérées sur la base Atalie. La déclaration est trimestrielle, avant le 10 du mois suivant la fin du trimestre. L'utilisateur peut saisir une période d'inactivité.

Le dispositif se déploie dès cette année en trois vagues :

- 1^{er} juillet 2018 : opérateurs de l'État, lieux labellisés, scènes conventionnées et théâtres lyriques d'intérêt national. Première déclaration à effectuer avant le 10 octobre 2018 ;
- 1^{er} janvier 2019 : structures déclarantes de la taxe sur les spectacles auprès du CNV et de l'ASTP ;
- 1^{er} avril 2019 : généralisation à l'ensemble des structures de spectacle vivant.

Une notice et une aide en ligne sont disponibles depuis l'application.

Les données ainsi recueillies par le ministère sont anonymes et confidentielles. Elles ne peuvent être utilisées qu'aux fins statistiques prévues par l'article 48 de la loi LCAP. L'utilisateur peut accéder à un reporting et visualiser des statistiques associées aux déclarations déjà effectuées pour l'ensemble de ses représentations ou pour un nom de spectacle en particulier. En l'absence de transmission des données dans le délai prévu, le ministère fait parvenir une mise en demeure. Après deux mois, il peut prononcer une amende administrative de 150 €. En cas de réitération du même manquement pendant un an, l'amende est majorée à 600 €.

De Unido à LimeSurvey – grille d’emploi

Il y a deux ans, la DGCA avait réuni le Syndeac et les Associations professionnelles, pour leur faire part du lancement d’une démarche de modernisation et d’optimisation des enquêtes économiques auprès des labels et réseaux. Celle-ci consiste, à court terme, à améliorer techniquement la collecte des données et la fiabilité des restitutions statistiques en passant du format Excel actuellement en vigueur au format LimeSurvey.

Concrètement, les structures avaient reçu un mail de la part de la DGCA avec un lien à partir duquel les données Unido devaient être renseignées.

Le calendrier de la DGCA était serré. Pour les CCN et les CDC, l’enquête était lancée sous ce format pour les données réalisées 2015 et prévisionnelles 2016. Les CDN et les SN ont suivi.

À l’occasion de plusieurs rencontres, les participants ont rapidement émis le souhait de voir évoluer le cadre Unido pour mieux refléter la réalité économique et financière de leurs activités propres, et de mieux harmoniser les pratiques et les ventilations comptables au sein des réseaux. Les premières réunions ont porté sur la nécessité de travailler sur la contextualisation et d’exposer les incohérences et les contradictions des ratios et des indicateurs. Il a ainsi été décidé de prévoir une case dite de « commentaires libres » destinés à éclairer la situation objective des lieux.

Plusieurs groupes de travail avaient été programmés pour mettre en regard les données économiques avec le fonctionnement de lieux de spectacles. Ont ainsi été travaillés les notions de recettes propres, les amortissements, le positionnement des heures supplémentaires, la valorisation des bâtiments (et selon quel process), les dotations pour provisions, les cessions, les apports en industries dans les sociétés en participation, les refacturations.

En définitive, nos demandes n’ont nullement été prises en compte. Malgré plusieurs relances du Syndeac, les services de la DGCA ont poursuivi leurs opérations et n’ont pas requis les savoir-faire des professionnels du terrain.

Le Conseil national a décidé d’unifier notre action et de missionner Virginie Girard, administratrice du TCI, à même de coordonner les acteurs et de déployer un savoir-faire opérationnel, en lien avec l’équipe permanente. Parallèlement, les services du ministère communi-

quaient, via le Bureau du CNPS, un tableau d’analyse chiffrée sur l’emploi intitulé « Grille emploi », destiné à standardiser les données sociales, sans prendre en compte le contexte économique et politique.

L’un des objectifs majeurs de ces actions est de répondre aux demandes légitimes de rendre des comptes sur l’utilisation des fonds publics, mais également de structurer notre argumentaire contre des analyses exclusivement « comptables » des indicateurs et les mesures qui pourraient en découler.

Mission Festivals

La ministre de la Culture a confié à Serge Kancel, inspecteur général des affaires culturelles, une mission permanente sur les festivals afin de proposer des évolutions de leur soutien et de suivre la progression de leur fréquentation ou de leur financement.

À l’occasion de ses auditions, il s’est entretenu fin avril 2018 avec une délégation du Syndeac et début mai avec les représentants de l’Usep-SV. Son premier chantier a consisté à clarifier la notion même de « festival » et à soumettre à la ministre une clarification des critères d’aide par le ministère. Il doit également référencer l’intégralité de l’offre nationale, bientôt consultable sur un portail dédié en ligne.

Le Syndeac et les autres syndicats d’employeurs du spectacle vivant subventionné ont défendu la singularité des festivals de création, qui accomplissent des missions de service public, notamment par un accompagnement artistique et une présence territoriale plus large que sur le seul temps festivalier. Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, la faiblesse de l’intervention publique en faveur de ces festivals de proximité ne les prémunit pas contre le risque de distorsion sociale que fait peser le phénomène de concentration extraterritoriale observé dans la musique. C’est toute la filière professionnelle et la diversité culturelle qui sont ici fragilisées.

Le Syndeac a remis ses préconisations : augmentation des crédits ministériels dédiés, refondation et décloisonnement des critères de financement public, prise en compte des retombées économiques et sociales, surveillance de la concentration, labellisation des festivals de

création, éditorialisation du Pass Culture en faveur du secteur subventionné, révision des aides du CNV, prise en charge des frais supplémentaires de sécurité, mise en place d'un observatoire public des festivals.

Sécurité-sûreté

Depuis novembre 2015, la coordination entre le ministère de la Culture, le ministère de l'Intérieur et les syndicats s'est maintenue à un rythme élevé.

Ainsi, au mois de septembre 2016, le préfet Hubert Weigel a été missionné pour l'élaboration d'un guide sur la sûreté décliné pour les lieux clos, les lieux à l'air libre, les voies publiques et les lieux patrimoniaux, en étroite collaboration avec les organisations du secteur.

Ces travaux se sont formalisés en novembre 2017 par l'instauration d'un comité interministériel de sûreté. En revanche, cette nouvelle instance, qui associe les organisations du spectacle, ne donne lieu à aucune concertation.

Alors que le secteur revendiquait la clarification des règles applicables en matière de « *service d'ordre indemnisé* », les services du ministère de l'Intérieur ont élaboré une instruction dont le contenu a été longuement exposé et explicité, mais n'ont en aucun cas pris en compte les nombreuses demandes d'amendement.

Lors de ces réunions, le Syndeac et l'Usep-SV ont multiplié les démarches pour demander des aides financières afin de prendre en compte les coûts générés par les mesures de sûreté. Ils n'ont eu de cesse de rappeler que les entreprises du spectacle vivant subventionné n'étaient pas éligibles au fonds dédié à la sécurité géré par le CNV.

Emploi et dialogue social

Rapport
d'activités

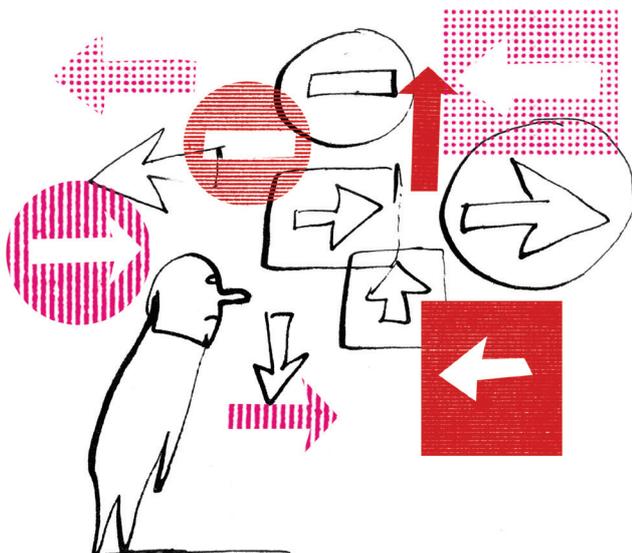
“syndeac
2017·2018

Actualité nationale et fédérale multiprofessionnelle (Fesac)

Réforme de la formation professionnelle, de l'apprentissage

Le projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » est en cours d'examen au Parlement. Il devrait entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2019, pour une partie de son dispositif.

Si le texte simplifie la définition de l'action de formation et assouplit le cadre juridique pour les règles de départ en formation, il modifie en profondeur le régime institutionnel du droit de la formation.



Le projet crée un nouvel acteur, France Compétences, pour réguler le système de la formation professionnelle. Les Opca (organismes paritaires collecteurs agréés), comme l'Afdas, voient leurs missions évoluer et vont devenir des Opco (opérateurs de compétences). Ils ne seront plus chargés de la collecte des contributions formation, transférées à l'Urssaf.

En outre, le nombre d'Opca va être réduit en fonction du montant des contributions formation qu'ils auront à ériger. Le chiffre n'est pas encore connu. Cela implique un processus de regroupements, qui entraînera nécessaire-

ment une perte de gouvernance des organisations représentatives du spectacle pour défendre ses spécificités. Par ailleurs, le projet de loi modifie le régime du compte personnel de formation (CPF), qui ne sera plus décompté en temps mais monétisé. Il pourra être exercé via une plateforme, sans intermédiaire et donc sans conseil.

Le projet de loi complète ce droit à un dispositif de « CPF de transition ». En l'état du texte, il sera géré par une commission interprofessionnelle, et non par les Opco. Ce dispositif doit remplacer le congé individuel de formation (CIF), supprimé le 31 décembre 2018. Or, la gestion des CIF par l'Afdas donnait lieu à un abondement financier pour mettre en œuvre une politique de reconversion professionnelle efficace.

Le projet de loi réforme les règles applicables à l'apprentissage dont les répercussions sont en cours d'analyse, notamment pour les écoles du secteur.

Enfin, les réformes vont entraîner une renégociation des accords formation afin d'adapter les dispositions.

Le Syndeac et l'ensemble des organisations du secteur œuvrent auprès des pouvoirs publics pour maintenir des dispositifs qui ne sont pas linéaires, mais adaptés aux activités des entreprises et des salariés.

Vers un « bonus-malus » sur les contrats courts

Le projet de loi Avenir professionnel prévoit en son article 29, un nouveau critère parmi ceux pouvant être utilisés par les accords d'assurance chômage pour majorer ou minorer les contributions patronales. Il s'agit de celui du nombre de fins de contrat de travail assortis d'une inscription sur la liste des demandeurs d'emploi. Ce texte ne concerne pas les contrats conclus avec des intermittents du spectacle dans le cadre des annexes VIII et X.

Elle pourra en revanche s'appliquer pour les contrats de travail des salariés de droit commun du secteur.

Le Syndeac, aux côtés de la Fesac dont il est membre, est fortement mobilisé pour maintenir l'exclusion de notre secteur de cette disposition.

Des échanges entre les différents membres de la Fesac sont en cours, afin de poursuivre un plan d'action commun.

La lecture définitive du projet de loi devrait intervenir au début du mois d'août, à l'Assemblée nationale.

Le Fonpeps, où en est-on ?

Le Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (Fonpeps) est l'aboutissement d'un travail de concertation, commencé en octobre 2015 lors de la Conférence pour l'emploi, entre les ministères de la Culture, du Travail et des Finances, et les organisations professionnelles du spectacle.

Sur les neuf mesures annoncées, huit sont pleinement applicables.

Il s'agit de l'aide à l'embauche d'un premier CDI, l'aide à l'embauche des jeunes artistes diplômés, les primes à l'emploi pérenne et aux contrats de longue durée, les dispositifs de soutien à l'emploi dans les secteurs de l'édition phonographique, les cafés-culture et petits lieux de diffusion, l'aide à la garde d'enfant d'artistes et techniciens intermittents.

Aujourd'hui, le gouvernement a souhaité recentrer les mesures du Fonpeps autour des trois volets que sont l'emploi pérenne, les secteurs fragiles et les aides sociales. Le ministère de la Culture a indiqué que les aides devaient être adossées à des accords collectifs pour être validées, et a demandé aux partenaires sociaux de mener une évaluation du dispositif.

Le Syndeac, aux côtés de la Fesac, a rappelé les dysfonctionnements du régime et a fait part de ses réserves sur les changements de méthodes opérés par les pouvoirs publics. L'ensemble des partenaires sociaux a néanmoins conclu un accord interbranche le 27 juin 2018 afin de valider l'aide à la garde d'enfants d'artistes et techniciens intermittents (Agedati), dont la gestion a été confiée à Audiens via le fonds de professionnalisation.

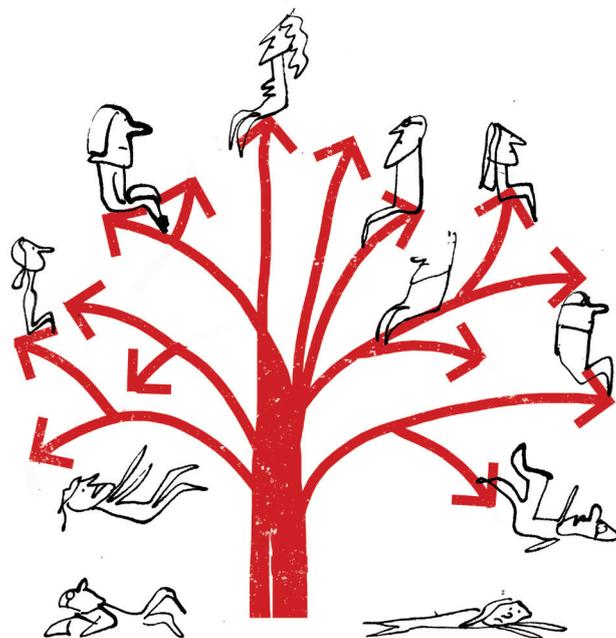
Le Syndeac, aux côtés de la Fesac, est resté pleinement engagé et mobilisé dans l'effort d'amélioration et d'évolution du dispositif.

Restructuration des branches

Les pouvoirs publics ont à travers la loi du 8 août 2016 (El Khomri), fixé un programme important de restructuration des branches professionnelles, visant à réduire le nombre de conventions collectives de 700 à 200. Le gouvernement a ciblé en premier lieu les conventions collectives d'application uniquement régionales ou locales et n'ayant pas conclu d'accord collectif ces quinze dernières années. Elles laissaient en outre un délai de trois ans pour se déterminer : rapprochement ou fusion avec le secteur de leur choix. Les ordonnances dites « Macron » ont accéléré ce processus. Elles ont écourté le critère de durée pendant laquelle il n'y a pas eu de négociation en le ramenant à sept ans, en laissant non plus trois ans mais deux ans pour que les branches concernées se déterminent, et en ajoutant le critère de l'effectif de 5 000 salariés.

Au regard de ces critères, le ministre du Travail peut engager une procédure de fusion du champ d'application d'une convention collective d'une branche avec celui d'une branche de rattachement présentant des conditions sociales et économiques réputées « analogues », et ce dès le 9 août 2018.

Le processus de « rapprochement de branches » laisse peu de place à la contestation des partenaires sociaux,



dans la mesure où lorsque le ministère du Travail décide de prononcer la fusion, celle-ci peut être décidée, même en cas d'avis négatif de la commission nationale de la négociation collective, qui ne peut que reporter l'échéance à deux ans.

Les pouvoirs publics invoquent les nouvelles missions dévolues aux branches, à travers les CPPNI, qui doivent dorénavant rédiger un rapport d'activité annuel comprenant un bilan des accords collectifs d'entreprise conclus en matière de durée du travail, de travail à temps partiel et de congés (payés et autres congés). Ce bilan doit décrire l'impact de ces accords sur les conditions de travail des salariés et sur la concurrence entre les entreprises de la branche.

Selon la direction générale du travail, le critère essentiel est la capacité des branches à remplir les obligations actuelles et à venir (avec le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »). Les branches devront être en capacité, en termes de moyens, d'exercer les missions qui seront les leurs (ex. : création de diplôme, pilotage de l'apprentissage). Le critère essentiel semble être la « taille critique ».

Le Syndeac au sein de la Fesac a œuvré pour conserver le périmètre de la fédération en tant qu'organisme multi-professionnel, et au niveau du secteur du spectacle vivant subventionné, pour préserver le cadre de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles.

À cet effet, outre la participation aux réunions de travail au sein de la commission de restructuration des branches, le Syndeac veille activement à renforcer les indicateurs retenus par les pouvoirs publics.

Prélèvement à la source

Le prélèvement à la source entrera en application au 1^{er} janvier 2019. À compter de cette date, l'employeur devient collecteur de l'impôt sur le revenu, pour le compte de l'administration fiscale.

D'un point de vue technique, le taux d'imposition de chaque salarié est mis à disposition des employeurs par le biais d'un compte rendu établi par l'administration fiscale, en retour d'une déclaration sociale nominative (DSN). Ce compte rendu sera mis à disposition tous les mois, dans les jours qui suivront chaque DSN.

Des aménagements du taux en cours d'année restent possibles, sur demande du salarié (individualisation, modulation du taux).

Si aucun taux n'est mis à disposition, l'employeur doit appliquer un taux neutre dont les grilles mensuelles sont prévues par le Code général des impôts.

Des règles spécifiques d'application du taux neutre sont par ailleurs prévues pour les contrats courts. Les salariés en CDD à terme précis (durée inférieure ou égale à deux mois) et à terme imprécis (durée minimale contractuelle) verront leur assiette de contribution battue de 50 % du Smic.

Le Syndeac et l'ensemble des organisations du spectacle, soucieuses des questions liées aux emplois dont l'activité est discontinuée, ont été reçus par la direction générale des finances publiques.

Selon les services de Bercy, ce nouveau régime du paiement immédiat de l'impôt est compatible avec les situations des personnes connaissant des variations de revenus.

Si ce schéma se veut rassurant, il subsiste de nombreuses interrogations.

Un groupe de travail a été mis en place au sein de la Fesac pour réfléchir et apporter des solutions aux incidences de ces mesures sur les spécificités de nos métiers. Le Syndeac participe activement aux travaux de ce groupe.

Un courrier a été adressé récemment à la DGFIP (Direction générale des finances publiques), pour avoir des réponses aux interrogations d'ores et déjà identifiées.

Agenda social fédéral

Reprise des négociations sur les conditions de recours au CDDU, en interbranche.

Suite à la mission de concertation confiée à trois personnalités qualifiées (H. Archambault, J.-P. Gille et J.-D. Combexelle), afin de présenter des propositions permettant de sortir durablement des crises de l'intermittence l'ensemble des partenaires sociaux, dont la Fesac, réunissant les branches du spectacle vivant et enregistré, ont reçu l'injonction de préciser les conditions de recours au CDDU.

Plusieurs projets d'accord ont été rédigés, mais divers points de blocage (transition CDDU et CDI et formalismes) ont empêché depuis 2017 la finalisation d'un accord.

En juin 2018, les partenaires sociaux de l'interbranche ont renouvelé leur intention de réouvrir les discussions sur le CDDU.

Pour le spectacle vivant subventionné, l'accord interbranche de juin 2008 (titre V de la CCNEAC), a fait l'objet d'une révision et a abouti à la conclusion de l'accord du 8 décembre 2016 qui redéfinit la liste des emplois éligibles au CDDU.

Commission paritaire nationale emploi formation du spectacle vivant (CPNEF-SV)

La CPNEF-SV est une institution nationale qui agit en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle. Paritaire, elle regroupe l'ensemble des organisations d'employeurs et de salariés représentatives des champs conventionnels du spectacle vivant public et privé. Le Syndecac en est membre depuis sa création en 1993 et siège dans ses différentes instances. La CPNEF-SV offre un cadre aux débats des partenaires sociaux mais aussi aux actions à visées opérationnelles. Elle assure également le pilotage de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications, en lien avec l'Afdas.

En matière d'emploi, la CPNEF-SV est chargée de suivre la situation de l'emploi et son évolution, d'améliorer la reconnaissance des métiers, de concevoir et mettre en œuvre des actions visant à accompagner les parcours professionnels...

En matière de formation, elle est chargée de faciliter son accès tout au long de la vie, de repérer les besoins et de définir des priorités, de structurer et développer l'offre, de créer des certifications...

Principales réalisations de la CPNEF-SV en 2017-2018

La CPNEF analyse le marché du travail et l'évolution des métiers. Elle établit un tableau de bord statistique de l'emploi et en actualise les données. Elle a mené une étude sur les métiers et les parcours d'emploi. Elle a défini des référentiels métiers dans le domaine administratif « communication, relation avec le public, commercialisation », et dans le domaine technique « direction technique, lumière, plateau, son, vidéo-image ». La CPNEF a conduit un travail sur un référentiel de compétences

transversales de l'artiste interprète.

La CPNEF copilote l'accord-cadre national Edec du spectacle vivant (engagement de développement de l'emploi et des compétences) conclu avec la DGEFP, la DGCA et l'Afdas, en partenariat avec Audiens.

Enfin, la CPNEF collecte et détermine les besoins en formation professionnelle. Elle a ainsi recensé pour les artistes des besoins en interdisciplinarité, en intégration des nouvelles technologies dans leur interprétation, en outils de communication numérique (web, réseaux sociaux, plateformes...), en connaissance de l'éducation artistique et culturelle.

Pour les techniciens, la CPNEF a retenu l'usage des outils robotiques et de l'informatisation en réseau, les nouvelles technologies de l'image, la vidéo, la réalité virtuelle, la 3D et l'exploitation des spectacles hors des lieux dédiés.

Pour les personnels administratifs

- Direction d'entreprises culturelles (stratégie, ancrage territorial), développement des réseaux, transmission-fusion de structures, changements de statut juridique, aspects RH, mutualisation de moyens;
- fidélisation et diversification des publics (accueil, connaissance, communication ciblée, relations publiques notamment via les outils numériques de type CRM...);
- billetterie (nouveaux outils et logiciels, gestion des bases de données, lutte contre la fraude...);
- dématérialisation administrative et obligations réglementaires (déclarations sociales, RGPD, archivage...).

Transversal

- Management d'équipe et nouvelles formes de travail;
- responsabilité sociétale de l'entreprise et développement durable;
- sûreté (sensibilisation aux risques et actions de prévention contre les dommages volontaires);
- sécurité pour les exploitants de lieux de spectacle (rénovation des formations pour la licence de première catégorie);
- qualité de vie au travail et égalité des chances (femmes-hommes, gestion du handicap);
- outils numériques (pour les seniors).

CCNEAC

La commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)

Les partenaires sociaux de la branche des entreprises artistiques et culturelles ont signé le 4 avril 2018, l'accord instituant la CPPNI.

La mise en place de cette commission, créée par la loi travail du 8 août 2016, modifie la structure organisationnelle de la branche.

Dorénavant, la CPPNI est l'organe qui représente la branche dont les travaux sont organisés en son sein.

Paritaire, elle est composée de représentants des organisations syndicales et professionnelles, représentatives des employeurs et des salariés.

La commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation devient l'instance de négociation des conventions et des accords de branche. Elle reprend les dispositions d'interprétation et de conciliation anciennement dévolues à la branche.

Enfin, en tant qu'organe régulateur de la concurrence sociale entre les entreprises de la branche, la CPPNI doit intégrer dans son rapport annuel d'activité un bilan des accords collectifs conclus dans les entreprises relevant de son champ.

L'accord du 4 avril 2018 prévoit dans ses dispositions une collecte des accords d'entreprise ainsi que des procès-verbaux de carence ou d'élection des représentants du personnel.

Ces documents doivent être transmis au Fonds commun d'aide au paritarisme (FCAP), qui assure le secrétariat de la CPPNI.

Accord sur l'emploi des artistes du cirque (titre XVII)

La conclusion d'un accord sur le titre XVII résulte d'une volonté des partenaires sociaux d'ajouter à la convention collective des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC) des dispositions spécifiques aux artistes circassiens.

Les discussions ont été longues et complexes compte tenu des divergences de points de vue et de la volonté

initiale de la représentation des salariés de reprendre à l'identique les dispositions du titre XIII concernant les artistes dramatiques.

Le Syndeac, actif sur ce dossier, a travaillé avec le Syndicat des cirques de création pour aplanir les difficultés en suspens et parvenir à un accord signé le 14 février 2018. Ce texte intègre pleinement les artistes du cirque dans la CCNEAC. Il définit et encadre leurs conditions d'emploi et de rémunération.

Il introduit et définit la notion d'« itinérance » et d'activités multiples liées à l'activité des circassiens.

Ordonnances Macron : Comité social et économique

Depuis 2016, l'actualité normative a été marquée par l'abondance des textes de loi.

La loi travail de 2016, et plus récemment les ordonnances Macron du 22 septembre 2017 en sont la parfaite illustration.

Le Syndeac, moteur du dialogue social de notre secteur, est pleinement conscient des enjeux et fortement mobilisé pour accompagner avec succès la mise en œuvre de ces textes dans le respect des spécificités qui caractérisent le spectacle vivant subventionné.

L'inversion de la hiérarchie des normes, définitivement actée par les récentes ordonnances, a été le socle d'une nouvelle organisation de la branche à travers la mise en place de la CPPNI. Cette commission représente désormais la branche, et devient le siège des négociations qui lui sont réservées.

Avec ces ordonnances, c'est aussi le paysage de la représentation du personnel au sein de nos entreprises qui subit un profond bouleversement.

Le remplacement des anciennes formes de représentation du personnel par une instance unique (CSE) a été l'occasion de nous interroger sur la place du Fnas et du comité d'entreprise conventionnel (CEC).

Le Fnas est avant tout la marque d'une solidarité forte qui caractérise notre branche. À l'heure de la fusion des

branches, il semble opportun de nous distinguer par ce qui nous rassemble.

Le Syndeac négocie actuellement avec l'ensemble des partenaires sociaux un accord qui permettra à titre transitoire jusqu'au 1^{er} janvier 2020, de préserver en l'état les dispositions actuelles du titre III de notre convention collective.

Négociation annuelle obligatoire

Comme chaque année, les partenaires sociaux se sont réunis pour discuter de la revalorisation des salaires minima conventionnels. Plusieurs indicateurs ont été avancés : hausse de l'inflation, réserve de précaution, etc.

Alors que les négociations se poursuivent, le collègue « employeurs » a informé le collègue « salariés » qu'en cas d'accord pour une revalorisation, il n'y aurait pas de rétroactivité. Celui-ci entrerait en vigueur à la date de la signature. Pour l'heure, les négociations ne sont pas achevées.

Groupe de travail paritaire : filière technique et communication

Les partenaires sociaux se sont réunis en groupe paritaire restreint pour parvenir à revoir les fonctions et les qualifications dans la filière communication-relations publiques-action culturelle, au regard de l'évolution des métiers et d'une mise en cohérence des parcours.

Ils se sont entendus pour créer dans le domaine de la presse, un poste de chargé des relations presse positionné en groupe 5.

Dans le domaine formation, un poste de chargé de l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles en groupe 5 est créé.

Au domaine relations publiques sont accolés les termes « et action culturelle ». Sont créées les fonctions de responsable communication et responsable des relations publiques, en groupe 4. Viennent s'ajouter les postes de chargé de la médiation et de chargé de l'action cultu-

relle, en groupe 5. Enfin, en groupe 6, un poste d'attaché à la communication numérique et digitale et d'attaché à la médiation sont créés.

À l'intitulé du domaine « Information » s'ajoute « et documentation ». Est créé le poste de chargé de l'information et/ou de la documentation, en groupe 5.

Pour le domaine de la billetterie et accueil est créée la fonction de responsable de la billetterie et/ou de l'accueil, en groupe 4. Celui de chargé de la billetterie et/ou de l'accueil, en groupe 5.

Par ailleurs sont positionnés en groupe 8 le caissier, l'hôte d'accueil ainsi que l'employé de bar.

Certaines fonctions comme celle du documentaliste, n'ont pas trouvé de réponse consensuelle.

Avant de formaliser les points de convergence dans un accord, les organisations de salariés ont demandé la révision des classifications. Ce travail, toujours en cours, implique des temps de discussion importants.

EAC et activités connexes

Les organisations d'employeurs ont demandé l'ouverture de négociations sur le contenu et le périmètre des « Activités connexes ».

Outre les textes sur les labels, les conventionnements, les cahiers des charges et les normes sociales imposent de nouvelles négociations sur ce thème.

Les partenaires sociaux sont convenus d'aborder les différents cas concrets, comme les ateliers de création, de sensibilisation, de pratique artistique, de médiation culturelle. Dans une optique de responsabilité, ils ont mis en place un groupe de travail afin de :

- relire et éventuellement compléter les textes conventionnels qui définissent les activités référencées comme relevant de l'action artistique et culturelle, de l'éducation artistique et des activités connexes ou « complémentaires » ;
- relire et éventuellement compléter les textes conventionnels qui définissent les activités relevant de la sensibilisation, de la médiation artistique ou culturelle, de l'éducation artistique hors des ateliers de pratique ;

- clarifier si nécessaire le contexte et la définition de ces différentes activités de manière à sécuriser les contrats de travail, les interfaces précises entre les différentes activités ou les différents métiers.

Le champ de l'enseignement artistique ne fait pas partie des points abordés dans ce groupe, dont les travaux se poursuivront dès la rentrée sociale prochaine.

Groupe de travail paritaire : Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles (Fnas)

La création des comités économiques et sociaux par les ordonnances « Macron » a eu un effet majeur sur la pérennité du Fnas et des comités d'entreprise conventionnels. En effet, la mise en place des CSE par une entreprise a pour effet de rendre caduc l'ensemble des instances représentatives du personnel antérieures, résultant de la loi et des conventions collectives.

Les partenaires sociaux se sont réunis en urgence pour réécrire conjointement les dispositions conventionnelles prévues au titre III, à droit constant.

Ainsi, alors qu'avait été envisagé de réinterroger les dispositifs conventionnels, la fragilisation du Fnas a conduit les partenaires sociaux à limiter leurs échanges à la sécurisation des dispositifs, ceci afin d'éviter une application brutale des ordonnances.

Le texte en cours de signature sécurise la contribution au Fnas par son rattachement aux salaires minima conventionnels.

Groupe de travail paritaire : Guso – salaires minima applicables

Les services du Guso (guichet unique du spectacle occasionnel) ont demandé aux partenaires sociaux de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles d'établir un document simplifié présentant les minima salariaux applicables aux artistes interprètes embauchés pour une journée.

Au regard de la complexité des textes, il a semblé légitime de permettre aux utilisateurs du Guso de trouver facilement des informations sur les minima salariaux à respecter.

Les informations figurant sur le site du Guso (guso.fr) depuis le mois d'avril mentionnent que pour les situations plus complexes, il est nécessaire de se référer à la convention collective pour déterminer les droits et obligations des parties.

Rapport de branche 2017 (exercice 2016) : convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles

Introduction

Conformément au Code du travail, les partenaires sociaux sont tenus de réaliser un rapport de branche qui contient l'ensemble des données sociales nécessaires à la tenue de la négociation annuelle des salaires, à l'égalité homme-femme et aux classifications. Portant sur l'exercice 2016 des entreprises artistiques et culturelles, le rapport de branche 2017, centralise les données emploi et formation. Les indicateurs sont issus de l'exploitation des fichiers d'Audiens, source administrative centralisant les déclarations nominatives de salaires des entreprises pour la retraite complémentaire, des fichiers de l'Afdas, en tant qu'organisme paritaire collecteur agréé de la formation professionnelle et des données issues du questionnaire adressé à l'ensemble des entreprises de la branche.

Ces sources ont été retenues pour leur champ de compétences et leur capacité à segmenter les employeurs et les salariés du point de vue de leur forme d'emploi et de leur catégorie d'emploi.

Le rapport recense cette année 7 671 entreprises. Ce chiffre augmente encore cette année mais de manière beaucoup moins importante que celui de l'année 2016, qui était marquée par l'entrée en vigueur de la convention collective nationale pour le secteur spectacle vivant privé.

Le secteur emploie 109 176 salariés en 2016, pour 27 428 salariés équivalent temps plein. En 2015, le nombre de salariés était de 107 471, l'augmentation est corrélée avec l'augmentation du nombre d'entreprises.

D'autre part, pour se conformer à la loi du 8 août 2016, puis aux ordonnances dites « Macron », le rapport de branche doit être complété d'un volet rapport d'activité du secteur comprenant les accords conclus par les entreprises, les thèmes négociés et leur impact au regard de la concurrence entre structures.

2016
109 176
salariés
=
27 428 salariés
équivalents
temps plein

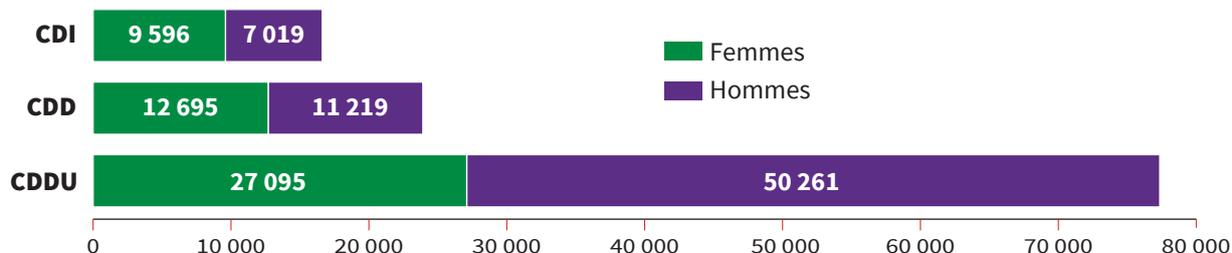
2015
107 471
salariés

Étude générale

Nombre de structures, ETP, effectifs et salaires bruts par type de structure

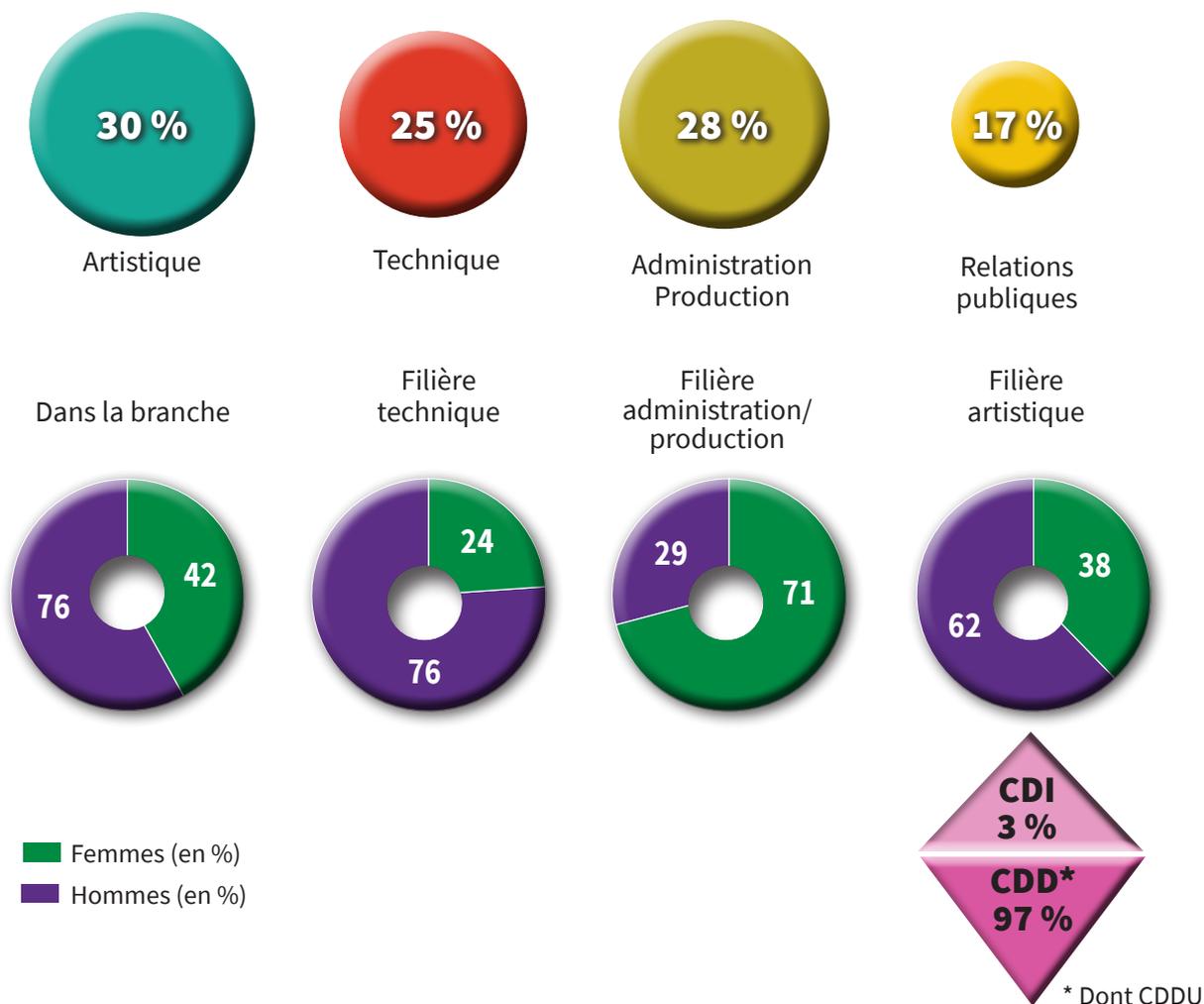
	Ensemble de la branche				Poids des structures adhérentes			
	Nombre de structures	Nombre d'ETP	Effectifs salariés	Salaires bruts (en k€)	Nombre de structures	Nombre d'ETP	Effectifs salariés	Salaires bruts
Centres dramatiques nationaux et régionaux	39	1 837	6 588	55 003	100 %	10 %	100 %	100 %
Centres chorégraphiques nationaux	18	545	1 884	17 359	83 %	70 %	85 %	73 %
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	125	1 344	10 413	34 442	75 %	83 %	83 %	84 %
Centres nationaux et régionaux de création musicale	8	72	498	2 380	88 %	94 %	94 %	93 %
Scènes nationales	72	2 335	8 415	67 956	94 %	96 %	96 %	96 %
Autres labels et réseaux soutenus par l'État (PNAC, CNAR, CDC)	39	458	2 243	13 626	46 %	54 %	50 %	53 %
Scènes conventionnées	83	1 212	4 873	32 935	82 %	81 %	78 %	81 %
Orchestres permanents	13	768	2 624	33 118	100 %	100 %	100 %	100 %
Opéras	9	1 072	4 156	32 916	100 %	100 %	100 %	100 %
Théâtres de ville	149	1 681	5 989	49 557	42 %	71 %	66 %	74 %
Compagnies	5 402	8 551	50 400	217 422	8 %	16 %	17 %	17 %
Festivals	290	1 546	14 761	49 377	17 %	44 %	37 %	47 %
Ensembles musicaux	322	1 147	8 652	34 331	28 %	55 %	44 %	62 %
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	141	386	4 990	9 536	35 %	54 %	51 %	55 %
Autres musiques (diffuseur, producteur)	107	512	4 154	14 425	23 %	55 %	40 %	56 %
Autres lieux de production/diffusion	498	3 166	16 200	89 087	23 %	55 %	40 %	56 %
Autres types de structure	75	567	2 907	15 797	5 %	3 %	3 %	3 %
Type de structures non renseignées	281	228	2 146	5 697	-	-	-	-
TOTAL (dédoublonné pour les effectifs)	7 671	27 428	109 176	774 964	14 %	51 %	50 %	54 %

Répartition des effectifs par type de contrat et par genre



Répartition par filière et différence femmes-hommes

La masse salariale par filière dans la branche reste stable par rapport à l'année précédente.



Effectifs masse salariale et nombre d'heures par type de contrat et genre, filière des emplois artistiques

		Effectifs	Masse salariale brute (en k€)	Nombre d'heures (en milliers)	Femmes (en %)		Hommes (en %)	
CDI	Femmes	532	15 948	598	Effectifs	40	60	
	Hommes	809	27 295	889				
	Total	1 341	43 243	1 487				
CDD	Femmes	18 950	64 293	3 803	Effectifs	37	63	
	Hommes	31 620	98 057	5 253				
	Total	50 570	162 350	9 056				
Total	Femmes	19 366	80 241	4 401	Effectifs	38	62	
	Hommes	31 189	135 352	6 142				
	Total	51 555	205 593	10 543				
					Salaires	40	60	
					Heures	40	60	
					Salaires	40	60	
					Heures	42	58	
					Salaires	39	61	
					Heures	42	58	

Lecture : dans cet échantillon, les femmes salariées en CDD dans la filière des emplois artistiques sont au nombre de 18 950 (soit 37 % des effectifs). Elles totalisent 64 M€ (soit 40 %).

Direction artistique

Les directeur-riche-s artistiques sont majoritairement en CDI, alors que les dirigeant-e-s artistiques sont essentiellement en CDD.



* CDI + CDD

Les metteuses en scène
ont un salaire horaire moyen
inférieur à celui des hommes
- **16 %**

Poids du salaire horaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes par fonction

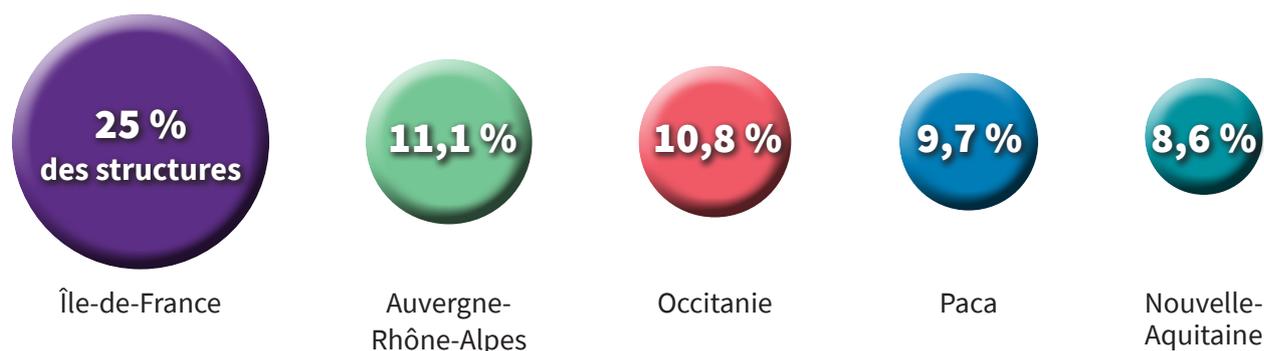
	Salaire horaire moyen des femmes	Salaire horaire moyen des hommes	Poids du salaire horaire des femmes/ celui des hommes
Directeur (trice) artistique	27,3	32,3	84 %
Metteur (teuse) en scène	16,8	19,9	84 %
Chorégraphe	17,6	21,5	82 %
Dramaturge	19,9	17,0	117 %
Chef d'orchestre	55,5	54,6	102 %
Chef de chœur	35,5	24,6	144 %
TOTAL	17,6	22,5	78 %

Lecture : Sur notre échantillon, les metteuses en scène ont un salaire horaire moyen inférieur à celui des hommes metteurs en scène. Il est égal à 0,84 fois le salaire horaire moyen des hommes metteurs en scène.

Répartition géographique

Cette année, les partenaires sociaux ont décidé de décliner les indicateurs du rapport de branche au niveau régional afin de permettre aux représentants en régions de disposer de données objectives opposables dans le périmètre d'intervention.

La répartition géographique est toujours très stable :



Focus sur trois Régions

Auvergne-Rhône-Alpes

853
entreprises
représentent
3 160 ETP*

1 658
salariés
stagiaires

* Équivalents
temps plein

Répartition des entreprises par type de structure en 2016

Type de structure	Ensemble des entreprises	Entreprise ayant au moins une action de formation	Part des entreprises ayant au moins une action de formation
Compagnies	549	71	13 %
Autres lieux de production/diffusion	52	21	40 %
Festivals	39	15	38 %
Scènes de musiques actuelles	16	15	94 %
Scènes conventionnées	13	12	92 %
Ensemble musicaux	34	10	29 %
Musiques actuelles	21	7	33 %
Théâtres de Ville	17	7	41 %
Scènes nationales	6	6	100 %
Autres musiques	16	5	31 %
CDN centres dramatiques	5	5	100 %
Autres	6	3	50 %
Autres labels	5	3	60 %
Orchestres	3	3	100 %
Centres chorégraphiques nationaux	2	2	100 %
CNCM Centres de création musicale	2	2	100 %
Opéras	4	2	50 %
Non renseigné	27	1	4 %
TOTAL	817	190	23 %

Bretagne

386
entreprises
représentent
1 170 ETP*

576
salariés
stagiaires

* Équivalents
temps plein

Répartition des entreprises par type de structure en 2016

Type de structure	Ensemble des entreprises	Entreprise ayant au moins une action de formation	Part des entreprises ayant au moins une action de formation
Compagnies	268	49	18 %
Autres lieux de production/diffusion	21	11	52 %
Scènes de musiques actuelles	9	7	78 %
Festivals	11	6	55 %
Musiques actuelles	11	5	45 %
Non renseigné	16	3	19 %
Scènes nationales	3	3	100 %
Autres labels	2	2	100 %
CDN centres dramatiques	2	2	100 %
Scènes conventionnées	2	2	100 %
Autres	1	1	100 %
Centres chorégraphiques nationaux	1	1	100 %
Orchestres	1	1	100 %
Théâtres de ville	6	1	17 %
Autres musiques	3	0	0 %
CNCM Centre de création musicale	0	0	
Ensembles musicaux	7	0	0 %
Opéras	0	0	
TOTAL	364	94	26%

Île-de-France

1 898
entreprises
représentent
7 531 ETP*

2 011
salariés
stagiaires

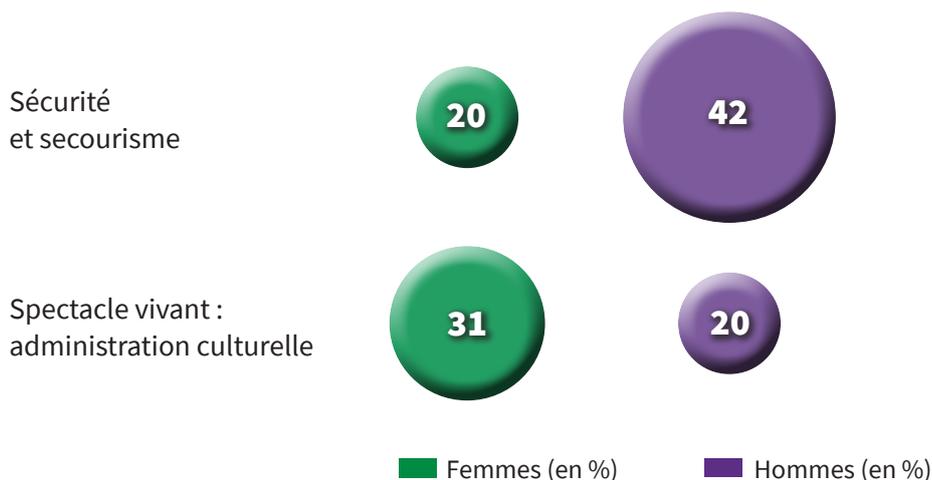
* Équivalents
temps plein

Répartition des entreprises par type de structure en 2016

Type de structure	Ensemble des entreprises	Entreprise ayant au moins une action de formation	Part des entreprises ayant au moins une action de formation
Compagnies	1 308	151	12 %
Autres lieux de production/diffusion	129	50	39 %
Théâtres de ville	47	32	68 %
Ensembles musicaux	91	22	24 %
Festivals	41	18	44 %
Scènes conventionnées	13	11	85 %
Autres	19	10	53 %
Autres musiques	27	10	37 %
Musiques actuelles	20	9	45 %
Scènes nationales	10	9	90 %
CDN Centres dramatiques	8	8	100 %
Scènes de musiques actuelles	14	7	50 %
Autres labels	7	6	86 %
Orchestres	4	4	100 %
Non renseigné	63	2	3 %
Centres chorégraphiques nationaux	1	1	100 %
CNCM Centres de création musicale	1	1	100 %
Opéras	1	1	100 %
TOTAL	364	94	26%

Formation

7 183 salariés permanents ont bénéficié d'**au moins 1 formation** en 2016.
56 % des stagiaires effectuent des formations dans les deux domaines suivants :



Répartition des stagiaires par dispositif de formation en 2016

Dispositif de formation	Stagiaires	%
Plan de formation	7 753	75 %
Période de professionnalisation	1 572	15 %
Contrat de professionnalisation	197	2 %
Formation au tutorat	27	0 %
Compte personnel de formation	212	2 %
Congé individuel de formation	221	2 %
Bilan de compétence	280	3 %
VAE	11	0 %
TOTAL	10 273	100 %

Appui conseil aux petites entreprises du spectacle vivant, dit « accord Edec ».
Sur 73 entreprises ayant bénéficié de cette prestation, 62 % sont des compagnies.

Répartition des entreprises par type de structure en 2016

Région	Ensemble de la branche	Entreprise ayant au moins une action de formation	Part des entreprises ayant au moins une action de formation
Île-de-France	1 804	352	20 %
Auvergne-Rhône-Alpes	817	190	23 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	717	183	26 %
Occitanie	805	165	20 %
Nouvelle-Aquitaine	638	152	24 %
Hauts-de-France	411	118	29 %
Grand-Est	453	105	23 %
Pays de la Loire	4013	98	24 %
Bretagne	364	94	26 %
Normandie	334	83	25 %
Bourgogne-Franche-Comté	3014	58	19 %
Centre-Val de Loire	249	46	18 %
Corse	27	4	15 %
TOTAL	7 326	1 648	22 %

Syndeac

Les dossiers de la commission des affaires sociales

La commission des affaires sociales est une instance technique du Syndeac, charnière entre les activités opérationnelles et les questions politiques.

Elle est le lieu de concertation et de préparation des négociations avec les partenaires sociaux.

Cette année, l'activité de la commission a été riche grâce à la mobilisation de ses membres de plus en plus nombreux.

Les ordonnances du 22 septembre 2017 et leur incidence sur la politique sociale de la branche, la réforme de la formation, LimeSurvey, le contentieux CDN-Syndeac/SFA, les négociations Sacem, la NAO 2018 sont autant de sujets majeurs qui ont occupé les membres de la commission.

La conclusion récente des accords « Festivals » et « Lieux », entre la Sacem et le Syndeac marque l'aboutissement des travaux menés au sein de cette commission.

À la demande de ses membres, la commission des affaires sociales a aussi entériné et relayé auprès du Conseil national du Syndeac, l'organisation d'une journée de formation juridique sur les ordonnances réformant le Code du travail.

Enfin, les membres de la commission ont organisé une session d'information avec Jean Michel Hoballah (consultant en ingénierie culturelle et ressources humaines, directeur de ProfilCulture Conseil), venu présenter les différentes formes juridiques des structures publiques du spectacle vivant, notamment les EPCC.

Contentieux CDN-Syndeac / SFA-CGT : accord 2003 volume d'emploi

Le 2 décembre 2015, le Syndicat français des artistes interprètes (SFA-CGT) a assigné devant le tribunal de grande instance de Paris le Syndeac et 15 centres dramatiques nationaux, rejoint ensuite par Force ouvrière et la CFDT.

Cette action a pour objectif de faire condamner le Syndeac et les 15 centres dramatiques nationaux pour non-respect de l'accord du 5 novembre 2003, portant sur

le « volume d'emploi des artistes dans les centres dramatiques nationaux », intégré à la convention collective des entreprises artistiques et culturelles. Le montant total de la demande de condamnation s'élève à 8,5 millions d'euros, auquel s'ajoute une demande d'astreinte de 10 000 euros par jour de retard.

Le Syndeac et les centres dramatiques nationaux font le choix de prendre un avocat commun, afin de coordonner leur stratégie de défense. Plusieurs séances de travail sont organisées avec les directions des centres dramatiques nationaux pour recenser l'ensemble des arguments pouvant être mis en avant pour éviter toute condamnation, évoquer les spécificités de chaque lieu et répondre à chaque nouvelle étape de la procédure.

Au cours du mois de juin 2016, une requête (question préjudicielle) a été déposée afin de dessaisir le juge judiciaire et faire désigner le juge administratif, afin d'engager la responsabilité de l'État. Cette action a été rejetée par le juge, le 19 juillet 2016. La procédure se poursuit devant le tribunal de grande instance.

Les conclusions en défense visent l'irrecevabilité de la demande en raison de l'absence de saisine préalable de la CNPCIV (Commission nationale paritaire de conciliation, d'interprétation et de validation), obligatoire avant toute action contentieuse. Elles contestent point par point les demandes des syndicats de salariés.

Du fait de l'inertie des pouvoirs publics, et après plusieurs tentatives de conciliation et de négociation, le Syndeac décide de donner une dimension politique au conflit et organise une conférence de presse, avec une prise de parole forte des directeurs-rices des CDN, notamment sur l'évolution du contexte économique.

La procédure se poursuit néanmoins devant le juge. Le dossier est plaidé le 24 octobre 2017. De nombreux représentants des CDN sont présents. La décision est mise en délibéré.

Le jugement est rendu le 16 janvier 2018. Il est favorable aux CDN. Toutes les demandes des syndicats de salariés sont rejetées en raison de l'absence de saisine de la CNPCIV.

Le Conseil national décide de ne pas notifier le jugement, afin de ne pas ouvrir l'exercice des voies de recours.

En parallèle, la CGT et la CFDT saisissent la CNPCIV. Le Syndeac, en lien avec l'ACDN, poursuit les tentatives de médiation et de renégociation de l'accord.

Le Syndeac et la Sacem, partenaires unis par deux accords

Après plusieurs années de négociations, le Syndeac et la Sacem sont parvenus à la conclusion de deux accords négociés pour le respect des droits d'auteur et la diversité des structures représentées par notre syndicat.

Le premier de ces accords couvre le périmètre des « salles ou lieux de spectacles ». Il prévoit une réduction protocolaire de 12 %, applicable au 1^{er} août 2018. Le second couvre celui des « festivals » et permet un abattement de 9 %, 9,5 % en cas d'adhésion au réseau d'éducation populaire. Il est entré en vigueur au 1^{er} mai 2018.

Ces deux protocoles prévoient des dispositions spécifiques et dérogoires aux conditions générales de la Sacem.

En substance, la conclusion de ces accords permet l'adoption de mesures d'équivalence à la transmission des contrats, jugée trop intrusive par les adhérents. Ces textes incluent une clause dite de « l'organisation la plus favorisée » en application de la directive 2014 sur les sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur, pondérée toutefois à l'adoption de prestations « équivalentes ». Les deux protocoles améliorent le seuil de déclenchement de la majoration des « places offertes » (de 5 % à 10 %), même si le périmètre reste insatisfaisant.

Par ailleurs, des négociations doivent se poursuivre pour les représentations scolaires et des incertitudes demeurent sur la question des « temps forts » et de la lisibilité de la facturation.

Ces conventions s'appliquent à l'ensemble des structures adhérentes du Syndeac dès lors qu'elles sont signataires d'un contrat général de représentation.

SACD : signature d'un avenant

Le protocole d'accord, conclu entre le Syndeac et la SACD le 22 octobre 2014, donne lieu à un suivi de l'évolution des conditions d'exploitation des œuvres, et de l'économie générale du spectacle vivant dans le secteur public. Il a instauré un comité de suivi pour favoriser les échanges entre les entreprises et les services de la SACD.

Au sein de ce comité de suivi a été évoqué le cas des compagnies qui donnent des représentations sur de longues séries pendant le festival d'Avignon Off. Il a semblé nécessaire de revoir les modalités de calcul de la rémunération garantie par représentation au regard de ce modèle économique particulier.

La SACD a accepté l'adoption d'un abattement spécifique sur le montant des droits de 50 %, dans ce cas de figure. L'accord est formalisé par un avenant conclu le 18 juin 2018 et entré en application le 1^{er} juillet 2018.

Dans le même temps, au regard du contexte économique, les barèmes applicables pour la saison 2018-2019 ne sont pas revalorisés.

Une année de vie syndicale

Rapport
d'activités

“syndeac
2017·2018

Les temps forts et la mobilisation

Assemblée générale du 18 septembre 2017

Lors de l'assemblée générale du 18 septembre 2017 au Théâtre 71, scène nationale de Malakoff, les adhérents du Syndeac approuvent le rapport moral et le rapport d'activités 2016-2017, ainsi que le rapport financier sur l'exercice 2016 et le prévisionnel 2017.

Après avoir salué l'action de Madeleine Louarn au terme de ses quatre années de présidence du syndicat, les adhérents élisent les 14 binômes paritaires constituant le nouveau Conseil national pour deux ans. Immédiatement réuni, ce conseil confie à l'unanimité la présidence du syndicat à Marie-José Malis. La nouvelle présidente constitue par la suite le bureau, qui se veut équilibré et représentatif de la diversité des adhérents.

Séminaire du 20 novembre

Le Conseil national nouvellement élu a souhaité consacrer une journée de séminaire le 20 novembre 2017 à la refondation de la ligne stratégique du syndicat.

Cette ligne stratégique s'articule autour de trois axes :

- **Équipes artistiques, lieux, populations, nouvelles pratiques pour un acte 2 de la décentralisation ;**
- **Création, citoyens, dynamiques territoriales pour un nouveau pacte républicain ;**
- **Affaires sociales, des responsabilités nouvelles.**

Ces trois axes sont traversés par la dimension territoriale.

Cette journée a permis de préciser nos propositions de réforme institutionnelle comme les mutations nécessaires de nos pratiques. Il apparaît urgent de défendre dans l'unité l'acte de création en tant que moteur de toutes nos actions. Il apparaît également évident que l'avenir de nos politiques publiques passe par un désenclavement de la culture et son entrée dans le droit commun de l'action publique dans un projet territorial, ce qui nécessite une dynamique transversale et interministérielle.

Par cette journée d'étude, le Conseil national du Syndeac se fixe une nouvelle organisation interne et un calendrier d'actions. Des commissions sont créées pour

chacun des trois axes prioritaires, ainsi qu'une commission transversale sur les territoires (Europe et Régions). Le renforcement des délégations régionales et du soutien aux adhérents est envisagé. Une soirée d'interpellation publique autour des grands enjeux pour notre secteur est prévue à la fin du mois de janvier 2018.

Rassemblement du 30 janvier 2018 : pour une refondation de la politique culturelle

Le 30 janvier s'est tenu au Théâtre national de la Colline un rassemblement à l'initiative du Syndeac appelant à une refondation de la politique culturelle et à la mise en place d'un nouveau contrat républicain. Ce rassemblement fait suite aux orientations définies par le Conseil national en séminaire en avril et novembre 2017, réaffirmées en séance plénière de la même année.

Partant du constat d'un bouleversement sociétal majeur – paupérisation, déclassement des classes moyennes, rupture de l'équité territoriale accentuée par la récente réforme territoriale –, le Syndeac appelle à l'invention d'une politique culturelle fondée sur une vision de l'art placé au cœur des besoins d'émancipation, de fraternité et d'équité. Ce renouveau passe par une remise en cause des critères d'évaluation, encore assujettis aux repères du système marchand, et par le renforcement d'outils visant à rendre visible l'utilité publique du secteur.

Le rassemblement est l'occasion de présenter neuf projets artistiques menés sur divers territoires en France et construits dans une logique de politique transversale : politique sociale, politique de la jeunesse, politique de la ville et de territoires, politique de l'éducation, politique de la justice.

Le Syndeac affirme que l'art et la culture doivent être considérés comme un investissement d'avenir et souhaite la mise en place d'une séquence d'expérimentation

financée par les tutelles, dont l'objectif est de penser de nouveaux usages de la culture ainsi que des modes de suivi et de gouvernance renouvelés.

L'Appel de Montreuil

L'Appel de Montreuil est une opération portée par des élus, représentants de syndicats, usagers et citoyens en faveur d'une politique publique des arts et de la culture.

Il s'inscrit en réaction aux contributions du Comité Action Publique 2022, notamment les préconisations du ministère de la Culture, qui marquent une rupture dans les politiques publiques de la culture en relativisant la notion d'exception culturelle. Dans le domaine de la création artistique, les dérogations possibles aux missions d'intérêt général portées par les structures labellisées ouvrent la voie à une iniquité de traitement entre territoires et peuvent à terme porter atteinte aux principes de diversité culturelle et de transmission artistique et culturelle.

Le Syndeac s'est associé à cet appel en signant la pétition et en relayant les positions défendues.

Campagne en faveur de l'hospitalité

Le Conseil national du 16 avril 2018 a décidé d'inviter les adhérents du Syndeac à prendre la parole massivement sur une question symbolique très importante : la migration. Que notre syndicat s'exprime à ce sujet nous semble être le moyen d'affirmer que nos combats sont toujours au service d'une idée réelle de la société et de la culture. C'est aussi une manière de ne laisser aucun débat de société et de civilisation en dehors de notre préoccupation et de notre capacité de parole.

Parce que nous pensons que c'est une question de représentation autant que d'actes, nous avons voulu profiter du débat à l'Assemblée nationale sur la loi asile et immigration pour lancer cette campagne en faveur de l'hospitalité. Cela fait écho à ce que nous avons dit à notre ministre, Françoise Nyssen : que le traitement de cette question ne devrait pas être un monopole du ministère de l'Intérieur et qu'elle devait redevenir un enjeu de culture.

Séminaire des 19 et 20 juin 2018

Le Conseil national a confié l'organisation et l'animation de ce séminaire de refondation sémantique au journaliste Boris Razon, qui a mené des missions de conseil dans la presse en ligne et l'audiovisuel public.

Ce séminaire s'est tenu les 19 et 20 juin à la Maison des Métallos à Paris. Il a permis un décentrage bénéfique de nos préoccupations pour y revenir par des questions très pratiques et des débuts de réponses concrètes. L'ordre du jour, communiqué quelques jours avant, a pu surprendre, voire désorienter, certains de nos élus, les intitulés des thématiques abordées paraissant décalés par rapport à

HOSPITALITÉ

Mesdames et Messieurs les Députés, donnez-nous des lois hospitalières

À l'heure où la représentation nationale va discuter de la nouvelle proposition de loi présentée par le gouvernement en vue de réformer le droit d'asile, nous souhaitons, parce que c'est la fonction du théâtre, au-delà des spectacles que nous présentons au public, participer d'un débat qui n'est pas à nos yeux comparable à tous les autres : celui du devoir d'hospitalité.

Nous voulons le faire en avançant des propositions qui nous semblent justes et concrètes :

1 N'ont frappé à la porte de la France qu'à peine 10 % de ceux qui ont demandé l'asile en Europe. En 2018 la demande d'asile en France sera, prévoient les autorités, de 120 à 150 000 personnes. La France n'a pour leur donner un hébergement, le temps que soient examinées leurs demandes, que 85 000 places. Il y a donc une urgence à ouvrir des espaces d'hébergement pour tous. Des espaces qui soient aussi des lieux de vie où l'on apprend ce qui est indispensable pour chacun et qui fait le cœur même du théâtre : la langue. Quel que soit le devenir de ces demandeurs, l'apprentissage de notre langue est le moyen premier qui leur permettra de partager notre sensibilité et d'être aussi les acteurs de cette francophonie que souhaite développer le Président de la République. Les théâtres sont prêts à participer à cet effort pour la langue comme lieu d'expérimentation du vivre ensemble en lien avec tous les publics.

2 Les demandeurs d'asile, les migrants viennent dans notre pays pour y vivre en pleine liberté par le travail en particulier. Nous les croisons dans de nombreuses activités économiques, nous les voyons dans les théâtres mêmes. Ceux qui travaillent doivent être régularisés. C'est une mesure utile pour la collectivité et une protection pour eux comme pour l'ensemble des salariés face à un patronat qui souvent n'aime les migrants que clandestins afin de faire baisser les conditions de travail pour tous. Il y a là une urgence.

3 L'Europe n'est pas à la hauteur, parce qu'en son sein des pays se refusent à partager le devoir d'hospitalité. Ce n'est pas une raison pour laisser seules face aux désordres du monde la Grèce et l'Italie, ces deux pays qui ont vu naître ce qui est encore aujourd'hui notre âme culturelle. Renvoyer un migrant en Italie est absurde. La France doit manifester concrètement sa solidarité avec l'Italie en particulier et cesser de renvoyer en Italie ceux qui y ont déposé leurs empreintes comme elle a cessé unilatéralement de le faire pour la Grèce. Elle n'aura plus ainsi à faire acte d'inhumanité à la frontière italienne

et aidera ainsi concrètement à lutter contre l'extrême droite et sa démagogie qui se développe en Italie en s'appuyant sur l'absence de solidarité européenne. De même, il faut être solidaire de l'Allemagne qui a déjà vu sur son territoire deux millions de demandeurs d'asile. Il ne faut pas renvoyer les « Dublinés » en Allemagne. C'est le contraire de la solidarité.

Enfin, nous pensons que notre rayonnement, notre capacité collective à relancer un projet européen passe par l'exemplarité. Notre pays a des besoins en logements, en infrastructure, en développement économique. Il doit saisir le fait de la migration, qui ne s'arrêtera pas parce que c'est plus que jamais une donnée permanente de l'état du monde, pour repenser son modèle de société afin de répondre au mieux aux besoins collectifs qui sont les nôtres. Les demandeurs d'asile doivent être accueillis et pensés comme une chance et non comme un problème. Seule cette posture intellectuelle permettra de nous éviter le pire. Il faut que tout ce que nous mettons en œuvre pour les migrants soit utile à tous et en particulier aux plus défavorisés de nos concitoyens. En construisant des logements pour eux, en travaillant notre langue et son apprentissage, en repensant les conditions de travail, en répondant à des besoins à la personne dans des zones désertées, nous devons créer des modèles et des occasions d'améliorer la vie des pauvres pour qui le logement est difficile, l'école souvent en échec, le travail un problème, l'isolement un fardeau. Il faut cesser de dire et de faire croire que ce que nous faisons pour les étrangers, nous ne le faisons pas pour nos concitoyens les plus déshérités. Nous devons au contraire tout faire pour que dans le même mouvement, la vie de tous et bien des choses malades ici dans notre pays pour ses citoyens eux-mêmes (l'école ; la santé ; le logement ; les services de proximité ; le travail etc.), soient améliorées.

SYNDEAC
Soutenez notre action

nos urgences et nos préoccupations. Il ne s'agissait pas de se conforter dans ce que nous savons faire mais de réfléchir ensemble dans un moment d'idéation.

Six thématiques avaient préalablement été identifiées par Boris Razon comme devant être travaillées sur ces deux jours :

- **Le rôle et la place du public ;**
- **La dissociation du lieu et de la scène ;**
- **L'inscription dans le territoire ;**
- **La gouvernance (faut-il en changer ?) ;**
- **La symbolique de la cérémonie, « le rôle » ;**
- **de la fiction dans la création du commun ;**
- **La temporalité (les saisons ont-elles un sens ?).**

Les 30 participants, à l'issue du second jour, ont exprimé un vif intérêt pour ce temps passé ensemble, pour ces apports théoriques décalés et pour la richesse des idées apparues au cours des échanges, particulièrement nourris. En définitive, des pistes très concrètes sont apparues autour de deux axes précis : la volonté de repositionner nos maisons d'art et nos compagnies pour en faire le centre d'une nouvelle citoyenneté, avec un argumentaire à réécrire en profondeur, et qui devra faire l'objet d'un travail postérieur ; la volonté résolue de s'engager dans une initiative fédératrice « Le Week-end » en juin 2020, en partenariat avec Arte. Loin d'être un point d'arrivée, le séminaire est un point de départ pour les travaux du syndicat, qui interrogera ses façons de travailler et son organisation.



Journées professionnelles d'Avignon

Ces journées professionnelles se sont déroulées du 6 au 8 juillet 2018 à l'ISTS au cloître Saint-Louis. Ce temps fort de la vie syndicale est l'occasion de faire un état des lieux des dossiers prioritaires.

L'actualité politique est marquée par le programme d'action publique 2022, le plan « Culture près de chez vous » et le Pass Culture, sujets qui suscitent une forte mobilisation du syndicat. Sur les plans technique et juridique, l'équipe permanente du Syndeac et les membres de la commission des affaires sociales ont fait une présentation sur la mise en place de l'observatoire statistique du spectacle vivant par la remontée de billetterie via l'application SIBIL, sur les protocoles d'évaluation des structures labellisées par le logiciel LimeSurvey et le budget Unido.

Concernant l'actualité sociale et conventionnelle, un point a été fait sur les modifications instaurées par les ordonnances de réforme du Code du travail et leurs incidences sur la convention collective, la réforme de la formation – qui laisse peser de fortes menaces sur l'Afdas –, et les accords conventionnels en cours.

De nouveaux accords ont été conclus avec les sociétés civiles cette année, ce qui a donné lieu à une présentation aux adhérents par la Sacem et un point rapide sur l'avenant négocié avec la SACD. Enfin, Relais Culture Europe a proposé un état des lieux des négociations en cours avec la Commission européenne concernant le budget culture sur la période 2021-2027.

Plusieurs temps ont par ailleurs permis aux adhérents d'échanger sur leurs spécificités territoriales ou de filière : une réunion des régions centrée sur les chantiers politiques suite à la réforme territoriale ainsi que deux temps destinés aux adhérents Musique et Marionnette.

Le grand débat a été l'occasion de restituer au public les travaux de refonte en cours au sein du syndicat, menés avec le journaliste Boris Razon. Une focale a été faite sur *Le Week-end*, opération à laquelle le Syndeac souhaite s'associer en juin 2020, pensée pour et avec la jeunesse comme une contre-proposition au Pass Culture.

Le Syndeac dans les régions

Élection des délégués régionaux

Consécutives au renouvellement du Conseil national du Syndeac, les élections ont eu lieu afin de désigner les délégués régionaux, interlocuteurs privilégiés des élus territoriaux ou des services déconcentrés et membres de droit des Conseils nationaux élargis. Les délégués régionaux peuvent choisir d'être assistés dans leurs fonctions par autant de suppléants qu'ils jugent nécessaires. Les élections se sont déroulées entre octobre 2017 et janvier 2018.

De nouveaux élus ont été désignés dans les régions suivantes : Auvergne-Rhône-Alpes (titulaire Marie-Pia Bureau, Espace Malraux, scène nationale de Chambéry et de Savoie), Bourgogne-Franche-Comté (Nicolas Royer, Espace des arts, scène nationale de Chalons-sur-Saône), Bretagne (Madeleine Louarn, Théâtre de l'Entresort), Grand-Est (Jean Boillot, Nest, centre dramatique national de Thionville-Lorraine), Normandie (Philippe Chamaux, centre dramatique national de Normandie), Nouvelle-Aquitaine (Martin Palisse, Le Sirque, pôle national des arts du cirque de Nexon en Nouvelle-Aquitaine).

Les régions Pays de la Loire et La Réunion, sans délégué depuis deux ans, restructurent leurs activités, Nolwenn Bihan (Théâtre universitaire de Nantes) devenant déléguée pour les Pays de la Loire, tandis que Luc Rosello (Théâtre du Grand Marché, centre dramatique de l'océan Indien) prend la tête de la jeune délégation de l'île.

Dans les autres régions (Centre-Val de Loire, Hauts-de-France, Île-de-France, Occitanie et Sud), les délégués titulaires en place ont été reconduits.

Représentation du Syndeac aux Ceser

2018 est par ailleurs l'année de renouvellement des membres des Conseils économiques sociaux et environnementaux régionaux (Ceser), instance consultative représentant le tissu social et professionnel de la Région. La durée du mandat des membres du Ceser est portée à quatre ans. La réforme des Régions a eu un impact notable sur le nombre de sièges dédiés à la création et à la culture, avec pour conséquence une forte mobilisation du Syndeac pour maintenir une représentativité du secteur au sein de ces instances.

Sept sièges ont été attribués à un adhérent du Syndeac, dans les Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne,

Centre-Val de Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Île-de-France et Occitanie. Le représentant dans la Région Normandie est adhérent du Syndeac, bien que le syndicat ne l'ait pas désigné officiellement.

Le Syndeac n'a pas obtenu de siège dans toutes les Régions, certains conseils ayant privilégié des réseaux professionnels. C'est le cas en Nouvelle-Aquitaine où les six sièges ont été attribués à des réseaux de musique, librairies, patrimoine et cinéma, et par accord avec l'Institut culturel basque et l'Institut occitan. En Bourgogne-Franche-Comté, le choix s'est porté sur une candidate issue d'un réseau de pratiques amateurs. Dans la Région Sud les deux postes pour le secteur culturel ont été attribués par accord entre l'Agence régionale des arts du spectacle, l'Association générale des conservateurs des collections publiques de France, les Associations des bibliothécaires de France et le Groupe régional PACA. Dans la Région Pays de la Loire, les deux sièges ont été attribués respectivement à la Fondation du patrimoine et au pôle régional des musiques actuelles.

La Réunion n'est pas concernée par ce dispositif en raison de l'existence d'une autre instance, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE).

Un poste de chargée de suivi des projets régionaux

Le Syndeac modifie cette année son organisation interne avec la création d'un poste de suivi des projets régionaux, destiné à soutenir les actions des délégations en région. Le poste répond aux attentes formulées par certaines équipes adhérentes et délégations régionales, soulignant la nécessité de renforcer le lien entre l'échelon régional et les instances nationales.

Dans le contexte de réforme territoriale instaurée notamment par la loi NOTRe, le dialogue avec les collectivités territoriales apparaît comme un axe prioritaire, complémentaire des actions menées aux niveaux national et européen. La création du poste s'inscrit dans la lignée des axes stratégiques définis par le Conseil national élargi en novembre 2017, à savoir le renforcement d'une dimension territoriale, régionale et européenne dans les chantiers des axes de travail du syndicat.

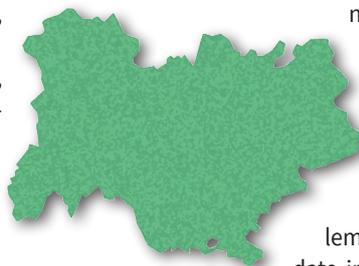
La vie des délégations régionales

Auvergne-Rhône-Alpes

Une nouvelle délégation a été élue le 17 octobre 2017. Elle est composée d'une déléguée titulaire, Marie-Pia Bureau, et de cinq adjoints, Anne Meillon, Fabienne Chognard, François Clamart, Slimane Mouhoub et Antoine Conjard.

Dès le 12 janvier 2018, Michel Prosic, le directeur régional des affaires culturelles, et son adjoint, Bastien Colas, ont répondu aux principales questions posées par les adhérents, relatives aux délais de paiement des subventions, au nouveau plan et aux priorités indiquées par la ministre.

En revanche, la délégation régionale est confrontée à des difficultés vis-à-vis du conseil régional présidé par Laurent Wauquiez : impossibilité de dialogue avec la vice-présidente à la Culture, baisses et menaces sur les subventions des structures dans les différents échelons, opacité des prises de décision. La délégation s'est fait une priorité de rétablir des échanges avec la Région. Dans un premier temps, ces échanges doivent se construire sur la



base d'une analyse rendant lisible un budget culturel de la Région particulièrement opaque. Une aide ayant été sollicitée en ce sens par la délégation à l'équipe permanente nationale, Flavia Amarrutu, récemment embauchée au poste de chargée de suivi des projets régionaux a permis de précieuses avancées sur le sujet. Un premier rapport doit être établi en septembre 2018.

La première concertation régionale devant réunir les acteurs du spectacle vivant, initialement prévue en juin 2018, a été reportée à une date inconnue. Ni réellement souhaitée, ni portée par les élus, elle risque de n'être d'aucun secours pour des avancées significatives de soutien au spectacle vivant. Le Syndeac a été associé à sa préparation par le biais de la plateforme qui réunit divers organismes du spectacle (Synavi, Les Forces musicales...). Les réunions des adhérents sont au rythme d'une rencontre par mois, lors desquelles sont présents une douzaine d'adhérents.

Bourgogne-Franche-Comté

Cette année s'est traduite par une reconduction de l'équipe des délégués régionaux (Nicolas Royer, Roger Fontanel, Cédric Fassenet) et l'arrivée de Nathalie Pernette, représentant la danse et les compagnies.

La délégation s'est attachée à nourrir un dialogue constant avec la DRAC et la Région, dans le cadre de réunions de travail trimestrielles. Par ailleurs, un travail de fond s'est poursuivi avec la mise à jour du tableau de suivi des subventions des



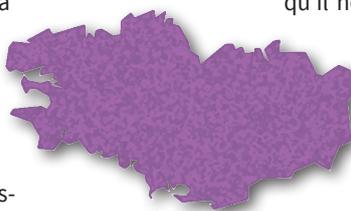
adhérents régionaux. Nous avons également œuvré pour soutenir la directrice de la scène nationale du Creusot, brutalement écartée de ses fonctions.

La délégation s'est mobilisée pour obtenir un poste au Ceser, mais les nouvelles règles liées à la parité n'ont pas permis la nomination proposée par le Syndeac. Nous le regrettons vivement, car cela dénote une perte non négligeable pour la représentation du syndicat dans la région.

Bretagne

La nouvelle délégation régionale a été élue : Madeleine Louarn, Théâtre de l'Entresol à Morlaix et ses adjoint-e-s : Benoît Bradel, compagnie Zabracka, à Plumelin ; Morgann Cantin, Réseau Lilas, à Rennes, et Emmanuel Grange, Centre de production des paroles contemporaines, à Saint-Jacques-de-la-Lande. Dans la continuité du projet du Conseil national, la délégation a entamé un dialogue avec la DRAC et le conseil régional de Bretagne. L'axe prioritaire de nos échanges est celui de la création artistique dans les territoires ainsi que le souci de la pérennité des équipes et de la transversalité des disciplines artistiques. Il s'agit de questionner et travailler le soutien à la création, la place des artistes dans les territoires, de réarticuler des gouvernances État-Région et également intercommunalités, en proposant des espaces-temps d'expérimentation de nouveaux modèles de gouvernance vertueux.

Suite aux différents rendez-vous en début de mandat avec nos tutelles, le syndicat a été sollicité pour le lancement d'un projet du ministère de la Culture. Celui-ci a choisi la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine pour une expérimentation avec comme mots d'ordre « itinérance » et « ouverture élargie ». Quant au conseil régional de Bre-



tagne, il a entrepris auprès du gouvernement et de l'Élysée des démarches afin de mettre en œuvre un nouveau pacte de décentralisation. La Bretagne cherche à inscrire sa différence dans la Constitution.

La DRAC et la Région ont décidé de travailler de concert la mise en œuvre d'un pacte girondin (avec l'assurance qu'il ne s'agit pas de tendre vers une délégation de compétences), en dialogue avec les acteurs culturels et, comme interlocuteurs privilégiés, le Syndecac et le SNSP réunis en intersyndicale. Nous allons dans un premier temps travailler à soutenir la dynamique des scènes de territoire. L'implication des équipes artistiques sur les territoires sera l'étape suivante.

Nous participons activement à ces réflexions en redisant la nécessité de moyens nouveaux.

Pour nous, les enjeux sont de :

- redonner du crédit au soutien à la création ;
- garantir la liberté et l'indépendance en excluant les financements uniques ;
- garantir la visibilité, la durée, la pérennité ;
- créer des espaces de recherche ;
- instituer une dynamique État-Région qui permette une projection dans le temps de la politique culturelle régionale.

Centre-Val de Loire

La délégation régionale (François Chaudier et Catherine Bizouarn) poursuit son travail en intersyndicale élargie par un dialogue constant et nourri, quelquefois vif, avec les délégués en région du Synavi, de Profedim, du SNSP, du SMA et plus récemment des Forces musicales. Une dizaine de séances de travail ont lieu dans l'année.

À deux reprises, à Orléans en novembre 2017 et à Tours en juin 2018, la délégation intersyndicale a réuni l'ensemble des acteurs culturels, syndiqués ou pas, de la région sous la forme d'un temps d'informations et d'échanges.

Suite aux États généraux de la culture organisés par la Région, dont les travaux ont été restitués en mars 2017, le Syndecac a siégé en son nom à la Conférence permanente consultative pour la culture pour sa séance



inaugurale du 11 octobre 2017. Le Syndecac a interpellé le président de Région sur le chantier à considérer comme prioritaire de la diffusion interrégionale et internationale des créations. Une deuxième séance aura lieu en octobre 2018.

Plusieurs entretiens se sont déroulés au cours de l'année avec la vice-présidence Culture de la Région, les conseillers du président ou les services. Les échanges de courriers ont pu être vifs au sujet du budget et de la mise en œuvre concrète de nouvelles actions culturelles. Un récent entretien avec le président, ainsi que la rencontre avec la nouvelle directrice de la Culture et du Patrimoine laissent espérer un changement.

En l'absence du Drac titulaire, le rendez-vous annuel a eu lieu le 14 juin 2018 avec la Drac adjointe et les conseillers

disciplinaires. Il a permis de faire le tour des questions de politiques publiques nationales et de voir confirmé le gel de 5 % du budget à l'exception des scènes nationales de la région dont le gel est limité à 3 %.

Un dialogue est amorcé avec les nouveaux députés LREM et leurs collaborateurs, qui devrait se poursuivre à la rentrée 2018 et s'élargir aux députés d'opposition et aux sénateurs. La délégation réfléchit à entreprendre des discussions avec les présidents de deux métropoles de la région, Tours et Orléans.

Par ailleurs, la délégation régionale a participé à la journée de consultation citoyenne du 22 juin 2018 organisée par le Réseau européen LIKE et a œuvré pour que la Région Centre soit signataire de l'Alliance européenne pour les arts et la culture, soutenue par le Syndeac.

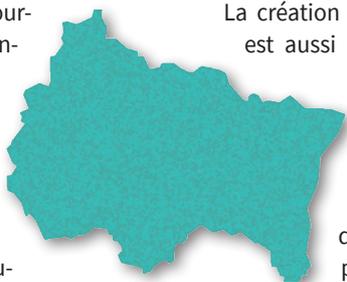
Enfin, la délégation Centre-Val de Loire s'est rapprochée de celle des Pays de la Loire pour envisager à l'automne 2018 une rencontre interrégionale et ligérienne des adhérents Syndeac.

Grand-Est

La nouvelle délégation est composée de Jean Boillot et de ses adjoint-e-s : Marine Mane, Gaël Leveugle, Anne-Françoise Cabanis, Cécile Arthus, Bérangère Vantusso et Guy-Pierre Couleau.

La vie syndicale a été largement concentrée sur la mobilisation intersyndicale (Syndeac, SNSP, Synavi et Profedim) pour la préservation de plusieurs scènes conventionnées, en particulier le TGP de Frouard, notamment par des communiqués et des courriers à une trentaine d'élus territoriaux. Pendant cette séquence, le ministère présentait le plan « Culture près de chez vous » avec des départements expérimentaux dans la Région (Moselle et Vosges) en faisant appel, non à des lieux du territoire, mais à des théâtres et musées nationaux.

La fusion des Régions est un chantier toujours en cours pour la DRAC et la Région Grand-Est : transversalités entre services à la peine, saturation des fonctionnaires et des experts, dysfonctionnement de certains dispositifs, centralité strasbourgeoise, difficulté de mobilité... Au niveau de la DRAC, nous nous battons pour retrouver le montant du surgel 2017, intégré dans le budget 2018, impactant les mesures nouvelles

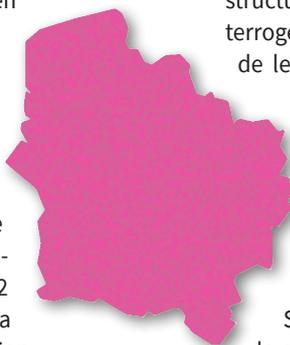


2018. Du côté de la Région, le manque de transparence des arbitrages financiers ne permet pas d'apprécier les nouveaux équilibres territoriaux. Nous avons lancé une observation de l'évolution des budgets. Toutefois, la Région semble vouloir être le nouveau leader territorial et se montre ouverte à des expérimentations, comme en envisageant, suite à notre proposition, des concertations à l'échelle départementale.

La création de la nouvelle agence culturelle régionale est aussi discutée : missions, articulations avec les services de la Région, représentativité du spectacle vivant au sein du Conseil stratégique. La délégation régionale salue l'adoption de la Charte Onda pour la mobilité des équipes artistiques. Pour la vie de la délégation, l'étendue du territoire ne facilite pas la mobilisation des adhérents, même si une dynamique se crée en intersyndicale ou autour de disciplines (marionnette, cirque). Les problématiques se sont aussi multipliées par trois, ce qui méritait une aide que l'équipe permanente nationale a su apporter. Ces problématiques doivent pouvoir trouver écho dans le Conseil national pour être partagées et confrontées aux réalités d'autres territoires.

Hauts-de-France

La représentation du Syndeac dans les Hauts-de-France, réunie en assemblée régionale le 6 novembre 2018, a ré-élu son délégué régional, Christophe Rauck, directeur du Théâtre du Nord, CDN Lille-Tourcoing-Hauts-de-France. Le Comité régional arts et culture (CRAC), en tant qu'interlocuteur intersectoriel de la Région, a adressé un courrier au président de la Région, Xavier Bertrand, fin décembre après deux ans et demi de mandat, afin de faire un état des lieux et une évaluation de la coconstruction des politiques culturelles dans la région. La lettre est restée sans réponse. Suite à la conférence de presse organisée par le CRAC le 22 février dernier, un communiqué de presse a été rediffusé et des rendez-vous avec la Région ont été organisés notamment sur la hausse du budget. Le Syndeac, le Synavi et Actes Pro se sont réunis le 6 décembre 2017 sur la question du financement des compagnies, dont la situation est extrêmement fragile.



Du côté des services déconcentrés de l'État, un audit a eu lieu en décembre 2017 par l'Inspection générale des affaires culturelles, l'Inspection générale des finances et l'Inspection générale de l'administration. Quelques structures et équipes artistiques du territoire ont été interrogées sur leur modèle économique, sur l'évaluation de leur projet artistique et sur l'instruction des dossiers de demande de subvention. Un courrier du Syndeac a été envoyé le 14 mars 2018 à la DRAC pour demander de revenir sur le choix d'une application différenciée d'un surcroît de réserve budgétaire et réclamer une levée rapide de la réserve de précaution afin de ne pas compromettre la réalisation de projets artistiques.

Suite à un différend avec le Conseil national sur la communication de sortie de crise à la Comédie de Béthune, la délégation Hauts-de-France a remis sa démission collective le 6 juin 2018.

Île-de-France

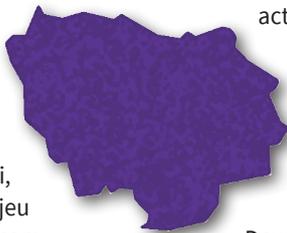
L'année a été marquée par la réélection de Vincent Eches comme délégué régional et la désignation de plusieurs adjoints : Clyde Chabot, Anne-Marie Lazzarini, Julien Fissera, Aline Cesar, David Gery, Philippe Lanton, Agnès Bourgeois, Emmanuelle Jouan et Mirabelle Rousseau.

L'action syndicale s'est d'abord concentrée sur l'épineuse redéfinition des missions d'Arcadi. Plusieurs rencontres ont eu lieu en intersyndicale (Syndeac, SNSP, Synavi, Profedim) avec la Région et la DRAC. L'enjeu est de préserver la mission consacrée à l'accompagnement de la diffusion de spectacles sur le territoire francilien. À ce jour, rien n'est confirmé et la sélection du nouveau directeur d'Arcadi est au point mort. Mais la présidence de Région assure qu'un dispositif d'aide à la diffusion continuera d'exister en Île-de-France, géré par Arcadi ou directement par les services.

Suite au rendez-vous avignonnais de juillet 2017 avec Valérie Pécresse et à son invitation à travailler avec le

service Europe de la Région, la délégation régionale du Syndeac s'est mise en ordre pour identifier, parmi les priorités gérées par la Région au titre du Fonds social européen, celles qui lui semblaient cohérentes avec les actions menées par les adhérents. Malgré ce travail conjoint, la délégation s'est rendu compte, en avril 2018 que la proposition estivale de Valérie Pécresse ne résisterait pas à la froideur bureaucratique : aucun nouvel appel à projets ne pourra être lancé au titre du FSE avant fin 2020.

Deux réunions des adhérents en février et juin 2018 ont par ailleurs défini de nouveaux axes du travail du syndicat en Île-de-France pour les deux années à venir. Le développement de la politique culturelle de la Ville de Paris va ainsi devenir un sujet majeur pour le syndicat, dont près de 50 % des adhérents franciliens sont parisiens. Dans cet esprit, un rendez-vous est confirmé en septembre 2018 avec Claire Germain, nouvelle DAC de la Ville de Paris. ...



Les relations de l'intersyndicale avec la DRAC Île-de-France se sont maintenues en 2018 avec une rencontre courant février de tous les responsables de service et l'organisation début septembre d'une réunion d'information sur les dispositifs SDAT.

Enfin, la délégation est intervenue à plusieurs occasions pour appuyer certains adhérents en difficulté de trésorerie suite à des retards importants de versement des subventions. Ces interventions ont aidé au déblocage de ces situations auprès de la DRAC et de la Région.

Normandie

Philippe Chamaux, directeur adjoint au CDN de Normandie-Rouen a été élu délégué régional. Il s'est entouré des adjoint.e.s : Antonin Ménard, CHanTier 21 ; Anne-Sophie Pauchet, compagnie Akté ; Yann Dacosta, compagnie Le Chat Foin ; Solenne Racapé, CCN du Havre ; Jacques Peigné, Comédie de Caen.

Afin de dynamiser le réseau des 36 structures adhérentes en région, plusieurs réunions thématiques ont été proposées, dont une concernant les droits culturels.

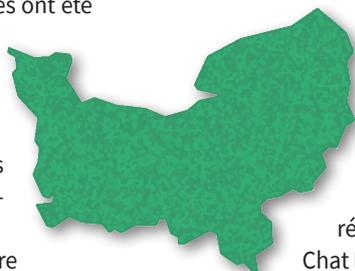
Une volonté de réfléchir et mener la création de rendez-vous avec des élus, ou des rencontres avec des départements ou des villes pour entreprendre une pédagogie « culturelle » à leur endroit.

Il aura fallu, suite à l'élection de novembre 2017, réagir dans un premier temps aux menaces que la région faisait peser sur son budget culturel, contrairement aux annonces faites voilà un an, au cours de la présentation de son projet culturel, par son président Hervé

Morin, le 3 mai 2017 à Elbeuf. La mobilisation du milieu culturel en région, (via une lettre ouverte signée par près de 1 000 acteurs culturels) a permis à la Région d'afficher plus de transparence à notre rencontre, d'instaurer un rendez-vous trimestriel, et une communication plus fluide et moins par annonce sur ces choix et arbitrages.

La signature d'une charte initiée par David Bobée, directeur du CDN de Normandie-Rouen et Caroline Lozé, directrice de l'Odia Normandie, en faveur de la parité et la diversité, revendiquée par le président de la Région, aura eu pour mérite de fédérer tout le milieu culturel normand.

Le déconventionnement de deux compagnies régionales fortement implantées en région (Le Chat Foin et Akté) nous alarme et pose question sur le fonctionnement du comité d'experts de la DRAC et de l'arrivée de compagnies parisiennes dans la Région. Une action concertée avec les compagnies sera préparée à la rentrée 2018.



Nouvelle-Aquitaine

Les adhérents de la région ont élu le 5 décembre 2017 leur nouveau délégué, Martin Palisse, directeur du Sirque, Pôle national des arts du cirque de Nexon. Son adjointe, Catherine Riboli, directrice de NOM'NA, est nommée au printemps 2018.

Une autre réunion régionale s'est tenue le 23 février 2018 au TNBA à Bordeaux. Les échanges ont principalement porté sur les rapports avec les services de la DRAC et du conseil régional. En parallèle, un courrier, signé de la présidente du Syndeac et du délégué régional, a été adressé au Drac pour demander une explication de la répartition du gel budgétaire annoncée de 3,5 % sur les structures de la région.

Dans cette région, choisie par le ministère avec la Bretagne, pour l'expérimentation proposée par le Syndeac, le Drac garde le pilotage



des travaux et consultations sur l'itinérance, sans réelle coconstruction, ce qui se traduit par des choix de participants discutables. À titre d'exemple, il est notable que peu de structures labellisées participent à la consultation, comme lors d'une rencontre sur le sujet de l'expérimentation autour du plan « Culture près de chez vous » le 5 juin 2018 à la Maison Maria Casarès à Alloué.

Le délégué titulaire a également participé à un groupe de travail de cadrage du plan « Culture près de chez vous » constitué de représentants syndicaux et professionnels auprès du cabinet de la ministre.

La délégation a par ailleurs renforcé sa présence au Coreps Nouvelle-Aquitaine et participe régulièrement à ses travaux.

Occitanie

La nouvelle délégation régionale Occitanie est composée de Nicolas Dubourg, Théâtre La Vignette, à Montpellier et ses adjoints : Denis Lafaurie, Le Cratère, scène nationale d'Alès; Jean-Paul Montanari, Montpellier Danse; Benoît Joëssel, Le Théâtre des Treize Vents, à Montpellier; Christian Rizzo, CCN Montpellier et Sébastien Bournac, Compagnie Tabula Rasa, à Toulouse.

En Occitanie, une partie de l'année syndicale a consisté à densifier le dialogue avec le conseil régional, qui organisait une consultation dans le cadre de la définition de ses nouveaux dispositifs. Parmi les avancées, on peut souligner



la reconnaissance d'un travail resserré au niveau du Coreps, qui réunit des organisations représentatives de la profession et la mise en place d'un véritable calendrier de travail.

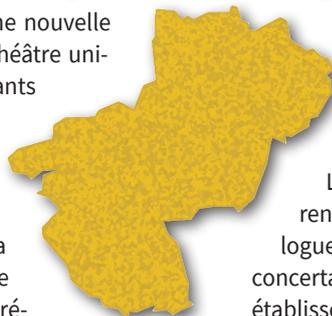
En parallèle de ce travail, la délégation régionale a organisé deux réunions ouvertes à toutes les organisations et à toutes les filières à Toulouse et à Montpellier afin de réfléchir à une meilleure coordination régionale des professionnels de la culture.

Dans le cadre du Ceser, récemment renouvelé, le délégué a pris part aux travaux des commissions Culture, Santé, Sport, Enseignement supérieur, Recherche, Innovation ainsi qu'à ceux de la section prospective.

Pays de la Loire

L'assemblée régionale des adhérents s'est tenue en janvier 2018, après plus de deux ans et demi d'absence de délégation régionale dans les Pays de la Loire suite au départ du délégué en 2015. Une nouvelle déléguée a été élue : Nolwenn Bihan, Théâtre universitaire de Nantes, et deux suppléants désignés : Erika Hess, CCN de Nantes et Guillaume Gatteau, Compagnie La Fidèle Idée.

En février 2018, une rencontre de l'intersyndicale (Syndeac, Profedim, SNSP) a eu lieu avec la DRAC des Pays de la Loire sur différents arbitrages financiers (gel, crédits 131 et 224, plancher des aides au projet et



des conventionnements) et sur la structuration générale du territoire via les labels et programmes ministériels.

En juin 2018, une réunion intersyndicale est élargie au Synavi pour mettre en place un dialogue dans les Pays de la Loire, des rencontres régulières avec les différentes tutelles et mener une démarche de réflexion sur la constitution d'un pôle régional du spectacle vivant.

Les chantiers en cours : une double demande de rendez-vous avec la DRAC, pour poursuivre le dialogue intersyndical, et avec la Région, pour initier une concertation avec les élus, dans un contexte où plusieurs établissements labellisés ont vu leur subvention régionale lourdement amputée.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Lors de l'assemblée régionale des adhérents de la Région Sud du 13 décembre 2017, Gilles Bouckaert, directeur du Théâtre des Salins, scène nationale de Martigues, a été réélu délégué régional.

À la suite de la fuite d'un projet de lettre ouverte, rédigée par les acteurs culturels et destinée au président de la Région, Renaud Muselier, et au président délégué à la Culture, Christian Estrosi, une réaction des élus régionaux et une rencontre avec leur président ont été obtenues. La lettre voulait exprimer que le chantier de refondation culturelle régionale est loin de tenir ses promesses.

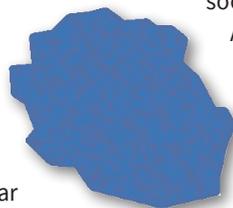


Lors de la Conférence régionale du 9 avril 2018 à Mougins, le président Muselier avait restitué des travaux, dont les thèmes évoqués semblaient parcellaires : innovation, mécénat, valorisation du patrimoine et renforcement des identités régionales. Cette lettre voulait réaffirmer la vigilance des acteurs culturels, la défense de la liberté de création, de la pluralité, de l'ouverture au monde et la défense du bien public. La présidence de Région a reçu les alarmes des professionnels, qui restent mobilisés pour ne pas laisser dériver les principes mêmes d'une politique culturelle régionale.

La Réunion

Cette année, le délégué de La Réunion, Luc Rosello, Théâtre du Grand Marché, centre dramatique, a été essentiellement mobilisé par sa participation, au sein du comité de pilotage, à la rédaction de l'accord-cadre régional pour le développement des emplois et des compétences dans le secteur du spectacle vivant réunionnais (2018-2022). Cet accord a été signé par l'ensemble des partenaires le 29 mai 2018 au centre dramatique. Le Syndeac sera aussi présent au sein du comité de pilotage de mise en œuvre de cet accord.

Dans la continuité de la dynamique impulsée par ces négociations relatives à l'Adec, la délégation s'est impliquée dans la constitution de KOL.E.T, créé le 7 juin 2018. Cette association veut générer un mouvement fédéré et fédérateur d'acteurs culturels du spectacle vivant réunionnais, en développant un espace de concertation, d'observation et d'action professionnelle, dédié au spectacle vivant et ouvert aux porteurs de projets publics et privés ayant leur activité sur l'île. Les fondateurs ambitionnent de structurer une représentation reconnue



auprès des professionnels pour coconstruire le développement des politiques publiques en faveur du spectacle vivant à La Réunion et dans l'océan Indien.

À l'échelle du territoire réunionnais, l'Adec et KOL.E.T sont primordiales pour la construction d'une parole socioprofessionnelle partagée et représentative.

À ce jour, cette représentativité reste fragile car victime d'enjeux qui, dans un contexte d'insularité et de baisse de financements, privilégient trop souvent l'intérêt particulier à l'intérêt général.

Parmi les chantiers à venir, la délégation régionale souhaite accorder une attention à la structuration des liens syndicaux entre les trois adhérents de l'île. Par manque de temps (nomination récente à la direction du centre dramatique en phase de reconfiguration), ces relations ne sont pas suffisantes et doivent trouver un mode de fonctionnement adapté à une vie syndicale en phase avec les réalités de notre secteur, tant dans leur dimension nationale que territoriale.

La délégation transversale Europe et territoires

Les dynamiques européennes et régionales

Maintenant que les Régions assurent pleinement la gestion des fonds européens, l'échelon régional est encore plus important dans l'action européenne du syndicat. L'approfondissement du travail régional du syndicat soutient le déploiement de cette action européenne. Éprouvant une difficulté à trouver leur place dans les fonds européens gérés par les Régions, les projets portés par les acteurs culturels ont pour l'essentiel été exclus, souffrant d'un a priori négatif lié à l'absence thématique de la culture comme objectif stratégique prioritaire pour la période de programmation 2014-2020. Des millions d'euros ont été perdus dans les Régions frontalières notamment et les coopérations transfrontalières catalysées par les échanges culturels ont reculé.

Nous avons donc souhaité nouer avec les Régions une convergence fructueuse pour l'avenir des politiques culturelles en Europe après 2020 et pour le futur cofinancement des politiques culturelles régionales à partir du texte de l'Alliance européenne de la culture et des arts. Pour cela, le Syndeac et LIKE (Villes et régions européennes pour la culture) sollicitent depuis janvier 2018 les présidents de Région pour leur engagement dans cette démarche afin que la culture occupe une place dans les politiques de l'Union qui se déclinent dans les Régions. Des accords de signature officielle de l'appel sont donnés par certaines Régions, des discussions se poursuivent avec d'autres.

Pour développer les synergies et les pistes d'actions communes, le Syndeac souhaite :

- identifier des pistes de travail entre les acteurs du secteur culturel et les collectivités territoriales pour promouvoir une place au centre du projet européen pour la création, les arts et la culture ;
- construire des outils de dialogue et de médiation des intérêts pour renforcer l'alliance stratégique du secteur de la création, de la culture et des arts et les institutions à chaque niveau : régional, national et européen ;

- mettre en place un travail à long terme, politique et technique, avec les représentants des Régions, les députés européens, les services concernés à la Commission européenne, au Conseil de l'Europe et au Comité des Régions.

Le Syndeac a également répondu à la consultation publique de la Commission européenne sur la place pour l'art et la culture dans les fonds de l'UE dans le domaine de la cohésion, dans le cadre des travaux d'élaboration de la prochaine période de programmation des politiques européennes de cohésion.

Des rendez-vous en régions sur les dispositifs européens

Dans le cadre de son Conseil consultatif, la Région Grand-Est organise en octobre 2017 un atelier « Financements européens et fonds structurels après 2020 ». La délégation régionale du Syndeac y demande un engagement fort de la Région sur la mention de création dans les textes européens. Nous formulons également le souhait qu'une consultation des opérateurs de terrain soit menée par les services régionaux. Les participants à l'atelier organisé en juin 2018 sont invités à contribuer à l'élaboration d'un avis partagé, porté ensuite auprès des instances impliquées dans le processus de décision. Le Syndeac participera à la rencontre entre acteurs culturels et institutions européennes (Direction générale culture-éducation et Direction générale de la politique régionale de la Commission européenne) relative à l'avenir des financements européens pour la culture, organisée début octobre au bureau de la représentation Grand-Est à Bruxelles.

La délégation Île-de-France a plusieurs fois sollicité la Région sur la nécessité de donner une orientation culturelle au Fonds social européen (FSE), car des problématiques traitées par ce fonds croisent certains de nos enjeux. Lors de la réunion avec Valérie Pécresse en juillet 2017 à Avignon, nous sommes convenus que les Directions des

affaires culturelles et des affaires européennes se rapprochaient de la délégation Île-de-France pour imaginer une trame d'appel à projets « orientés culture ». Lors d'une rencontre en avril 2018 avec Muriel Genthon pour la DAC et Sophie Pradayrol pour la DAE, les adhérents présentent plusieurs axes de développement du FSE : égalité femmes-hommes, politique de la ville, formation des salariés, décrochage scolaire, communauté marginalisée.

Des membres de la délégation régionale Hauts-de-France ont rencontré en avril 2018 François Decoster, vice-président Culture de la Région Hauts-de-France, qui a fait part de sa volonté de travailler de concert à une forme de lobbying efficace au sujet des politiques européennes en matière culturelle, en s'engageant dans la démarche de l'Alliance et en travaillant sur l'actualité du moment : orientation budgétaire de l'Union, questions juridiques liées au développement des politiques culturelles de l'Union.

Lors du rendez-vous de la délégation Occitanie et LIKE le 19 juin 2018 avec Guillaume Cros, vice-président de la Région chargé des affaires européennes et Claude Bosom, de la direction de la culture et du patrimoine, nous avons eu la confirmation de leur souhait de s'engager dans la démarche de l'Alliance européenne. À la proposition du vice-président de la Région, nous sommes convenus d'organiser rapidement un rendez-vous entre les représentations des Régions à Bruxelles et une délégation de l'Alliance, et de considérer l'élargissement de cette démarche à l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (Occitanie, Catalogne, îles Baléares) ou d'autres Euro-régions (LIKE est en contact avec quelques représentants). Le délégué régional, Nicolas Dubourg, a souligné le souhait du Syndecac d'approfondir et d'élargir cette démarche de manière ascendante et d'envisager une influence descendante, avec une traduction locale, par une action coordonnée pour une visibilité et une appropriation de ces enjeux.

La délégation régionale Centre-Val de Loire a participé à la rencontre intersyndicale des employeurs du spectacle vivant en région le 15 juin 2018 avec Sabine Thillaye, présidente de la commission des affaires européennes à l'Assemblée nationale, très attentive et intéressée par la démarche de l'Alliance.

Les commissions thématiques

Les pôles

Lors du séminaire du Conseil national élargi du 20 novembre 2017, les trois axes stratégiques du syndicat ont été travaillés en ateliers préfigurant la structuration de trois pôles. Dans chaque atelier, les dynamiques territoriale, régionale et européenne ont été prises en compte prioritairement.

Le premier pôle, **Artistes lieux, populations, pour un acte 2 de la décentralisation** est autour des synergies sur un territoire, du repérage des bonnes pratiques entre les lieux, les équipes et les habitants. L'implantation territoriale des équipes artistiques modifie leur travail, selon qu'elle soit en milieu urbain, périurbain, rural ou ultramarin. Il faut donc analyser les particularités de ces différents territoires. Par exemple, le rapport à l'espace est primordial en ruralité où la mobilité est plus difficile. À l'issue de cette rencontre, un groupe de travail sur l'évaluation et les comités d'experts a été mis en place (Cf. infra).

Le deuxième pôle **Création, citoyens, dynamiques territoriales, pour un nouveau pacte républicain** a constaté qu'avec l'effritement du pacte républicain, la société a un besoin renouvelé de culture désintéressée en termes marchands et de reconnaissance symbolique de la place et de la parole de chacun. Afin d'œuvrer au maintien d'une exigence de financement de l'État et des collectivités territoriales par une compétence obligatoire et partagée, il est envisagé la création d'espaces de co-construction, l'instauration d'un coordonnateur de l'État et le recensement de projets transversaux exemplaires en financements croisés. Parmi les autres pistes de travail, un rééquilibrage entre Paris, les banlieues et la province, ainsi qu'un chantier rhétorique à partir de l'analyse de la « novlangue ».

L'objet du troisième pôle **Affaires sociales, des responsabilités nouvelles** a été d'appréhender l'évolution structurelle de l'économie du secteur et les réformes sociales en cours ou annoncées par le gouvernement, et d'objectiver les différentes problématiques traversant le syndicat : lien public/privé, métiers de la création, économie de la création, amateurs, formation professionnelle, droits d'auteur...

Équipes artistiques

Le Syndeac se bat inlassablement pour une meilleure prise en compte de la diversité des équipes artistiques, pour une amélioration des aides publiques qu'elles perçoivent et des conditions de travail qui en découlent. Les enjeux des compagnies se retrouvent dans tous les projets ministériels annoncés ou lancés dans l'année. C'est le cas de CAP 22, dont bien sûr la refonte des aides directes du ministère ou le projet de charte entre les lieux et les équipes artistiques. Dans le plan « Culture près de chez vous », le syndicat pointe les lacunes d'une cartographie qui ne tient compte que des programmations des lieux mais pas de la multitude de projets territoriaux et d'actions culturelles déployées par les équipes artistiques.

Les élus du Conseil national directrices et directeurs de compagnies ont réuni les équipes artistiques adhérentes le 16 juillet 2018 à Avignon. Un tour de l'actualité politique et sociale a été effectué. Outre CAP 22 et « Culture près de chez vous », le Pass Culture est évoqué pour sa mise en concurrence frontale du secteur subventionné avec le secteur marchand, qui ne favorisera pas la visibilité des compagnies. La contre-proposition du Syndeac de se rallier au projet « Le Week-End » en juin 2020, est présentée comme un temps fort à investir, une amplification des passerelles entre les professionnels et les jeunes praticiens ou spectateurs. Du côté des territoires, la refonte des dispositifs d'aide en cours dans certaines Régions est également abordée pour son manque de lisibilité. Un échange a lieu sur le Fonpeps, dont les critères d'accès aux aides et les modalités de gestion ne sont pas satisfaisants pour les compagnies comme pour les salariés concernés. Le Syndeac transmet ces retours du terrain via la Fesac pour améliorer le fonds, dont la ministre a annoncé la prorogation au-delà de 2018. Une information a également eu lieu sur les conséquences des réformes gouvernementales sur le Fnas et l'Afdas.

La question de la structuration des équipes artistiques au sein du Syndeac est revenue à l'ordre du jour. Alors que les associations par labels entretiennent un dialogue particulier avec le ministère, les compagnies souhaitent

redevenir un interlocuteur à part entière, mais le choix de ne pas céder à la division est réaffirmé lors de cette réunion. Après un temps que le nouveau Conseil national voulait plus transversal, il apparaît indispensable de relancer une commission spécifique avec des réunions plus régulières, à Paris comme dans les régions.

Groupe Musique

Depuis longtemps, un groupe Musique s'est constitué parmi les adhérents. Notre syndicat ne réunit que peu de structures spécialisées mais bien sûr une grande partie du réseau pluridisciplinaire, qui accorde souvent une place de choix à toutes les musiques dans sa programmation et son accompagnement artistique.

Cette année, l'actualité du domaine musical est marquée par la création du Centre national de la musique, relancée par la ministre en avril. Annoncé et suspendu plusieurs fois, ce projet vise à réunir la musique enregistrée et le spectacle vivant musical dans un contexte inédit de concentration et de mondialisation. Il repose sur quatre missions fondamentales : observation de la filière, information et formation des professionnels, soutien économique aux acteurs et développement international. Mais ce projet n'est pas sans susciter l'inquiétude des structures musicales du secteur subventionné, qui souhaitent obtenir la garantie que cela permette de rééquilibrer la répartition entre public et privé dans les aides perçues comme dans la gouvernance du futur établissement.

Dans ce contexte, il apparaît pertinent de réunir sur ces questions un groupe intersyndical plutôt que restreint aux seuls adhérents du Syndeac. Déjà, à Avignon, le groupe Musique du 8 juillet 2018 a réuni des représentants des trois autres syndicats de l'Usep-SV afin de porter une interpellation commune des deux députés missionnés pour la préfiguration de ce futur CNM.

Les auditions dans le cadre de la mission Festivals (Cf. infra) permettent également à la délégation syndicale d'indiquer, sans se limiter aux festivals musicaux, sa préoccupation d'une préservation de la diversité artistique par le soutien aux festivals de création, au travail d'accompagnement et d'action territoriale qu'ils déploient.

Groupe Danse

Le groupe Danse rassemble des compagnies chorégraphiques et lieux spécialisés ou investis dans ce domaine. C'est toute cette diversité qui doit se retrouver dans l'échantillon de structures ayant répondu à l'étude réalisée par l'Onda (Office national de diffusion artistique), cofinancée par le Syndeac. Cette étude, confiée à Daniel Urrutiaguer (université Lyon 2), porte sur l'état de la production et de la diffusion des œuvres chorégraphiques dans les réseaux professionnels. Elle s'appuie sur un questionnaire en ligne largement diffusé et sur une série d'entretiens plus poussés sur un nombre de structures plus limité.

Le groupe Danse du Syndeac s'est réuni le 4 juin 2018, avec pour objectif de faire un point sur l'étude de l'Onda et de dresser un bilan des chantiers transversaux du ministère, touchant la danse directement ou indirectement (CAP 22, « Culture près de chez vous », Pass Culture). Il est également question des récentes nominations à la direction du CCN de Rennes ainsi que de la non-reconduction de la direction actuelle du Ballet de Marseille et du prochain lancement de son appel à projets artistiques orienté vers la jeunesse.

Lors d'une rencontre le 7 juin avec le délégué Danse de la DGCA et son adjoint, Laurent Vinauger et David Mati, il a été question de ces deux changements de direction et des interrogations qu'ils soulèvent dans le cadre du label national dont bénéficient ces deux établissements. Pour eux, cela s'inscrit dans une volonté d'expérimentation de nouveaux modèles de gouvernance et d'assouplissement du projet des CCN, afin d'y accueillir toute la diversité artistique du domaine chorégraphique. Le syndicat reste particulièrement attentif et mobilisé sur ce sujet.

Groupe Marionnette

Les adhérents spécialisés Marionnette, ou sensibles à cette esthétique dans leur programmation et leurs moyens de production, se sont retrouvés le 7 juillet 2018 à Avignon, dans le cadre des Journées professionnelles du Syndeac. Ils veulent ainsi lancer une dynamique sectorielle, comme pour d'autres disciplines, avec des réunions régulières. Cela s'inscrit dans une actualité particulière, puisque le Centre national de la marionnette est

inscrit depuis peu aux côtés des 12 autres labels nationaux et qu'un premier établissement doit être labellisé à la fin de l'année 2018. Plus largement, ces adhérents souhaitent renforcer le référencement et la visibilité des spectacles de marionnettes, ainsi que leur place dans la définition officielle de la pluridisciplinarité.

Groupe de travail Évaluation-Comités d'experts

Dans la volonté de traiter plus précisément la question de l'évaluation, qui concerne tout type de structure du secteur, le Conseil national a constitué un groupe de travail ouvert à ses membres ainsi qu'à des délégués régionaux volontaires. La chercheuse en sociologie culturelle, Bérénice Hamidi-Kim, s'est impliquée dans des travaux amorcés en mars 2018. Elle enquête actuellement sur les processus de sélection, en particulier à partir du dispositif d'aide au projet dans les DRAC Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Les deux séances ont clarifié la nécessité d'une juste évaluation de l'impact de l'action menée sur un territoire donné, auprès d'une population, sans le résumer à des données quantitatives. La définition de critères transparents et correspondant aux singularités des projets apparaît primordiale. Un focus sur une étude de cas menée à Lyon par Bérénice Hamidi-Kim a démontré la différence d'adaptation de l'évaluation du secteur social – qui sait inclure des éléments artistiques – et celle du secteur culturel – qui ne sait pas bien prendre en compte la dimension sociale d'un projet artistique. Un autre focus sur les scènes de territoire (expérimentées en Bretagne et bientôt généralisées au niveau national) a permis de comprendre les atouts et les écueils du dispositif, tout en constatant que la DRAC n'en a effectué aucune évaluation au fil des années. D'autres réunions de ce groupe de travail auront lieu en 2019.

Groupe de travail Missions de service public-Spectacle à portée commerciale

Théâtre de mission de service public et théâtre privé, à portée commerciale, ont des genèses différentes, des fonctionnements et des champs d'action très hétérogènes.

Deux histoires et deux modèles séparés, qui évoluent dans une dynamique parallèle, sans intersections. Toutefois, au fil du temps, la distinction par l'appellation n'est peut-être plus aussi clivée qu'il y paraît. Aujourd'hui, ces deux modèles coexistent.

Les principaux enjeux évoqués lors des discussions de ce groupe sont la baisse des financements publics, la re-composition et la fracture des territoires, les replis communautaires et sociaux, la globalisation de la culture, l'indépendance, la diversité et la concentration, les délégations de service public, la refonte du Code du travail, le fonds de garantie de l'ASTP, le Fonpeps et les réglementations européennes.

Par ailleurs, un communiqué de presse publié en novembre 2017 dans le cadre de l'Usep-SV, suite à la remise du rapport de Roch-Olivier Maistre « Rassembler la musique pour un Centre national », a exprimé les points de vigilance que nous avons conjointement portés au sujet du projet de maison commune : la gouvernance, les moyens nouveaux pour cet outil, la complémentarité des modes de financement public et le maintien de la diversité de la création au cœur de ce projet.

Le portrait du syndicat

Rapport
d'activités

“syndeac
2017·2018

Visibilité du syndicat

Pour une refondation de la politique culturelle

Le 30 janvier 2018, le Syndeac a lancé un appel à une politique culturelle, un **appel à un nouveau contrat républicain. Pour un art au cœur des nouveaux besoins de fraternité, d'émancipation, d'équité sociale et territoriale.**

Élu-e-s, élèves, artistes, citoyen-ne-s, bailleurs sociaux, salarié-e-s de l'école, de l'hôpital ou de la prison... avec nos partenaires d'action sur tous les territoires, nous avons dit

quelle considérable fonction sociale et symbolique nous occupons déjà, mais quelle immensité des besoins nous requiert encore. Celle de redonner sa place à l'art dans la société. Car non, la décentralisation n'est pas achevée, non la démocratisation culturelle n'est pas ratée. Elles sont comme le pays : elles veulent et peuvent bien plus. Et aussi loin que nous pourrons, nous voulons nous en charger.

Le 30 janvier sur les réseaux sociaux

Vidéo en direct sur Facebook

Durée totale de la vidéo : 2 h 38
Réalisation : Couac Productions

Live
tweet

Images
sur
Instagram

Retours

Facebook

492 clics sur la vidéo le soir même
2 327 minutes visionnées
Vidéo vue 3 300 fois jusqu'en juillet

Twitter

Les live tweets ont été lus
entre 144 et 668 fois

Lettre au président de la République

Lettre parue dans *Le Monde*, le 23 avril 2018

Monsieur le Président de la République,

En juillet 2017, une lettre signée par la plupart des artistes de la scène contemporaine vous avait été adressée. C'était un mouvement inédit qui prenait au mot la modernisation que vous prétendiez incarner. Elle aurait dû vous intéresser.

Cette lettre dressait un panorama de la situation de notre pays : la jeunesse qui peine à trouver sa place, la République menacée par une rupture d'égalité entre les territoires, la fraternité attaquée par les identitarismes, la crainte du déclassement qui frappe nombre de nos concitoyens, le développement du nihilisme sous la forme de radicalités violentes.

Forts de ces constats, nous vous avons proposé un acte 2 de la décentralisation culturelle, convaincus que le besoin de culture aujourd'hui est comparable à ce qu'il était au moment de l'invention de notre politique culturelle. Nous avons appelé à la mise en place de nouvelles alliances et configurations avec les autres champs ministériels ; nous avons proposé une grande séquence expérimentale telle que l'État a le pouvoir d'en décréter. Nous avons surtout dit qu'il fallait renforcer l'implantation des équipes artistiques et des lieux d'art, partout sur le territoire. Ces lieux de l'art, petits ou grands, ruraux et urbains, sont les seuls lieux publics qui nous restent. Ils doivent redevenir des lieux de socialisation, d'émancipation, de constructions collectives, de fête, de fraternisation, de délibérations populaires, de nouveaux usages partagés, pour la plus haute créativité de tous et de tous les secteurs. C'est une tâche difficile, tant l'appauvrissement, les sophismes, la défiance, les intérêts identitaires se sont installés dans les têtes et les discours.

Nous étions prêts à imaginer, à recréer l'élan d'un aggiornamento de l'action publique des arts. Et nous avons cru trouver une écoute attentive et un intérêt pour ces propositions. Pourtant, la politique qui nous est proposée aujourd'hui est une défiguration de ces idées.

Mme Nyssen tient pour assuré que son budget n'augmentera pas. Cette timidité est le signe que notre ministre n'est pas soutenue par votre présidence. Une nouvelle fois, nous désespérons de voir une volonté budgétaire à la hauteur des enjeux et nous redoutons les effets catastrophiques d'un gel qui ne serait pas levé par la ministre comme le demanderait sa fonction et son honneur. Ce serait une première. La colère serait immense.

Au titre des idées neuves, nous avons entendu le programme « Culture près de chez vous » et notre effarement est total : le schéma proposé est un incroyable retour en arrière. Il écrase et méprise toute la politique de décentralisation mise en place contre une vision paresseuse, vénale et embourgeoisée de la culture, qui n'était qu'un paternalisme intéressé. Le programme « Culture près de chez vous » n'est pas moderne : il est désuet, il est embarrassant. Il dépêche Paris et ses institutions nationales, Paris et ses théâtres privés, Paris et ses gadgets et kits culturels tout prêts, au secours de ce que notre ministre a nommé les « ségrégués » ou les « délaissés ».

Alors que le ministère de la Culture relève qu'il subventionne à hauteur de 139 € chaque habitant l'Île-de-France et seulement à hauteur de 15 € les autres citoyens de notre pays, le choix est fait de privilégier la circulation des œuvres créées à Paris accroissant ainsi le déséquilibre. Et quelle image réduite de l'excellence artistique !

Au lieu de renforcer les moyens des lieux culturels existants, de leur permettre d'augmenter leurs actions expertes, délicates, dédiées à des territoires, au lieu de créer avec la jeunesse artistique et avec la population de nouveaux élans et de nouvelles alliances, vous leur envoyez nos prestigieux opérateurs nationaux – qui sont nos camarades et ne demandent certainement pas à être traités ainsi – et les nouvelles tournées des théâtres privés.

...

Cette politique était celle de la 4^{ème} République !

Depuis un an qu'avons-nous eu ?

- des chorales dans les établissements scolaires,
- la Comédie Française et le théâtre privé au secours des campagnes,
- l'obstination pour un « pass-culture » dont nous savons qu'il est démagogique et voué à être une dépense sans effet ou pire, aux effets pervers.

Sur le plan culturel, on nous promettait l'élan d'un John F Kennedy, nous redoutons le retour d'un René Coty.

Il est angoissant de voir surgir un ministère qui répugne tant à défendre ce qu'il a lui-même construit.

Il faut maintenant se mettre au travail et mettre en œuvre une politique culturelle sérieuse et vraiment moderne.

C'est pourquoi, une fois encore, nous vous rappelons nos propositions : nous demandons un acte 2 de la décentralisation culturelle, nous demandons un financement et une organisation de cette politique au sein du ministère de la Culture et avec les collectivités territoriales. Nous pensons que ce financement passe par un programme d'investissement d'avenir. Nous sommes impatients de débattre enfin de ces propositions, de les développer.

Des lieux nouveaux, hospitaliers et toniques, une créativité libérée, une jeunesse rassurée et souveraine dans l'organisation de son existence, la vision d'un pays inspirant dont la joie de vivre a toujours compté pour le monde, c'est cela que nous vous proposons. Vous vous devez d'entendre les artistes de votre pays, surtout quand ils vous disent loyalement leur volonté de trouver la modernité qui rompt les séparations et redonne élan à la vie des individus et des collectifs.

Marie-José Malis,
présidente du Syndeac (Syndicat national
des entreprises artistiques et culturelles)

Robin Renucci,
président de l'ACDN (Association des Centres
dramatiques nationaux)

Jean-Paul Angot,
président de l'ASN (Association des
Scènes nationales)

Christian Sébile,
président de l'ACNCM (Association des Centres
nationaux de création musicale)

ACCN
(Association des Centres chorégraphiques nationaux)

Outils de communication

Le site

20 %
visiteurs
récurrents

80 %
nouveaux
visiteurs

10 053
visiteurs/mois
en moyenne

Top 5 des rubriques consultées sur l'année

- 1 • Grilles des salaires
- 2 • Offres d'emploi
- 3 • Convention collective
- 4 • Accords
- 5 • Équipe permanente

Top 5 des articles consultés sur l'année

- 1 • Communiqué du Syndeac sur le projet gouvernemental Action Publique 2022 (publié sur le site le 13 novembre 2017)

1 737 visiteurs
les 13 et 14 novembre 2017

- 2 • « M. Macron, votre politique culturelle est celle de la IV^e République » (publié sur le site le 23 avril 2018)

2 627 visiteurs
les 23 et 24 avril 2018

- 3 • Suppression des contrats aidés : le secteur artistique et culturel lourdement impacté (publié sur le site le 4 septembre 2017)

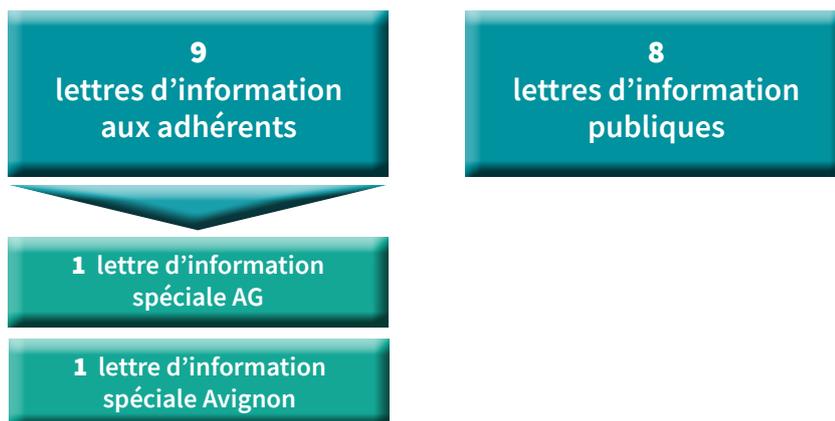
1 404 visiteurs
les 4 et 5 septembre 2017

- 4 • L'Appel de Montreuil ou l'inquiétude des professionnels de la culture (publié sur le site le 15 janvier 2018)

- 5 • Fermeture du Tarmac (publié sur le site le 7 février 2018)

La lettre du Syndeac

La lettre du Syndeac est une lettre d'information envoyée le quatrième jeudi de chaque mois (excepté en été et en décembre).



Les sujets les plus consultés par les adhérents sur l'année

- 1 • L'acte II de la décentralisation
- 2 • Les chantiers du nouveau bureau
- 3 • Le Fonpeps
- 4 • Les ordonnances pour la réforme du Code du travail
- 5 • La tribune du *Monde* adressée à Emmanuel Macron en avril 2018

Les réseaux sociaux

Instagram



Twitter

4 625
abonnés

4 207
en 2017

Compte
Twitter :
@SYNDEAC

Les tweets informent principalement des communiqués publics, des publications des offres d'emploi sur le site, de soutiens et pétitions, des événements que le Syndeac organise...

Nous faisons des retweets réguliers de nos partenaires de l'Usep-SV.

Nous avons fait des live tweets pour :

- le rassemblement du 30 janvier 2018 à la Colline ;
- le débat public à Avignon du 7 juillet 2018.

Lors du festival d'Avignon 2018, le Syndeac a communiqué sur plusieurs spectacles des adhérents.

Plus de 30 compagnies adhérentes du Syndeac présentes au festival d'Avignon

Facebook

2 240
abonnés

1 955
en 2017

Compte
Facebook
@SYNDEAC

Le 30 janvier lors du Rassemblement à La Colline, intitulé « Pour une refondation de la politique culturelle », nous avons diffusé la soirée en direct sur Facebook. C'est une des vidéos les plus regardées sur notre page avec :

- l'extrait du débat à Avignon du 7 juillet 2018 dans la cour du cloître Saint Louis. Ce débat est intitulé : « Pour une refondation de la politique culturelle : acte II » ;
- les vidéos des interviews de Marie-José Malis et de Boris Razon mises en ligne le 13 juillet 2018.

Un syndicat en mouvement

Portrait des adhérents

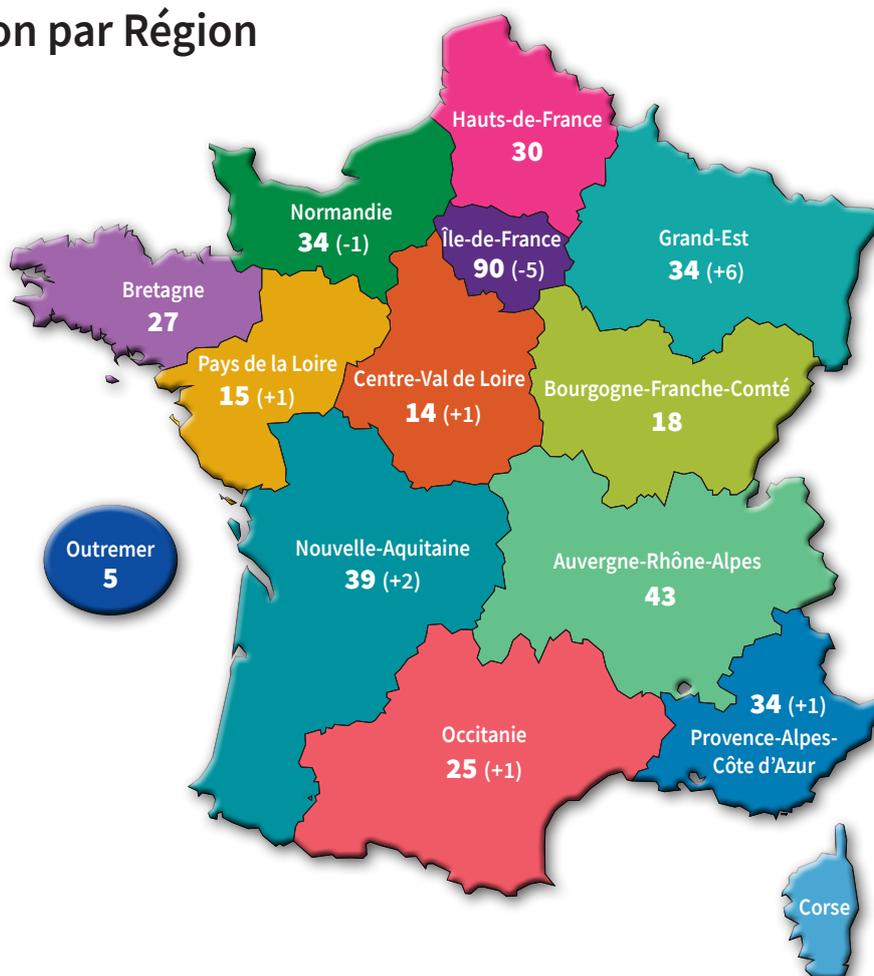


Au 31 juillet 2018

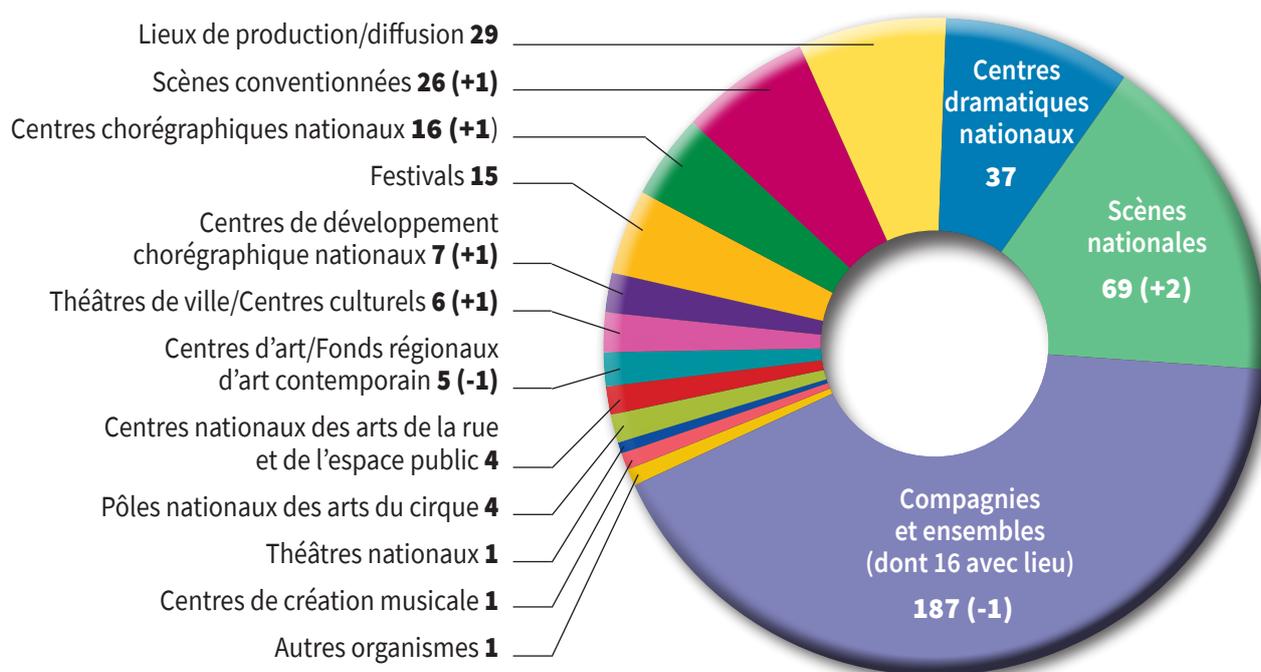


Entre le 31 juillet 2017
et le 31 juillet 2018

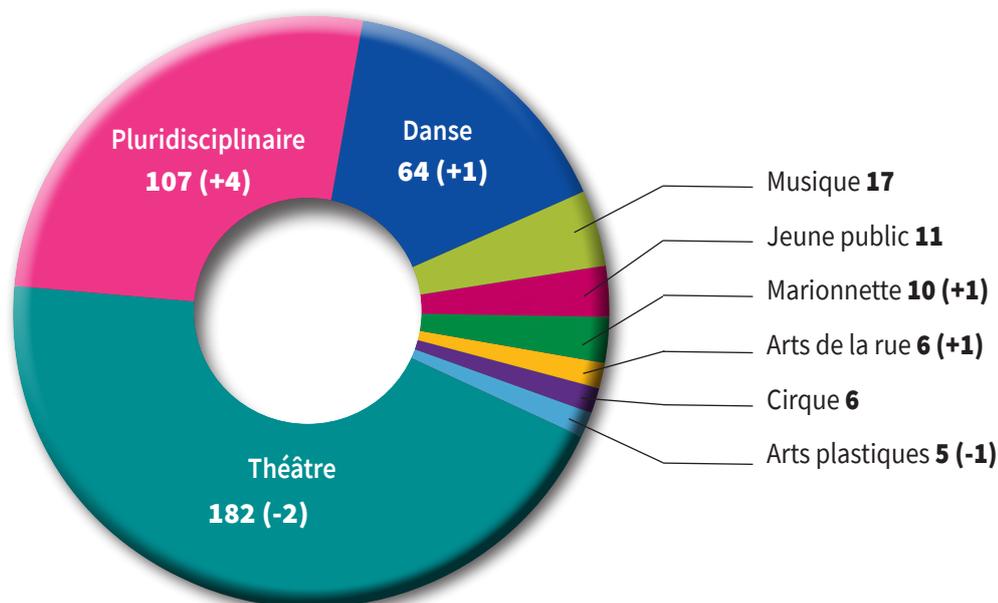
Répartition par Région



Répartition par typologie de structure



Répartition par discipline majoritaire

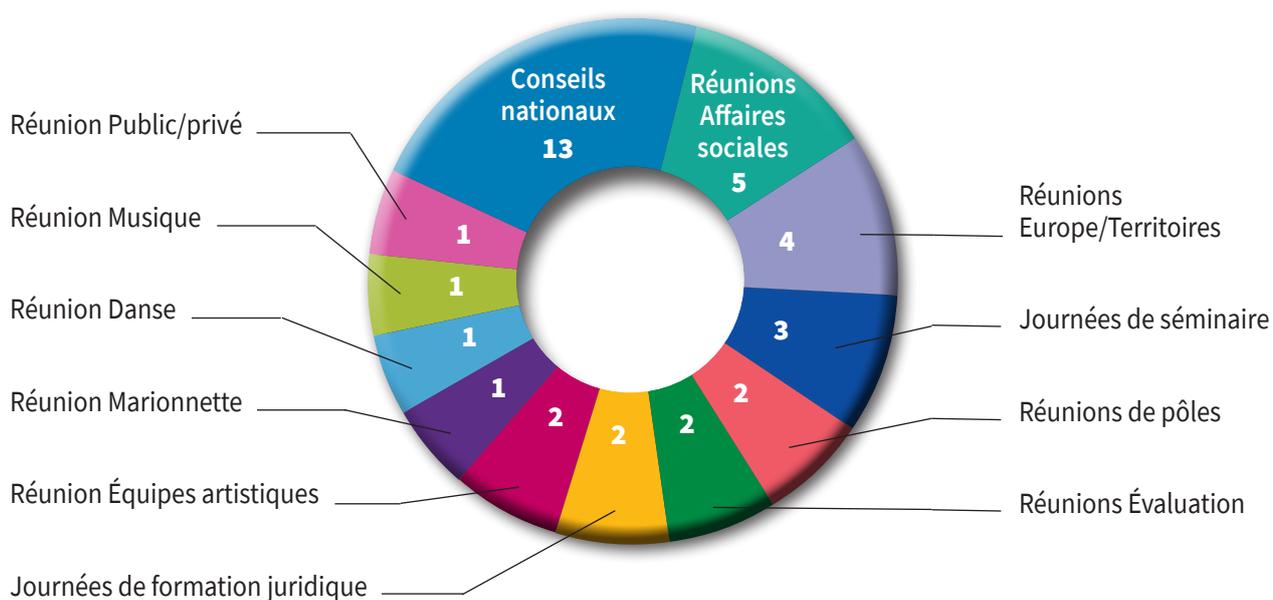


La participation syndicale

Conseils nationaux, commissions et réunions de travail internes



* hors réunions en région



L'égalité femmes-hommes

Sept ans après l'instauration de la parité dans ses statuts, le Syndeac observe la participation et la représentation féminines au sein des réunions qu'il organise...

Participation féminine

Commissions 2017-2018



Conseil national



Avignon 2018

**52 % de femmes
ont assisté aux réunions**

**39 % de femmes
en tribune**

Activités du pôle conseil

Introduction

Le **pôle juridique** du Syndeac assure tout au long de l'année :

- un travail d'accompagnement juridique de la décision politique lors des négociations paritaires ;
- une participation aux consultations professionnelles dans le cadre de la représentation syndicale ; au sein des instances professionnelles ;
- un service d'information et de conseil aux adhérents.

59 articles

(notes et fiches techniques sur l'actualité législative et réglementaire) parus depuis septembre 2017 dans la rubrique « Infos juridiques et sociales » du site.

Veille juridique et alertes constantes

Parutions officielles, rapports, études, articles de la presse spécialisée...

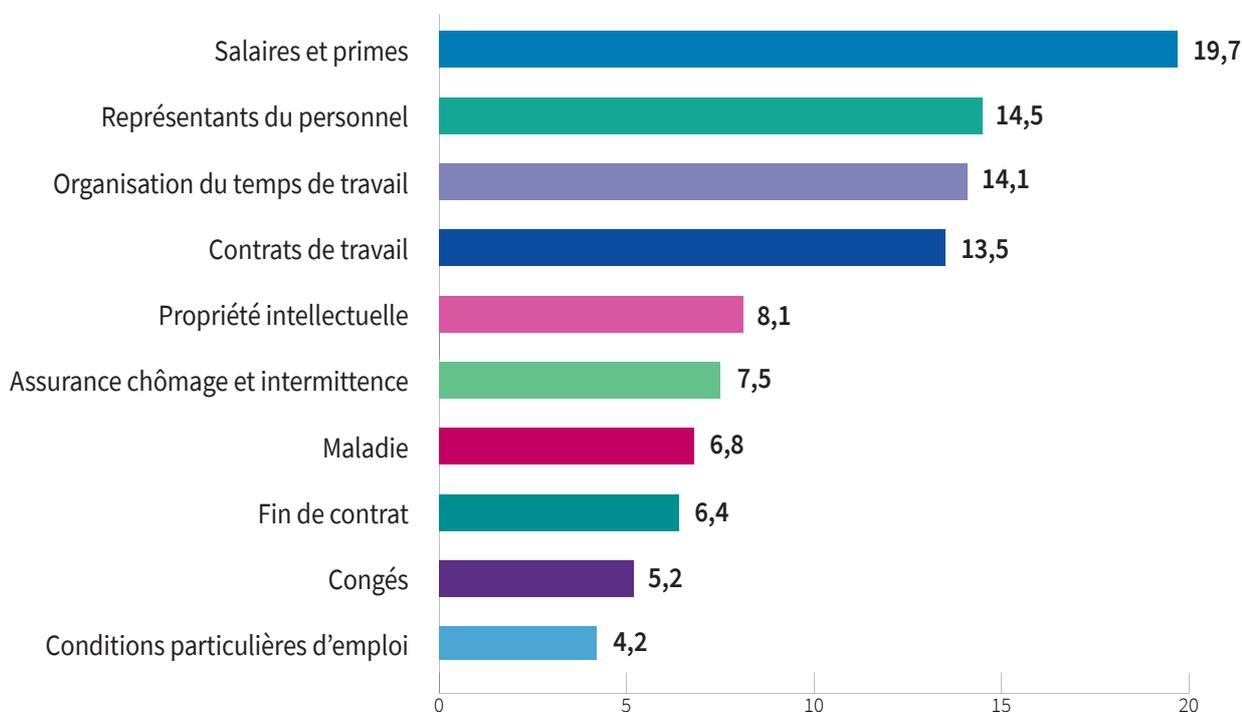
Questions les plus traitées entre août 2017 et juillet 2018

Le **pôle conseil** vous accompagne aussi dans le cadre de consultations téléphoniques, sur tous les sujets ayant trait à la convention collective ou à l'actualité législative et réglementaire de notre secteur.

Sur **10** thèmes récurrents

518 consultations écrites traitées

10 thèmes récurrents traités entre août 2017 et juillet 2018 (en %)



Comme chaque année, les questions en matière de salaires et primes sont les plus importantes en nombre. On relève toutefois la forte progression des questions relatives aux représentants du personnel, suite aux ordonnances du 22 septembre 2017 réformant le Code du travail.

Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP)

Le Syndeac est inscrit au répertoire des représentants d'intérêts.

En application de l'article 18-1 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, « un répertoire numérique assure l'information des citoyens sur les relations entre les représentants d'intérêts et les pouvoirs publics ». Ce répertoire est géré par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), à laquelle les représentants d'intérêts doivent, sur le fondement de l'article 18-3 de la même loi, communiquer des informations relatives à leur identité et aux actions de représentation d'intérêts qu'ils effectuent à l'égard des responsables publics.

Le Syndeac, en tant que représentant d'intérêts, est inscrit à ce répertoire depuis le 13 avril 2018 et transmet à la HATVP ses actions auprès des pouvoirs publics.

Représentation syndicale et organisation interne

Conseil national et bureau

Conseil national élu lors de l'assemblée générale du 18 septembre 2017

Cécile Arthus

Oblique Compagnie, Thionville
Jean de Pange (suppléant)
Astrov, Metz

Cécile Backès

La Comédie de Béthune
Romarc Daurier (suppléant)
Le Phénix – SN de Valenciennes

Clyde Chabot

La Communauté invouable,
Saint-Denis
François Rancillac (suppléant)
Théâtre de l'Aquarium, Paris

Marion Coutris

Théâtre NoNo, Marseille
Renaud-Marie Leblanc
(suppléant)
Didascalies & Co, Marseille

Valérie Deulin

Théâtre d'Arles
Christophe Rauck (suppléant)
Théâtre du Nord,
CDN Lille Tourcoing

Vincent Eches

La Ferme du Buisson,
Marne-la-Vallée
Mylène Benoit (suppléante)
Contour progressif, Lille

David Gauchard

L'Unijambiste,
Saint-Quentin-la-Chabanne
Marine Bachelot Nguyen
(suppléante)
Compagnie Lumière d'août,
Rennes

Emmanuelle Jouan

Théâtre Louis Aragon,
Tremblay-en-France
Mickaël Phelippeau
(suppléant)
Bi-p, Blois

Élodie Le Breut

AMI – Marseille
Pierre Sauvageot (suppléant)
Lieux publics, Marseille

Bruno Lobé

Le Manège de Reims
Catherine Meneret
(suppléante)
CCN de Caen

Marie-José Malis

Théâtre La Commune,
CDN Aubervilliers
Jean-Paul Angot (suppléant)
MC2, Grenoble

Mirabelle Rousseau

Le T.O.C., Paris
Julien Fisera (suppléant)
Espace commun, Paris

Matthieu Roy

Compagnie du Veilleur, Poitiers
Anne Monfort (suppléante)
Cie Day-for-Night, Besançon

Anne Tanguy

Les 2 Scènes, SN de Besançon
Frédéric Durnerin (suppléant)
Agora, PNC Boulazac Aquitaine

Présidente
Marie-José Malis

Vice-président
Jean-Paul Angot

Vice-présidente
Cécile Backès

Trésorier
Romarc Daurier

Équipe permanente

Directeur

Cyril Seassau

Vincent Moisselin, à partir du 1^{er} juin 2018

Responsable du pôle vie syndicale

Amélie Mathieu

Fabien André du 1^{er} mars au 31 juillet 2018

Directrice adjointe

Laurence Raoul

Chargée de mission Europe et territoires

Emanuela Moraru

Responsable de la vie statutaire et relations presse

Marie-Pierre Bayle

Chargée de suivi des projets régionaux

Flavia Amarrurtu

Conseiller technique chargé des questions juridiques

Landry Dumas

Chargée d'administration

Chloé Sourdillat

Chargée de communication et de l'information

Béatrice Schaller-Le Leu

Secrétaire-standardiste

Rabia Krouchi

Instances professionnelles

Le syndicat est représenté dans toutes les instances sociales et professionnelles du champ du spectacle et siège dans les organes de gouvernance.

AFASAM

Association pour la formation en alternance dans les secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du multimédia

Conseil d'administration :

Cyril Seassau - Syndeac

AFDAS

Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs

Conseil d'administration :

Laurence Raoul - Syndeac

Conseil de gestion du spectacle vivant :

Laurence Raoul - Syndeac

Conseil paritaire des intermittents du spectacle :

Laurence Raoul - Syndeac

Conseil paritaire de la taxe d'apprentissage :

Amélie Mathieu - Syndeac

Commission de répartition :

Vincent Schmitt

Espace Malraux, scène nationale de Chambéry et de la Savoie

Commission paritaire

Intermittents artistes interprètes :

Philippe Luciat-Labry

L'Apostrophe, scène nationale de Cergy-Pontoise

Commission paritaire techniciens du spectacle vivant :

Véronique Alter

Le Bateau Feu, Dunkerque

Amélie Mathieu, suppléante

Syndeac

Conseil de gestion des congés individuels de formation et

commission paritaire d'étude des CIF :

Landry Dumas - Syndeac

Commission paritaire

Intermittents musiciens :

Amélie Mathieu - Syndeac

APAT

Association professionnelle et artistique du théâtre - Les Molières

Anne-Marie Lazarini

Compagnie Les Athévains, Paris

ASTP

Association de soutien au théâtre privé

Cyril Seassau - Syndeac

AUDIENS

Groupe de protection sociale pour l'audiovisuel, la communication, la presse et le spectacle

Audiens sommitale :
Conseil d'administration
Cyril Seassau - Syndeac

Association de groupement
de moyens :
Cyril Seassau - Syndeac

Audiens prévoyance :
Conseil d'administration
Cyril Seassau - Syndeac

Audiens retraite Arrco :
Institution de retraite de la presse
et du spectacle, régime non-
cadre : Conseil d'administration
Cyril Seassau - Syndeac

CFPTS

**Centre de formation professionnelle
des techniciens du spectacle**

Conseil d'administration :
Philippe Luciat-Labry
Théâtre de l'Apostrophe

CMB Santé

Commission de contrôle
Cyril Seassau - Syndeac

Conseil de gestion
des intermittents :
Cyril Seassau - Syndeac

CNPS

**Conseil national des professions
du spectacle, sous la présidence
de la ministre de la Culture**

Bureau :
Marie-José Malis
Théâtre de la commune,
CDN Aubervilliers
Cyril Seassau - Syndeac

CNV

**Centre national de la chanson,
des variétés et du jazz**

Conseil d'administration :
Roger Fontanel
D'Jazz Nevers Festival

Suppléante : **Élodie Le Breut**
AMI, Marseille

Comité des programmes :
Élodie Le Breut - AMI, Marseille

Commission n° 1 :
Comptes entrepreneurs
et économie des entreprises
Armand Meignan
Europajazz festival, Le Mans

Commission n° 2 : Festivals
Roger Fontanel
D'Jazz Nevers Festival

Commission n° 3 :
Structuration et
développement professionnel
Élodie Le Breut - AMI, Marseille

Commission n° 4-5 : Production
1^{re} section
Benoît Thiebergien,
Centre international
des musiques nomades
2^e section
Armand Meignan
Europajazz Festival, Le Mans

Commission n° 6 :
Aménagement et équipement
de salles de spectacle
François-Xavier Hauville
Théâtre d'Orléans

Commission n° 7 :
Activités des salles de spectacle
Stéphane Berger
Théâtre de l'Archipel Elmediator,
Perpignan

Commission n° 8 :
Résidences chansons
Vincent Eches
La Ferme du Buisson, scène
nationale de Marne-la-Vallée.

Comité d'engagement
Cyril Seassau - Syndeac
Suppléant

Bureau export – commission jazz
Armand Meignan
Europajazz Festival, Le Mans

**Comité consultatif du Fonds
de professionnalisation**
Cyril Seassau - Syndeac

**Commission nationale du
label « prestataire de service
du spectacle vivant »**
Laurence Raoul - Syndeac

**Commission nationale de
changement d'affectation
des salles de spectacle**
Anne-Marie Lazarini
Les Athévains, compagnie – Paris

**Commission consultative
sur les dossiers de demande
d'agrément des organismes
assurant une formation
spécifique à la sécurité
des spectacles**
Serge Guezennec
L'Apostrophe, scène nationale –
Cergy-Pontoise
Michel Paulet
Théâtre Ouvert, CDN – Paris

**Coalition française pour la
diversité culturelle/ADRIC**
Conseil d'administration
Cyril Seassau - Syndeac

CPC spectacle vivant

Commission professionnelle
consultative du spectacle vivant
Michel Berezowa
Théâtre des quartiers
d'Ivry – SCOP
Suppléante : **Laurence Raoul**
Syndeac

CPNEF-SV

**Commission paritaire nationale
emploi-formation spectacle vivant**
Laurence Raoul
Secrétaire générale - Syndeac

ENSATT

Conseil d'administration

Catherine Anne

Compagnie À Brûle-pourpoint,
Saint-Laurent-de-Chamousset

FCAP

Fonds commun d'aide
au paritarisme

Conseil de gestion

Cyril Seassau - Syndeac

FESAC

Fédération des entreprises
du spectacle vivant, de la musique,
de l'audiovisuel et du cinéma

Conseil d'administration

Cyril Seassau - Syndeac

FEPS

Fédération nationale des employeurs
du spectacle vivant public et privé

Conseil d'administration

Cyril Seassau - Syndeac

FNAS

Fonds national d'activités
sociales des entreprises artistiques
et culturelles

Commission de suivi

Laurence Raoul - Syndeac

JTN

Jeune Théâtre national

Marie-José Malis

Théâtre de la commune,

CDN Aubervilliers

PEARLE*

European League of Employers
Associations in the Performing
Arts sector

Cyril Seassau - Syndeac

Emanuela Moraru - Syndeac

Représentation régionale

Auvergne-Rhône-Alpes

region.ara@syndeac.org

Marie-Pia Bureau – Espace Malraux, scène nationale
de Chambéry et de la Savoie

Adjoint·e·s :

Fabienne Chognard – Le Dôme Théâtre, Albertville

François Clamart – Comédie de Saint-Étienne,
centre dramatique national

Antoine Conjard – Hexagone, scène nationale
arts sciences, Meylan

Anne Meillon – Théâtre la Croix-Rousse, Lyon

Slimane Mouhoub – Théâtre de l'Incendie,
Saint-Étienne

Représentant du Syndeac en Ceser :

Antoine Manoglou, membre associé

Bourgogne-Franche-Comté

region.bfc@syndeac.org

Nicolas Royer – Espace des Arts, scène nationale
de Chalon-sur-Saône

Adjoint·e·s :

Roger Fontanel – D'Jazz Nevers Festival

Cédric Fassenet – Les Scènes du Jura, Dôle

Nathalie Pernette – NA – Compagnie Pernette

Représentant du Syndeac en Ceser :

Le siège Culture était attribué par accord entre
plusieurs organisations. Le candidat du Syndeac
n'a pas été retenu par la préfecture.

Bouchra Habbache-Rezhi a donc reçu le mandat
du Syndeac.

Bretagne

region.bretagne@syndeac.org

Madeleine Louarn – Théâtre de l'Entresort, Morlaix

Adjoint·e·s :

Benoît Bradel – Zabranka, Plumelin

Morgann Cantin – Réseau Lilas, Rennes

Emmanuel Grange – Centre de production des paroles contemporaines, Saint-Jacques-de-la-Lande

Représentant du Syndeac en Ceser :

Patrice Rabine – Théâtre de Folle Pensée, Saint-Brieuc

Centre-Val de Loire

region.cvl@syndeac.org

François Chaudier – Centre dramatique régional de Tours, Nouvel Olympia

Adjoint·e·s :

Catherine Bizouarn – La Halle aux grains, scène nationale de Blois

Représentant du Syndeac en Ceser :

François-Xavier Hauville – Théâtre d'Orléans, scène nationale

Grand-Est

region.grandest@syndeac.org

Jean Boillot – Nest, centre dramatique national de Thionville-Lorraine

Adjoint·e·s :

Cécile Arthus – Oblique Compagnie, Thionville

Anne-Françoise Cabanis – Festival mondial des théâtres de marionnettes, Charleville-Mézières

Guy-Pierre Couleau – Comédie de l'Est, centre dramatique national d'Alsace, Colmar

Gaël Leveugle – Compagnie Ultima Necat, Nancy

Marine Mane – Compagnie In vitro, Reims

Bérangère Vantusso – Compagnie Trois-six-trente, Cosnes-et-Romain

Représentant du Syndeac en Ceser :

Charles Tordjman – Compagnie Fabbrica

Hauts-de-France

region.hdf@syndeac.org

Christophe Rauck – Théâtre du Nord, centre dramatique national de Lille-Tourcoing

Adjoint·e·s :

Céline Bréant – Le Gymnase, centre de développement chorégraphique national Roubaix – Hauts-de-France

Xavier Croci – Théâtre du Beauvaisis, scène nationale de Beauvais

Grégoire Harel – La Faïencerie – Théâtre de Creil

Laurent Hatat – Anima Motrix, Béthune

Capucine Lange – Théâtre du Prisme, Villeneuve-d'Ascq

Christophe Marquis – L'Échangeur, centre de développement chorégraphique national des Hauts-de-France

Christophe Potier – Le Bateau Feu, scène nationale de Dunkerque

Didier Thibaut – La Rose des vents, scène nationale de Lille Métropole

Représentant du Syndeac en Ceser :

Didier Thibaut – La Rose des vents, scène nationale de Lille Métropole

Démission collective de la délégation le 6 juin 2018

Île-de-France

region.idf@syndeac.org

Vincent Eches – La Ferme du Buisson, scène nationale de Marne-la-Vallée

Adjoint·e·s :

Clyde Chabot – La Communauté inavouable, Saint-Denis

Anne-Marie Lazarini – Artistic Athévains, Paris

Julien Fisera – Espace commun, Paris

Aline César – Asphalte, Montreuil

David Géry – T. d'Or, Champigny-sur-Marne

Philippe Lanton – Le Cartel, Montreuil

Agnès Bourgeois – Terrain de Jeu, Paris

Emmanuelle Jouan – Théâtre Louis Aragon, Tremblay-en-France

Mirabelle Rousseau – Le T.O.C., Paris
Représentant du Syndeac en Ceser :
Anne-Marie Lazzarini – Artistic Athévains, Paris

Normandie

region.normandie@syndeac.org

Philippe Chamaux – centre dramatique national de Normandie, Rouen

Adjoint·e·s :

Anthonin Ménard – CHanTier 21 THéâtre, Caen
Yann Dacosta – Compagnie Le Chat Foin, Rouen
Anne-Sophie Pauchet – Compagnie Akté, Le Havre
Jacques Peigné – Comédie de Caen,
centre dramatique national de Normandie
Solenne Racapé – Le Phare, centre chorégraphique national du Havre

Représentant du Syndeac en Ceser :
Jacques Peigné – Comédie de Caen,
centre dramatique national de Normandie

Nouvelle-Aquitaine

region.nva@syndeac.org

Martin Palisse – Le Cirque, Pôle national du cirque de Nexon en Nouvelle-Aquitaine

Adjoint·e·s :

Catherine Riboli – NOM'NA, Hautefort

Pas de représentant·e du Syndeac en Ceser

Représentante du Syndeac en Coreps :
Catherine Riboli – NOM'NA, Hautefort

Occitanie

region.occitanie@syndeac.org

Nicolas Dubourg – Théâtre la Vignette, Montpellier

Adjoint·e·s :

Denis Lafaurie – Le Cratère, scène nationale d'Alès
Jean-Paul Montanari – Montpellier Danse
Benoît Joëssel – Théâtre des Treize-Vents,
Montpellier

Christian Rizzo – Institut chorégraphique international, centre chorégraphique national de Montpellier-Occitanie

Sébastien Bournac – Compagnie Tabula Rasa, Toulouse

Représentant du Syndeac en Ceser :

Nicolas Dubourg – Théâtre la Vignette, Montpellier

Représentante du Syndeac en Coreps :

Benoît Joëssel – Théâtre des Treize-Vents,
Montpellier

Pays de la Loire

region.pdl@syndeac.org

Nolwenn Bihan – Théâtre universitaire de Nantes

Adjoint·e·s :

Erika Hess – centre chorégraphique national de Nantes

Guillaume Gatteau – Compagnie La Fidèle Idée

Pas de représentant·e du Syndeac en Ceser

Provence-Alpes-Côte d'Azur

region.sud@syndeac.org

Gilles Bouckaert – Théâtre des Salins,
scène nationale de Martigues

Pas de représentant·e du Syndeac en Ceser

La Réunion

region.reunion@syndeac.org

Luc Rosello – Théâtre du Grand Marché,
centre dramatique, Saint-Denis de La Réunion

Représentation européenne

Le Syndeac est membre de Pearle* via la Feps (Fédération professionnelle européenne des employeurs des arts de la scène) et de CAE (Culture Action Europe).

Performing Arts Employers Associations League Europe (Pearle*)

Créée en 1991, Pearle* est la Ligue européenne des associations d'employeurs dans le secteur des arts du spectacle. Pearle* est le représentant de plus de 3 000 employeurs dans le monde du théâtre, orchestres et ensembles de musique, opéra, ballets et compagnies chorégraphiques, festivals et autres organisations dans le secteur des arts du spectacle.

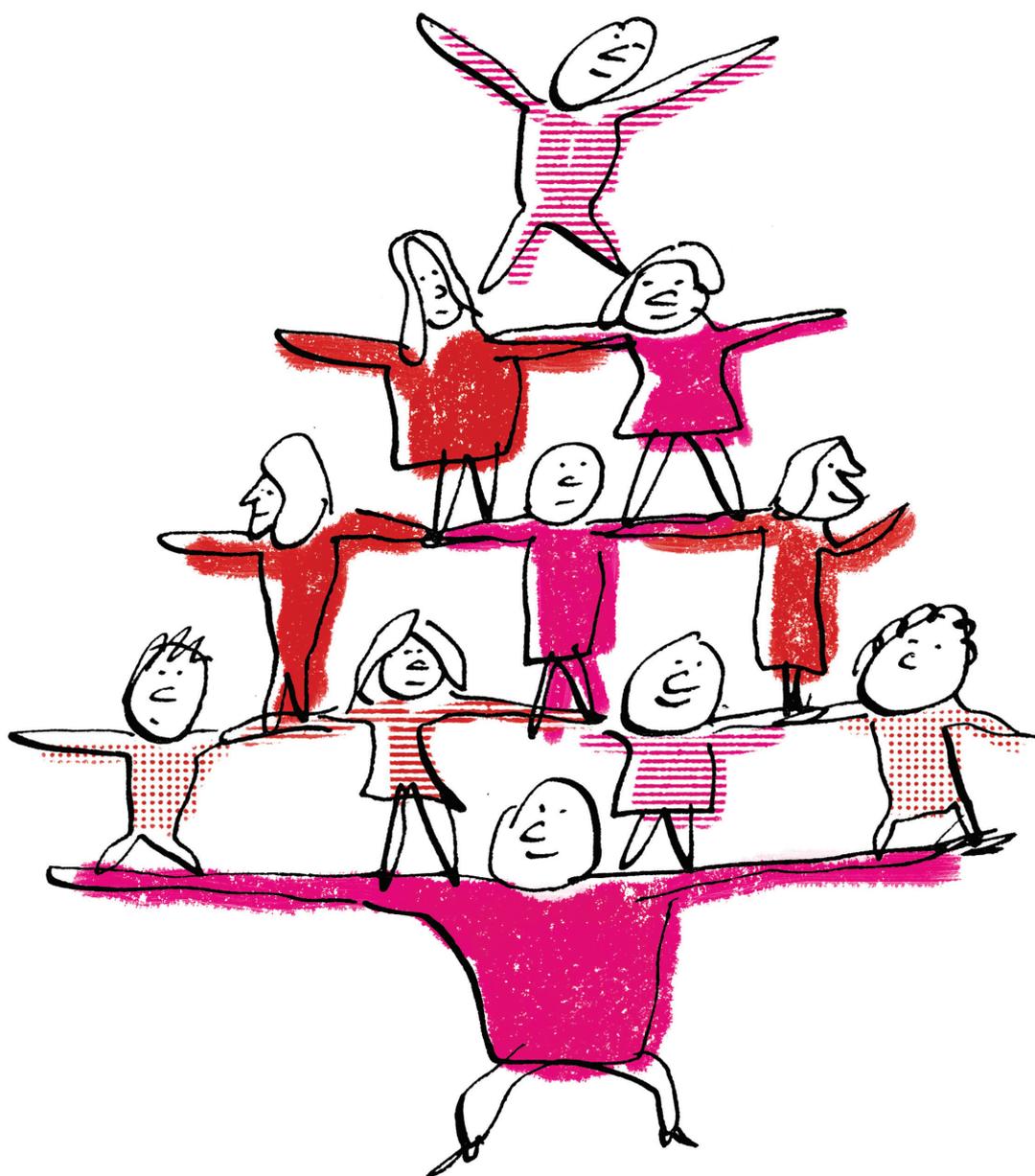
Pearle* a pour objet :

- la collecte des informations concernant toute question européenne liée aux intérêts des membres ;
- l'échange d'informations et d'idées d'intérêt commun pour les membres ;
- la facilitation des décisions collectives dans les domaines d'intérêt commun ;

- le lobbying en accord avec des décisions collectives prises par les représentants des organisations membres de la Communauté européenne et d'autres autorités, l'expression des points de vue de Pearle* dans les discussions avec les organismes dont les activités concernent Pearle*.

Culture Action Europe (CAE)

En 1992 est fondé le Forum européen pour les arts et le patrimoine (FEAP). En 2008, le FEAP devient Culture Action Europe (CAE) et continue de travailler activement sur les questions européennes en matière de politique culturelle. CAE a un accès immédiat aux décideurs de l'Union européenne et est largement reconnu comme une ressource unique d'expertise sur l'UE et sa politique culturelle. Les institutions de l'UE voient CAE comme le premier port d'escale pour avis et débat sur la politique artistique et culturelle en Europe.



Représentation des organisations d'employeurs

Spectacle vivant

Branche du secteur subventionné

USEP-SV

Les Forces musicales
Profedim
SNSP
Syndeac

Représentation

CPPNI
FCAP

Accords et textes

CCNEAC
Accord du 6 juillet 2007 sur la formation tout au long de la vie
Accord 2003 sur le volume d'emploi dans les CDN
Négociation annuelle obligatoire
Avenant à la convention collective sur les CDD d'usage du 8 décembre 2016
Accord instaurant la CPPNI du 4 avril 2018
Accord du 20 décembre 2017 portant sur la création d'un titre XVII, artistes de cirque
Accord sur le champ d'application de la CCNEAC du 28 mars 2018
Accord sur la mensualisation du 6 décembre 2017

FEPS

Accords et textes

Accord de 2008 sur la politique contractuelle dans le spectacle vivant public et privé.
Accord du spectacle vivant portant comme définition commune des champs d'application des conventions collectives des secteurs publics et privés, 22 mars 2005.

Représentation

Pearle*
(Performing Arts Employers Associations League Europe)

SMA
FSICPA

SYNAPSE

Branche du secteur privé

PRODISS
SNES

Scènes

SNDTP
CAMULC

Interbranche

Champ multiprofessionnel

FESAC

Spectacle enregistré

Prestation technique
FICAM

Production audiovisuelle

SATEV
SPECT
SPI
USPA

Production cinématographique et publicitaire

API
UPC
SPI

Radiodiffusion

CNRA
SIRTI
SNRL
SRGP
SRN
SMSP

Télédiffusion

ACCeS
TLSP
SNTP
SMSP

Production de film d'animation

SPFA

Édition phonographique

Snep

Accords et textes

Accord professionnel du 28 avril 2016 relatif à l'indemnisation du chômage dans les branches du spectacle.

Accord collectif national interprofessionnel du 10 juin 2014 relatif à l'aménagement du travail à temps partiel pour les salariés des entreprises du spectacle vivant enregistré.

Accord interbranche du 25 septembre 2014 relatif aux modalités d'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie pour les salariés intermittents du spectacle.

Accord collectif du 20 décembre 2006 instaurant les garanties collectives et obligatoires pour l'ensemble des intermittents (prévoyance).

Représentation

Afdas

CNPS

Audiens

CMB

Caisse des Congés spectacle

COJ – conseil d'orientation des politiques jeunesse

Cnefop

ACCN	Association des centres chorégraphiques nationaux	CTDC	Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel
ACDCN	Association des centres de développement chorégraphique nationaux	eser	Conseil économique, social et environnemental régional
ACDN	Association des centres dramatiques nationaux	Cerni	Compagnies et ensembles à rayonnement national et international
Acuf	Association des communautés urbaines de France	Cési	Comité d'écoute des salariés intermittents
Adam	Administration des droits des artistes et musiciens interprètes	CFPTS	Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle
ADF	Assemblée des départements de France	Cipac	Fédération des professionnels de l'art contemporain
Afasam	Association pour la formation en alternance dans les secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du multimédia	CITS	Crédit d'impôt de taxe sur les salaires
Afda	Assurance formation des activités du spectacle	CMB	Santé Centre médical de la Bourse – santé
Apat	Association professionnelle et artistique du théâtre – les Molières	CMP	Commission mixte paritaire
AMF	Association des maires de France	CND	Centre national de la danse
AMGVF	Association des maires de grandes villes de France	Cnefop	Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle
Anact	Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail	CNM	Centre national de la musique
ANI	Accord national interprofessionnel	CNPS	Conseil national des professions du spectacle
Arpejeh	Accompagner la réalisation des projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés	CNT	Centre national du théâtre
ASN	Association des scènes nationales	CNV	Centre national de la chanson, des variétés et du jazz
ASTP	Association de soutien au théâtre privé	COEF	Contrat d'objectifs emploi formation
Audiens	Groupe de protection sociale dédié au monde de la culture, de la communication et des médias	Coreps	Commission régionale des professions du spectacle
CAE	Culture action Europe	CPA	Compte personnel d'activité
CCNEAC	Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles	CPC	Commission professionnelle consultative
CCNSVP	Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant	CPF	Compte personnel de formation
CCS	Caisse des Congés spectacles	CPNEF-Sv	Commission paritaire nationale emploi formation spectacle vivant
		CPPNI	Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation
		CTAP	Conférences territoriales de l'action publique
		DGCA	Direction générale de la création artistique
		DGMIC	Direction générale des médias et des industries culturelles

Directcte	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi	LCAP	Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles	NAO	Négociation annuelle obligatoire (accord salaires)
Drac	Directeur(trice) régional(e)	OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé
EAC	Éducation artistique et culturelle	OpCo	Opérateur de compétences
EAC	Entreprises artistiques et culturelles	Pearle*	European league of employers' associations in the performing arts sector
EDEC	Engagement de développement de l'emploi et des compétences	Profedim	syndicat professionnel des producteurs, festivals, ensembles, diffuseurs indépendants de musique
Ensatt	École nationale supérieure d'arts et techniques du théâtre	RGPD	Règlement général sur la protection des données
FCAP	Fonds commun d'aide au paritarisme	SACD	Société des auteurs et compositeurs dramatiques
FDCTC	Fonds de développement de la création théâtrale et contemporaine	Sacem	Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique
Fesac	Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma	SCC	Syndicat des cirques de création
Feps	Fédération des employeurs du spectacle vivant public et privé	SCPP	Société civile des producteurs phonographiques
Fnas	Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles	SPPF	Société civile des producteurs de phonogrammes en France
FNCC	Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture	SMA	syndicat national des petites et moyennes structures non lucratives de musiques actuelles
Fonpeps	Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle	SNSP	syndicat national des scènes publiques
HATVP	Haute autorité pour la transparence de la vie publique	Spedidam	société de perception et de distribution des droits des artistes interprètes
IETM	Réseau international des arts du spectacle contemporain	Synavi	syndicat national des arts vivants
Irma	Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles	Unido	Présentation normalisée des documents financiers des labels
ISTS	Institut supérieur des techniques du spectacle	Usep-SV	Union syndicale des employeurs publics du spectacle vivant
JTN	Jeune théâtre national	VAE	Validation des acquis de l'expérience

